

POUR LE FÉDÉRALISME



*Le peuples indigènes prennent
soin de la forêt pour l'humanité*

ET VOUS ?

Affiche de l'association AquaVerde

Dans ce numéro :

Actualité de l'Amérique latine

Le continent latino-américain comprend de nombreux États fédéraux, dont certains malheureusement défraient actuellement la chronique que ce soit pour une gestion catastrophique de l'épidémie de Covid ou une corruption endémique ; État unitaire la Colombie n'est pas blanche comme neige non plus dans son rapport à la démocratie si l'on en juge de la répression violente du mouvement citoyen. L'Amérique latine est, par ailleurs, le continent abritant le plus grand poumon vert de la planète et ses peuples autochtones voient leur cadre de vie, leurs traditions et leur existence même menacées en particulier par la surexploitation de l'Amazonie faisant appel à la Cour pénale internationale (... qui nous est chère malgré ses limites).

Féd'actualité

Fédéchoses apporte par ailleurs quelques éclairages sur l'actualité de ces derniers mois : la guerre éclair à Gaza et la situation au Moyen-Orient ; la « loi Molac » sur l'enseignement des langues régionales et la censure de certaines de ses plus intéressantes propositions par le Conseil constitutionnel... Des perspectives fédéralistes pour un monde qui tournerait mieux.

Mise en lumière : Fédé'femmes

Notre nouvelle rubrique pour mettre en lumière des femmes fédéralistes, trop souvent oubliées de l'histoire avec une interview, cette fois de l'historienne et fédéraliste Antonella Braga, auteure d'une biographie de Ada Rossi. Ada, une militante antifasciste et fédéraliste, méconnue, ou connue seulement comme « femme de ... (Ernesto Rossi) » que nous découvrons pour elle-même, ses qualités propres et son opiniâtreté sa vie durant au service de nos idées.

<i>Sommaire</i>	2
<i>Courrier des lecteurs et lectrices</i>	4
<i>Éditorial</i>	5
English Version	5
Version française.....	5
<i>Brèves</i>	6
Message de Tuna Altinel.....	6
<i>Le « billet d’humeur »</i>	6
La citoyenneté européenne à l’épreuve de l’épidémie de COVID-19	6
<i>Dossier : actualité de l’Amérique latine</i>	7
Première partie : les minorités et les droits fondamentaux	7
La construction de l’autonomie zapatiste.....	7
Génocide et ethnocide à l’ordre du jour du gouvernement Bolsonaro dans le contexte de la pandémie de Covid19....	9
Les caciques Raoni et Almir Surui dénoncent des crimes contre l’humanité du Président Bolsonaro à la Cour pénale internationale	11
Un regard sur les droits de l’homme en Amérique latine à travers le dernier rapport d’Amnesty International.....	12
Deuxième partie : fédéralisme et État de droit en Amérique latine	16
La gestion du Covid 19 au Brésil : les soubresauts du fédéralisme	16
Union européenne-Amérique latine Caraïbes (ALC), variations autour de l’intégration politique et économique et de la dynamique des relations.....	19
Colombie : un pays à la dérive	22
Le Mercosur en panne depuis plus de vingt ans	25
Une zone de libre-échange entre le Mercosur et l’UE : à quoi s’attendre du gouvernement de Jair Bolsonaro ?	28
Le Mexique corrompu par les narcotrafiquants face à la « quatrième transformation » promue par le Président AMLO	29
Amérique latine : fédéralisme et antifascisme européen et latino-américain - (Années 1930 et 1940).....	31
The Altiero Spinelli Chair in Argentina	34
The Latin American Criminal Court (COPLA) – A Proposal for Regional Integration against Organized Transnational Crime	36
<i>Féd’actualités : Guerre au Moyen-Orient ; langues régionales ; etc.</i>	40
Gaza : l’impuissance coupable de l’Europe	40
Ecologically-sound Gaza Development Programme.....	42
Building a Federation in the Middle East	43
La France a-t-elle peur d’une partie d’elle-même ? Carton rouge au Conseil constitutionnel pour la censure partielle de la loi Molac sur les langues régionales	44
Langues régionales SOS enseignement !	45
L’occitan, une chance pour le Périgord !.....	46
Conférence sur le futur de l’Europe : le Parlement au soutien de la réforme institutionnelle ?.....	47

Aboutissement de l'Accord de Nouméa : consécration du partage ou des clivages ?	48
<i>Le « regard historique » de Robert Belot.....</i>	51
Collapsologie, Covid et Europe.....	51
<i>Mise en lumière : fédé'femmes.....</i>	52
Ada Rossi : Cours de mathématiques, antifascisme et fédéralisme européen.....	52
<i>Nouvelles du réseau fédéraliste.....</i>	56
Appel pour l'Union des fédéralistes : Unir les fédéralistes pour répondre aux défis mondiaux	56
<i>Bibliographie et bibliothèque fédéraliste.....</i>	57
La théorie fédéraliste	57
Guérillas en Amérique Latine (1959-1989). Faire, accomplir ou défaire la Révolution ?.....	58
Transformer le système des Nations-Unies.....	59
<i>S'abonner aux revues éditées par Presse fédéraliste.....</i>	60

Courrier des lecteurs et lectrices

Cher Jean-Francis,

Un grand merci pour ton souvenir de Gino, mais aussi pour avoir rappelé Cinzia et son importante œuvre d'étudiante et de militante fédéraliste. Je vais envoyer le texte à Silvana et Livia. J'ai bien apprécié aussi les articles très intéressants sur l'unité africaine. Félicitations pour votre travail ! Avec mes salutations les plus cordiales.

Daniela Preda - Gênes

Bonjour

L'article de Robert Belot, historien et universitaire, chaire Jean Monnet EUPOPA à l'Université de Saint-Étienne a retenu tout mon attention et je serais heureux d'entrer en contact avec lui au sujet notamment du rôle d'Henri Frenay après la Libération.

J'ai également apprécié les articles relatifs à l'Afrique et envisage d'en informer les membres du comité de pilotage du Partenariat eurafricain. Nos divergences doctrinales sur le fédéralisme sont une chose, les impératifs nés de la crise qui s'aggrave (au moins en France !) en sont une autre et j'invite volontiers vos amis des Vosges à notre manifestation dont vous trouverez ci-joint l'affiche. En 2ème PJ le numéro de Vivre l'Histoire Ensemble qui reflète largement les options de « La Fédération ». Nous comptons aborder les questions du fédéralisme en Afrique

Bien cordialement

Joël Broquet - Paris

Bonjour Alain,

Je trouve le numéro de *Fédéchoses* de mars assez exceptionnel, pourrais-tu m'en faire parvenir 5 exemplaires que je puisse distribuer.

Bonne journée

Bien à toi

Jeannie Lagier - Besançon

Bonjour, Pauline,

Merci pour l'information, qui suscite quelques remarques de ma part.

M. Edouard Pfmilin propose en p. 38 qu'une flotte de porte-avions européens soit en permanence à la mer pour défendre nos intérêts et être présente là où sont les enjeux européens.

Il ne dit pas qui identifierait ces enjeux et il ne le pourrait pas : il n'y a pas d'État, pas de gouvernement et pas d'état-major opérationnel européens.

Il ajoute « Dans le transport militaire européen, l'unité a déjà été réalisée ». C'est faux : il n'y a qu'une mise en œuvre en commun d'avions de transports, dans le cadre de l'European Air Transport Command. Les avions et les équipages restent dans les unités nationales.

Michel Caillouët, p. 40, se demande « pourquoi nier que le fédéralisme est déjà une réalité ». Parce que c'est la réalité. Il n'y a pas de constitution, de gouvernement et de parlements européens dignes de ce nom. p. 41, il évoque le plan Biden, doté de 1 900 milliards de \$, mais oublie de dire qu'il s'ajoute au plan Trump, doté de 2000 milliards de \$ de 2020. Les 750 millions promis par l'UE en juillet 2020 attendent une décision de Karlsruhe...

J'ai apprécié l'article de Pierre Jouvenat, p. 47, il a presque tout compris. Pour un complément d'information, qu'il consulte - gratuitement - ma « Constitution pour les États-Unis d'Europe, Pourquoi et comment » à la page <https://www.seurod.eu/livres.html>.

Cordialement,

Jean Marsia - Bruxelles

Je viens enfin de terminer le livre de Michel Auvray, sur l'histoire des Citoyens du Monde, qui m'a permis de croiser ou recroiser plusieurs personnes et amies, dont j'ignorais les liens avec les CDM. Je comprends désormais beaucoup mieux les liens entre le mouvement fédéraliste et les CDM, j'ai découvert cet épisode de Cahors et du Lot que j'ignorais.

J'ai été d'autant plus sensible à ce mouvement pour la paix que j'ai travaillé sous la conduite scientifique de Geneviève Dreyfus-Armand, épouse de Michel Auvray, historienne spécialiste de la guerre d'Espagne, des exilés et des camps auxquels elle a consacré plusieurs ouvrages.

Des lectures de l'une et de l'autre, des valeurs qu'ils défendent, je mesure plus que jamais le prix du mot "paix". Michel et Geneviève sont des amis précieux.

Malika Bordes - Boudellal

Ethno-Muséographe - Hendaye

English Version

On January 22, 2021, Raoni Metuktire, leader of the Kayapo indigenous community, and some of his alter egos, filed a complaint of genocide against the President of Brazil before the International Criminal Court.

Our Editorial Board is excited! We absolutely have to talk about it: not only are they using a tool that we federalists have been campaigning for during many years and that we, along with William B. Pace, brought to life in Rome, but they are doing so to defend an indigenous minority threatened with genocide by the destruction of a forest that is essential to the very maintenance of life on our planet.

Deciding to postpone a feature on "Federalism and the Paris Commune" to our September issue, the team embarked on a tour of Latin America to present a feature that sheds light on the situation in various States, federal or not, plagued by violence, corruption, drug trafficking... It also includes information on the Federalist movement in the subcontinent (past and present), the Zapatista experience in Chiapas, the federalist proposal for a Latin American Criminal Court against organized crime and the Altiero Spinelli Chair in Buenos Aires, and the relationship between Latin America and the European Union.

A dossier with contributions from five Latin Americans: magistrate, academics or parliamentarian.

Our second dossier, "Fed'actualité", focuses on recent events that offer us opportunities to talk about Federalism and promote our values and ideas.

In the Middle East, with the lightning war between Gaza and Israel and a reflection on the possibility of a Federation in this region of the World on the door step of an intergovernmental and impotent European Union...; the decision of our Constitutional Council to invalidate various provisions of the "Pierre Molac" Law on the teaching of regional languages and to judge various methods of teaching them, whether in public or private schools, to be unconstitutional, despite the fact that they have been in force for decades and are essential to their survival or redeployment; the situation in New Caledonia, a few months away from the new (and last?) referendum on the future of this archipelago...

Finally, a bibliography including, in particular, new reviews of two books published at the end of 2020 by Presse fédéraliste (by Lucio Levi and Joseph E. Schwartzberg) at the same time as was issued few days ago the first book by Professor Robert Belot, in the framework of a partnership agreement between the Jean Monnet Chair of which he is the holder and ourselves, on Henri Frenay, the founder of the largest French non-Communist Resistance Movement against fascism ("Combat") and one of the main leaders of the UEF in the years following the Second World War.

Version française

Le 22 janvier 2021, Raoni Metuktire, chef de la communauté indigène kayapo et certains de ses alter ego, déposent une plainte pour génocide contre le président du Brésil devant la Cour pénale internationale.

Notre Comité de rédaction s'excite : il faut absolument en parler : non seulement ils utilisent un outil pour lequel, nous, fédéralistes, avons milité pendant de nombreuses années et que nous avons avec William B. Pace porté sur les fonts baptismaux à Rome, mais, de plus, ils le font pour défendre une minorité autochtone menacée de génocide par la destruction d'une forêt essentielle au maintien même de la vie sur notre planète.

Décidant de repousser au numéro de septembre un dossier initialement prévu sur « Fédéralisme et Commune de Paris », l'équipe s'embarque pour faire le tour de l'Amérique latine et présenter un dossier rassemblant des éclairages sur la situation dans différents États, fédéraux ou non, en proie à la violence, la corruption, le narcotrafic... Mais aussi des informations sur le mouvement fédéraliste dans ce sous-continent (hier et aujourd'hui), l'expérience zapatiste au Chiapas, la proposition fédéraliste d'une Cour pénale latino-américaine contre le crime organisé ou la Chaire Altiero Spinelli de Buenos Aires ; enfin, les relations entre l'Amérique latine et l'Union européenne.

Un dossier comprenant des contributions de cinq latino-américains : magistrat, universitaires ou parlementaire.

Notre deuxième dossier, le « Fed'actualité » est centré sur l'actualité récente qui nous offre, là encore, des occasions de parler de fédéralisme et de porter nos valeurs et nos idées.

Au Moyen-Orient avec la guerre éclair entre Gaza et Israël et une réflexion sur la possibilité d'une fédération dans cette région du monde aux frontières d'une Union européenne intergouvernementale et impuissante... ; la décision du Conseil constitutionnel d'invalider diverses dispositions de la Loi Pierre Molac sur l'enseignement des langues régionales et de juger contraires à la Constitution diverses modalités de leur enseignement, public ou privé, pourtant depuis des décennies en vigueur et indispensables à leur survie ou leur redéploiement ; la situation en Nouvelle Calédonie à quelques mois d'un nouveau (et dernier ?) referendum sur l'avenir de cet archipel...

Enfin une bibliographie comprenant en particulier de nouvelles recensions sur deux livres publiés fin 2020 par Presse fédéraliste (de Lucio Levi et Joseph E. Schwartzberg) au moment où vient de paraître le premier ouvrage du professeur Robert Belot, dans le cadre d'un accord de partenariat entre la Chaire Jean Monnet dont il est titulaire et notre association, sur Henri Frenay, le fondateur du plus grand mouvement de Résistance non communiste au fascisme (Combat) et l'un des principaux dirigeants de l'UEF dans les années suivant la Seconde Guerre mondiale.

Message de Tuna Altinel

Tuna Altinel, militant démocrate turc, mathématicien et universitaire à Lyon, avait été arrêté par les autorités lors d'un séjour dans son pays sous l'accusation fallacieuse de « terrorisme » ; blanchi par la justice, il a été après deux ans libéré de prison mais, privé de passeport, empêché de reprendre ses activités à Lyon. Le soutien dont il a bénéficié a contraint le régime turc à lui rendre son passeport et permis son retour en France début juin. Nous resterons vigilants. Fdc.

Ami-e-s solidaires,

Comme vous avez déjà été informé-e-s, le jeudi 27 mai j'ai récupéré mon passeport confisqué. L'employée qui m'a rendu le document m'a confirmé qu'il n'y aucune restriction. Je peux donc rentrer à Lyon pour reprendre mon travail. Cette fois-ci, l'État turc est resté dans le cadre de ses propres lois. Ce n'est pas toujours le cas.

Je veux souligner que tout n'est pas fini. En effet, la décision du tribunal administratif en ma faveur qui m'a permis de récupérer mon passeport est en appel. Ceci en soi n'est pas un obstacle qui m'empêcherait de rentrer en France parce que selon les lois turques tant que la cour d'appel n'invalide pas la décision du tribunal local, la décision de celui-ci s'applique. À me servir d'un terme que j'ai récemment appris, l'appel est non

suspensif. Comme conséquence de tout cela, j'ai commencé à préparer mon retour. Ce matin, j'ai fait une demande de visa de retour au Consulat français à İstanbul.

J'en aurai besoin parce que mon titre de séjour a expiré. Si un jour la cour d'appel prend une décision défavorable à moi, ceci aura des conséquences négatives sur mes voyages vers la Turquie.

Par conséquent, nous gardons la vigilance.

Quoi qu'il en soit, les étapes franchies jusqu'à maintenant constituent une vraie victoire. On la doit à la grande solidarité que vous avez montrée pour soutenir les valeurs démocratiques.

Merci infiniment. Solidairement.

Tuna Altinel

Le « billet d'humeur »

La citoyenneté européenne à l'épreuve de l'épidémie de COVID-19

Hervé Moritz

Ancien président des Jeunes Européens – France, membre de l'UEF Alsace et du Bureau de Presse fédéraliste

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les frontières font leur grand retour. Parmi les principales mesures des gouvernements européens au fil de la progression de l'épidémie figure en bonne position la fermeture des frontières intérieures de l'espace Schengen. Une mesure « barrière » de plus, à l'efficacité toute relative et qui remet pourtant en cause la réalité même de la citoyenneté européenne.

En effet, le réflexe primitif des États nationaux, qui à toute menace de quelle que nature que ce soit répondent par le renforcement des contrôles et la clôture de leurs frontières nationales, révèle la faiblesse de l'espace de libre circulation que les Européens ont en partage. Les restrictions de circulation et la fermeture des frontières se sont imposées ces derniers mois aux Européens pour endiguer tant bien que mal la pandémie de COVID-19.

La citoyenneté européenne offre pourtant des droits aux Européens, qui s'en trouvent *de facto* suspendus. Se déplacer pour étudier ou travailler est devenu difficile et, à certains moments, impossible en Europe. Les habitants de régions frontalières ont en particulier vu renaître les check-points à la frontière, les restrictions de déplacement, les difficultés à exercer leur profession ou à chercher du travail, les séparations familiales et les stéréotypes xénophobes. Des bassins de vie entiers ont été divisés au prétexte de contenir ainsi une épidémie à laquelle nous étions mal préparés.

Dans les faits, les droits les plus élémentaires conférés par la citoyenneté européenne ont été balayés. Ces mesures ont entravé les citoyens européens dans l'accès à leurs droits civiques, témoignant de leur fragilité dans leur exercice

quotidien. Certes, les citoyens européens résidant dans un autre pays européen ont continué à user de leurs droits, mais cette situation révèle pour les autres à quel point la libre-circulation est essentielle à l'exercice d'une citoyenneté européenne pleine et entière.

Si la crise sanitaire engendrée par le COVID-19 a ses spécificités, elle révèle comme d'autres formes de crise que les frontières sont un recours toujours facile pour les gouvernements. Pourtant, le recours à la fermeture des frontières nationales est une mesure imparfaite pour pallier l'absence de capacité d'action commune au niveau européen. Sans capacité pour l'Union européenne d'anticiper et de coordonner une véritable politique publique de lutte contre les épidémies, par exemple à travers une autorité de santé fédérale et des mesures coordonnées, la libre-circulation et donc le plein exercice des droits des citoyens européens ne peuvent être assurés.

En privilégiant un espace de libre circulation technique dont l'intégration politique est encore trop faible, les Européens ont péché par manque d'ambition et en paient aujourd'hui le prix dans une cacophonie de mesures nationales faisant vaciller les droits consacrés par la citoyenneté européenne. Dans le « monde d'après », il est de notre responsabilité de rétablir et de garantir la libre circulation en Europe, qui doit devenir un droit fondamental des citoyens européens parce qu'elle conditionne l'exercice des autres droits qui en découlent. La citoyenneté européenne ne peut en aucun cas être une citoyenneté de seconde classe.

Première partie : les minorités et les droits fondamentaux

La construction de l'autonomie zapatiste

Jérôme Baschet

Ancien enseignant-chercheur à l'EHESS (Paris), enseignant à l'Universidad Autonoma de Chiapas



L'autonomie zapatiste, qui se construit depuis le 1^{er} janvier 1994 au Chiapas, au sud du Mexique, constitue l'une des expériences rebelles contemporaines les plus remarquables par son ampleur, sa persistance et sa radicalité. Dans des conditions particulièrement difficiles et malgré l'hostilité persistante des pouvoirs en place, elle déploie une forme d'auto-gouvernement populaire, en sécession par rapport aux institutions de l'État mexicain, en même temps qu'elle défend des modes de vie constituant une alternative concrète à la logique marchande dominante.

L'autonomie zapatiste est le fruit d'une histoire très singulière, que l'on ne peut retracer ici¹ :

- soulèvement armé du 1^{er} janvier 1994,
- cessez-le-feu rapidement mis en place,
- longue période de négociation entre le gouvernement fédéral et l'EZLN (Armée zapatiste de libération nationale) aboutissant aux Accords de San Andrés en février 1996,
- non-respect de ces Accords par le gouvernement mexicain et paramilitarisation conduisant au massacre d'Actéal en décembre 1997,
- demande constante par les zapatistes de la constitutionnalisation des Accords de San Andrés jusqu'à la Marche de la couleur de la terre en 2001,
- vote parlementaire d'une contre-réforme indigène à la suite de laquelle les zapatistes décident de mettre en place *de facto* leur droit à l'autonomie.

Il en est résulté la création, en 2003, de cinq conseils de bon gouvernement fédérant 27 communes autonomes rebelles zapatistes. Enfin, en août 2019, une nouvelle expansion de l'autonomie a été annoncée, avec la création de quatre nouvelles communes autonomes et de sept nouveaux conseils de bon gouvernement. Au total, la zone d'influence zapatiste

s'étend sur un territoire dont l'extension équivaut à celle de la Bretagne (même s'il faut préciser qu'y coexistent zapatistes et non-zapatistes).

*

L'organisation politique mise en place dans les territoires rebelles du Chiapas se déploie à trois niveaux : communauté (village), commune (regroupant des dizaines de villages), zone (ensemble ayant la dimension d'un département et permettant la coordination de plusieurs communes). À chacune de ces échelles, existent des assemblées et des autorités élues pour des mandats de deux ou trois ans (*agente municipal* au niveau de la communauté, conseil municipal autonome, conseil de bon gouvernement pour chaque zone). Le rôle des assemblées est très important, sans qu'on puisse affirmer pour autant que tout se décide horizontalement ; quant aux autorités élues, il est dit qu'elles « *gouvernent en obéissant* » (*mandar obedeciendo*), de sorte que « *le peuple dirige et le gouvernement obéit* » comme l'indiquent les panneaux placés à l'entrée des territoires zapatistes.

L'organisation politique mise en place dans les territoires rebelles du Chiapas se déploie à trois niveaux : communauté (village), commune (regroupant des dizaines de villages), zone (permettant la coordination de plusieurs communes). À chacune de ces échelles, existent des assemblées et des autorités élues pour des mandats de deux ou trois ans.

Les mandats sont conçus comme des « charges » (*cargos*), accomplies comme un service rendu à la communauté, sans rémunération ni aucun type d'avantage matériel, en s'inspirant des sept principes du *mandar obedeciendo* (parmi lesquels « *servir et non se servir* », « *proposer et non imposer* », « *convaincre et non vaincre* »). Ces charges sont toujours exercées de manière collégiale, sans grande spécialisation au sein des instances et sous le contrôle permanent, d'une part d'une commission chargée de vérifier les comptes des différents conseils et, d'autre part, de l'ensemble des communautés, puisque les mandats, non renouvelables, sont révocables à tout moment. Les hommes et les femmes qui exercent un mandat restent des membres ordinaires des communautés. Ils ou elles ne revendiquent pas d'être élu(e)s en raison de compétences particulières ou de dons personnels hors du commun. L'autonomie zapatiste met en œuvre une dé-spécialisation des tâches politiques : « *nous devons tous, à notre tour, être*

¹ Pour une présentation plus ample de l'expérience zapatiste et de son histoire, je me permets de renvoyer à Jérôme Baschet, *La Rébellion*

zapatiste. Insurrection indienne et résistance planétaire, Paris, Champs-Flammarion, réédition mise à jour, 2019.

gouvernement », disent-ils. Cela conduit à accepter que l'exercice de l'autorité s'accomplisse depuis une position de non-savoir : « *personne n'est expert en politique et nous devons tous apprendre* ». Et c'est précisément dans la mesure où celui/celle qui a une fonction d'autorité assume ne pas savoir qu'il peut être « *une bonne autorité* », qui s'efforce d'écouter, sait reconnaître ses erreurs et permet que la communauté le/la guide dans l'élaboration des décisions. Confier des tâches de gouvernement à ceux et celles qui n'ont aucune capacité particulière à les exercer constitue le sol concret à partir duquel le *mandar obedeciendo* peut croître.

La manière dont les décisions sont élaborées est décisive. Ainsi, le conseil de bon gouvernement soumet les principales décisions à l'assemblée de zone ; s'il s'agit de projets importants ou si aucun accord clair ne se dégage, il revient aux représentants de toutes les communautés de la zone de mener une consultation dans leurs villages respectifs afin de faire part à l'assemblée suivante soit d'un accord, soit d'un refus, soit d'amendements. Le cas échéant, ces derniers sont discutés et l'assemblée élabore une proposition rectifiée, à nouveau soumise aux communautés. Plusieurs allers-et-retours entre Conseil, Assemblée de zone et villages sont parfois nécessaires avant que la proposition puisse être considérée comme adoptée. La procédure peut s'avérer lourde mais n'en est pas moins nécessaire, car tous savent qu'un projet qui n'a pas fait l'objet d'une ample appropriation au sein des villages est voué à l'échec.

L'autonomie zapatiste offre ainsi l'exemple d'une organisation politique non étatique. Mais l'auto-gouvernement populaire n'a de sens que s'il permet de donner corps à des formes de vie auto-déterminées : une manière de bien vivre, choisie et collectivement assumée, qui récuse l'idéologie du développement et fait du qualitatif de la vie le cœur sensible de l'organisation collective.

Les conseils de bon gouvernement s'efforcent d'œuvrer à la coexistence entre zapatistes et non-zapatistes, mais affrontent aussi les situations conflictuelles que les autorités officielles ne manquent pas de susciter, dans un contexte d'interventions contre-insurrectionnelles permanentes. Les autorités autonomes tiennent également leur propre registre d'état civil et exercent la justice. Il s'agit d'une justice de médiation qui recherche un accord et, dans la mesure du possible, une réconciliation entre les parties, sur la base de travaux d'intérêt général et de formes de réparation au bénéfice des victimes ou de leurs familles (en excluant le recours punitif à la prison). Il est ainsi démontré que la résolution des conflits et le traitement des infractions aux règles collectives peuvent être assumés par des personnes dépourvues de formation spécifique – et ce, de manière suffisamment satisfaisante pour que la justice autonome soit amplement sollicitée, y compris par des non-zapatistes qui en apprécient l'absence de corruption, la complète gratuité et la connaissance des réalités indigènes, en contraste flagrant avec la justice constitutionnelle mexicaine.

Les conseils de bon gouvernement veillent aussi au bon fonctionnement des différents domaines constitutifs de l'autonomie, tels que santé, éducation et production. Ils ont le devoir de proposer et d'élaborer, en interaction avec les assemblées, de nouveaux projets susceptibles d'améliorer la vie collective, d'encourager l'égalité participation des femmes et

de remédier à ce qui peut y faire obstacle, de préserver l'environnement et d'amplifier les capacités productives propres. Ainsi, les zapatistes ont créé – dans des conditions matérielles fort précaires et entièrement à l'écart des structures étatiques – leur propre système de santé et leur propre système éducatif. Combinant médecine occidentale et savoirs traditionnels, le premier inclut cliniques de zone, micro-cliniques communales, ainsi que la présence d'agents de santé dans les communautés. Quant à l'éducation, elle fait l'objet d'une mobilisation collective considérable. Ainsi, les zapatistes ont construit et entretiennent des centaines d'écoles primaires et secondaires ; ils en ont élaboré le projet et les orientations pédagogiques et ont formé les jeunes qui y enseignent. On estime que, dans les cinq zones zapatistes, 500 écoles primaires environ fonctionnaient en 2008, dans lesquelles 1 300 enseignants accueillaient quelques 16 000 élèves. Les cahiers de la Petite École indiquent que, dans la seule zone de Los Altos, on compte 158 écoles, 496 enseignants pour 4 900 élèves. Dans ces écoles, apprendre fait sens, parce que l'éducation s'enracine dans l'expérience concrète des communautés comme dans le souci partagé de la lutte pour la transformation sociale.

*

L'autonomie zapatiste offre ainsi l'exemple d'une organisation politique non étatique. Mais l'auto-gouvernement populaire n'a de sens que s'il permet de donner corps à des formes de vie auto-déterminées : une manière de bien vivre, choisie et collectivement assumée, qui récuse l'idéologie du développement et fait du qualitatif de la vie le cœur sensible de l'organisation collective.

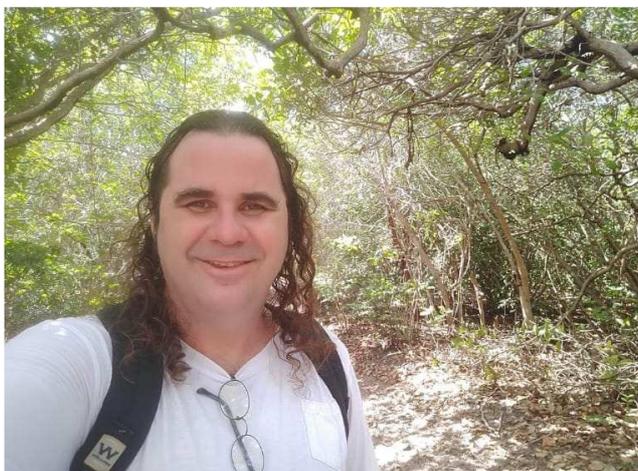
Encore faut-il ajouter que l'autonomie telle que la conçoivent les zapatistes ne concerne pas seulement le Chiapas, ni les seuls peuples indigènes : c'est une option politique qui peut se déployer partout sous des formes multiples, à partir de la singularité des territoires et des traditions. Ainsi, si l'autonomie zapatiste se construit localement, dans les montagnes et les vallées du Chiapas, elle ne suppose aucun enfermement localiste ni aucune revendication identitaire exclusive. Au contraire, les zapatistes ont toujours cherché à articuler différentes échelles spatiales, depuis l'ancrage dans les territoires de vie jusqu'aux enjeux planétaires, en passant par de multiples initiatives nationales (ainsi, toutes les Déclarations de la forêt lacandone sont porteuses de propositions pour l'ensemble du Mexique). Ainsi, la Rencontre intercontinentale pour l'humanité et contre le néolibéralisme, organisée en juillet-août 1996, a-t-elle souvent été considérée comme un antécédent et une source d'inspiration pour les mouvements altermondialistes. Depuis, l'EZLN n'a cessé d'organiser des rencontres internationales, comme le Festival mondial des résistances et des rébellions, en décembre 2014-janvier 2015 ou la Rencontre internationale des femmes qui luttent, en mars 2018, tandis qu'en ce moment même démarre le « Voyage pour la vie » que les zapatistes entreprennent sur les cinq continents, en commençant par l'Europe. Pour les zapatistes, une telle échelle internationale est indispensable pour affronter « l'hydre capitaliste » qui plonge la planète Terre dans une tourmente dévastatrice ; mais c'est seulement en prenant en compte la multiplicité des expériences de vie singulières et en s'écartant de tout universalisme homogénéisateur que l'on pourra construire « un monde où il y ait place pour de nombreux mondes ».

Génocide et ethnocide à l'ordre du jour du gouvernement Bolsonaro dans le contexte de la pandémie de Covid19.

Carlos Kleber Saraiva de Sousa

Professeur d'anthropologie, coordinateur de l'aire d'anthropologie du département de sciences sociales
Université fédérale du Ceará, Fortaleza, Brésil

Traduction française, et notes, d'Adeline Afonso Mourais et Bernardo J. Bilhão



Après le retour du Brésil à la démocratie avec la promulgation de la Constitution de 1988 et la première élection directe du président en 1989, suite à 21 ans de dictature militaire (1964-85) et 5 ans de transition politique (1985-89), le pays a établi des avancées pour les populations indigènes, que ce soit la démarcation et la protection de leurs territoires traditionnels et de leurs organisations culturelles, la mise en place de soins de santé différenciés ou encore l'établissement d'un enseignement supérieur spécifique et interculturel, entre autres réalisations.

Avec l'élection de Jair Bolsonaro à la présidence du Brésil en octobre 2018 et le début de son mandat le 1^{er} janvier 2019, les politiques publiques en faveur des populations originelles brésiliennes ont changé de cap, au détriment des peuples autochtones. Cette évolution n'a toutefois surpris que les électeurs peu méfiants ou naïfs étant donné que bien avant que Bolsonaro ne songe à être élu président du Brésil, il affichait déjà son mépris pour les peuples indigènes du pays, qu'il s'agisse de leur organisation socioculturelle, de leurs territoires traditionnels ou même de leur existence en tant qu'êtres humains.

Pour s'en faire une idée, le 12 avril 1998, il était allé jusqu'à déclarer qu'il était « dommage que la cavalerie brésilienne ne soit pas aussi efficace que l'américaine qui a exterminé les Indiens ». À une autre occasion, le 3 avril 2017, il déclarait : « Vous pouvez être sûr que si j'y arrive (à la présidence de la République), il n'y aura pas un centimètre délimité pour une réserve indigène ou pour une *quilombola*² ». Le 21 janvier 2016, il avait encore déclaré : « En 2019, nous allons radier [la réserve indigène] Raposa Serra do Sol³. Nous donnerons des fusils et des armes à tous les *fazendeiros*⁴ ».

Dès son accession au poste le plus important du pouvoir exécutif brésilien, Bolsonaro a commencé à mettre en œuvre

de nombreux projets et actions politiques visant à limiter les territoires et à détruire les cultures indigènes, que ce soit par des actes empêchant la délimitation des zones traditionnelles d'habitat de ces populations, par le démantèlement de la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI) ou encore par des tentatives d'accords au sein du pouvoir législatif fédéral permettant l'exploitation minière sur les terres des peuples autochtones brésiliens.

À la lumière de ces éléments, et dans le sombre contexte de la pandémie de Covid19 qui atteint des millions d'êtres humains dans le monde et au Brésil (on estime que 501 918 personnes ont perdu la vie dans ce pays au 20 juillet 2021), le président de la République fédérative du Brésil, Jair Messias Bolsonaro, est poursuivi devant le Tribunal suprême fédéral (STF), par la plainte pénale numéro 9020, pour avoir commis le crime de génocide et d'ethnocide contre les peuples indigènes.

Cela a pu se produire car le Congrès national brésilien a approuvé la loi 14021/2020, garantissant aux peuples

Dès son accession au poste le plus important du pouvoir exécutif brésilien, Bolsonaro a commencé à mettre en œuvre de nombreux projets et actions politiques visant à limiter les territoires et à détruire les cultures indigènes

indigènes le droit à des conditions sanitaires, alimentaires, technologiques et hospitalières adéquates pour faire face à la pandémie de Covid19. Néanmoins, le crime conscient aurait été réalisé par Jair Bolsonaro le 7 juillet 2020 lorsqu'il a envoyé au Sénat fédéral le message 3784, interdisant aux indigènes l'accès à une série d'apports sanitaires, alimentaires, hospitaliers et technologiques comme mesures pour contrer le Covid19. Parmi ces apports, je retiens les suivants :

- accès universel à l'eau potable,
- distribution gratuite de matériel d'hygiène, de nettoyage et de désinfection des surfaces,
- approvisionnement d'urgence en lits d'hôpitaux et en lits d'unités de soins intensifs,
- acquisition ou disponibilité de ventilateurs et de machines à oxygéner le sang,
- inclusion de la prise en charge des patients gravement malades dans les plans d'urgence des secrétariats municipaux et étatiques à la santé,
- fourniture de points Internet pour éviter les déplacements vers les centres urbains,
- distribution de paniers alimentaires de base, de semences et d'outils agricoles.

² Une *quilombola* ou un *quilombo* est, aujourd'hui, un territoire peuplé de descendants d'esclaves afro-brésiliens marrons (s'étant échappé des plantations).

³ Réserve indigène située dans le nord-est de l'État brésilien de Roraima à la frontière avec le Venezuela.

⁴ Veut dire « fermier » ou « agriculteur ». Il s'agit de grands propriétaires de domaines agricoles au Brésil.

Il est important de noter que le 11 décembre 1948, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies avait reconnu le génocide comme crime contre le droit international et contre l'humanité tout entière. Pour sa part, le Brésil est devenu signataire de cette convention de l'ONU, proclamée par le décret n° 30822 du 6 mai 1952, et a qualifié le génocide de crime au Brésil par la loi 2889 du 1^{er} octobre 1956. Comme indiqué dans cette norme juridique brésilienne, un génocide est identifié lorsque :

« Art. 1 - Quiconque, dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, en tant que tel :

- tuer les membres du groupe,
- porter gravement atteinte à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe,
- infliger intentionnellement au groupe des conditions d'existence calculées pour entraîner sa destruction physique totale ou partielle,
- faire adopter des mesures destinées à empêcher les naissances au sein du groupe,
- effectuer le transfert forcé d'enfants du groupe vers un autre groupe. »

La mort de ces personnes provoque une grande douleur chez leurs proches, mais emporte aussi, à jamais, une partie accrue de la mémoire collective de la population, surtout lorsque l'indigène décédé est un ancien, un « vieux tronc », quelqu'un ayant gardé beaucoup de connaissances sur l'histoire de son peuple, sa langue, ses coutumes, sa spiritualité, ses pratiques médicinales, sa relation avec la forêt et sa culture au sens large du terme.

En ces termes, Jair Bolsonaro est dénoncé devant la plus haute instance judiciaire brésilienne pour avoir encouragé l'extermination des populations indigènes et, de fait, de leurs cultures (ethnocide), pour avoir opposé son veto aux conditions minimales nécessaires pour que ces populations soient mieux protégées de la contamination, de la maladie et de la mort résultant de la pandémie du nouveau coronavirus et de ses souches. Cependant, cette plainte n'a pas encore été jugée par la Cour suprême et son président, le juge Luiz Fux, doit faire face à des accusations de la part d'organisations académiques, de secteurs sociaux, de fractions des pouvoirs législatif et judiciaire, afin de mettre d'urgence la question à l'ordre du jour et procéder au procès de la plainte 9020 susmentionnée dénonçant le président Jair Messias Bolsonaro, pour génocide.

Selon les données du Comité national de la vie et de la mémoire indigènes, créé par l'Articulation des peuples indigènes du Brésil (APIB), le pays compte actuellement 163 groupes ethniques touchés par le virus, par lequel plus de 50 468 indigènes ont été contaminés et plus de 1 000 représentants de ces peuples autochtones ont perdu la vie. Des cinq régions brésiliennes, l'Amazonie est la plus contaminée et les populations indigènes Xavante, Kokama et Terena sont les plus touchées par le Covid19. La mort de ces personnes provoque une grande douleur chez leurs proches, mais emporte aussi, à jamais, une partie accrue de la mémoire collective de la population, surtout lorsque l'indigène décédé est un ancien, un « vieux tronc », quelqu'un ayant gardé beaucoup de connaissances sur l'histoire de son peuple, sa langue, ses coutumes, sa spiritualité, ses pratiques médicinales, sa relation avec la forêt et sa culture au sens large du terme.

Un petit encouragement dans la relation entre les populations indigènes et la confrontation du Covid19 pourrait être ressenti avec la décision de la Cour Suprême du Brésil (Action directe d'inconstitutionnalité 6341 du 15 avril 2020), qui a reconnu à l'unanimité la compétence partagée entre la Fédération, les États, les Municipalités et le District fédéral, pour prendre des décisions normatives et administratives sur les mesures sanitaires et hospitalières importantes pour faire face à la pandémie. Toutefois, l'absence de coordination nationale, en particulier du ministère de la santé, a limité et entravé l'adoption de mesures importantes en ce domaine, étant donné que le pays compte, selon l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE), 26 États, 5 570 municipalités et un district fédéral. En fait les mesures peuvent être très différentes en fonction du modèle local de gouvernance.

Malheureusement, le Brésil a élu comme président un individu dépourvu d'esprit public, ignorant les notions élémentaires de gestion organisationnelle, les différentes questions et les problèmes nationaux et, surtout, manquant totalement d'empathie pour la vie humaine dans tous les sens du terme, en particulier en ce qui concerne les populations indigènes du Brésil. Jair Messias Bolsonaro s'est révélé être un négationniste, opposé à la science, défenseur et promoteur des attroupements, de la non-utilisation des masques, de la non-vaccination et, étonnamment, de la soi-disant « immunité de troupeau ». J'espère que toutes les personnes aspirant à un monde socialement juste, avec un développement économique respectant l'environnement et la vie humaine, comprennent que Bolsonaro est un exemple à ne pas suivre, pour le bien du Brésil et de l'humanité.

Les caciques Raoni et Almir Surui dénoncent des crimes contre l'humanité du Président Bolsonaro à la Cour pénale internationale

Maîtres William Bourdon et Charly Salkazanov

Avocats au Barreau de Paris (William Bourdon associés)

Chargés de représenter à la Cour pénale internationale les caciques amazoniens contre le président Jair Bolsonaro



Le 2 décembre 2015, pendant la COP21, le cacique Raoni Metuktire remet au président français François Hollande les 17 premières propositions de l'Alliance des Gardiens de Mère Nature, sous l'œil de Nicolas Hulot. Gert-Peter BRUCH (Wikipédia)

Depuis le début de la présidence de Jair Bolsonaro, la déforestation de l'Amazonie a atteint un triste record depuis 2008 : plus de 11 000 km² de forêt tropicale rasés en douze mois. Après deux ans de présidence, la déforestation s'est accrue de près de 50%. Les peuples autochtones ont payé d'un lourd bilan humain l'exploitation massive de l'Amazonie. Indiscutablement, la politique du président brésilien vise à éliminer les peuples autochtones pour piller les ressources naturelles de l'Amazonie et favoriser l'agrobusiness.

Le Président Bolsonaro fait tout pour favoriser l'exploitation industrielle et la prédation des terres où vivent les peuples indigènes. Les agences gouvernementales chargées de la protection de l'environnement, l'IBAMA et l'ICMbio ont été démantelées. Leur budget a été restreint et elles ont été placées sous tutelle du pouvoir militaire. Pourtant, la forêt amazonienne joue un rôle essentiel dans la régulation climatique à l'échelle planétaire. Il faut à tout prix éviter d'atteindre un point de non-retour.

Les caciques Raoni Metuktire et Almir Surui ont sollicité l'aide de William Bourdon, avocat inscrit à la Cour pénale internationale (ci-après « CPI »), pour agir en justice contre le président Jair Bolsonaro.

Le projet a germé lors des ateliers organisés par l'association Darwin Climax Coalitions à Bordeaux en 2019. Ce fut l'occasion de rencontrer les représentants des communautés indiennes dont le Chef Raoni. Ce dernier clairement a exprimé le sentiment des communautés indigènes d'une impasse judiciaire et leur volonté d'agir. Après cette rencontre, un long travail de recherches et d'échanges avec les peuples autochtones et un collectif de juristes et d'ONG du monde entier a été mené.

Ces travaux ont permis d'identifier et documenter plusieurs actes constitutifs de crimes contre l'humanité et d'aboutir au signalement déposé au Bureau du Procureur de la CPI le 22 janvier dernier afin qu'il ouvre une enquête sur les faits reprochés à Jair Bolsonaro.

Le premier crime contre l'humanité concerne l'assassinat ciblé de leaders autochtones, dont le nombre a atteint un triste record en 2019.

Ensuite, Jair Bolsonaro a contraint de nombreux peuples autochtones à quitter leurs terres en raison, soit de leur accaparement industriel, soit de leur destruction, en pratiquant la politique de la terre brûlée. De rares et précieux témoignages de membres de tribus autochtones évoquent le vol de leurs terres et leur déplacement en raison des exploitants agro-industriels qu'ils qualifient d'envahisseurs.

Enfin, Jair Bolsonaro a persécuté les peuples autochtones d'Amazonie. Un rapport du Conseil indigéniste missionnaire (CIMI) de 2019 fait état de 160 actes de violence contre les peuples autochtones mais également de l'invasion massive de leurs territoires et de l'exploitation illégale de leurs ressources. Le président a également supprimé les services publics de santé et d'aides alimentaires qui leur étaient destinés. Cette persécution des peuples autochtones s'est accompagnée de menaces et d'hostilité à l'encontre des fonctionnaires, scientifiques et des ONG environnementales.

Le Statut de Rome confère à la CPI une compétence subsidiaire à celle des juridictions nationales lorsque celles-ci refusent de poursuivre ou de juger ou lorsqu'elles en sont incapables. En l'espèce, les autorités judiciaires brésiliennes refusent ou sont incapables de poursuivre et de juger Jair Bolsonaro et ses complices.

Au Brésil, la démarcation des terres indigènes fait l'objet d'une législation particulière. La démarcation accorde une protection aux communautés indigènes puisqu'ils bénéficient de l'usufruit exclusif des sols. La présidence de Bolsonaro marque l'arrêt total de ces démarcations qui sont désormais placées sous tutelle du ministère de l'agriculture, acquis aux industriels.

Le Statut de Rome confère à la CPI une compétence subsidiaire à celle des juridictions nationales lorsque celles-ci refusent de poursuivre ou de juger ou lorsqu'elles en sont incapables. En l'espèce, les autorités judiciaires brésiliennes refusent ou sont incapables de poursuivre et de juger Jair Bolsonaro et ses complices. En effet, le président brésilien exerce un contrôle accru sur les institutions et le système judiciaire, de sorte que toute action au Brésil pour faire respecter les droits des peuples indigènes est vouée à l'échec. Cette action peut également faire progresser la reconnaissance de l'écocide parmi les crimes internationaux reconnus par la CPI. L'écocide se définit comme un dommage grave et durable commis contre l'environnement en ce qu'il cause des dégâts significatifs à la vie humaine et aux ressources

naturelles. Les crimes reprochés au Président Jair Bolsonaro sont susceptibles d'être des crimes contre l'humanité mais perpétrés dans un contexte plus large de crime contre l'environnement. Dans le contexte de surexploitation des ressources de la forêt amazonienne, les exemples d'écocides sont nombreux.

À la fin du mois de janvier, juste après le dépôt de la plainte, le Parlement européen s'est prononcé en faveur d'une reconnaissance du crime d'écocide par la CPI. En droit interne, la Convention citoyenne avait proposé l'introduction du crime d'écocide, que le projet de loi climat a substitué par un délit d'écocide. Ce contexte illustre la volonté de dissuader et de punir plus sévèrement les atteintes graves à l'environnement.

La CPI a clairement revendiqué sa compétence en matière de crimes écologiques. Le 15 septembre 2016, le Bureau du Procureur a officiellement annoncé que l'une de ses priorités dans la sélection des affaires était la lutte contre les crimes environnementaux et a affirmé sa volonté de s'intéresser aux crimes impliquant ou entraînant des ravages écologiques, l'exploitation illicite de ressources naturelles ou l'exploitation illicite de terrains⁵.

Cette action est une responsabilité énorme et un très grand honneur. Les chefs indigènes Raoni et Almir Surui sont conscients qu'ils agissent non seulement pour leurs peuples, l'Amazonie mais aussi pour l'humanité afin de préserver ce bien commun.

Un regard sur les droits de l'homme en Amérique latine à travers le dernier rapport d'Amnesty International

Silvia Romano

Secrétaire générale de l'UEF Paris Île-de-France, membre du Bureau de Presse fédéraliste

« Nous tirons notre force de la passion et de la résilience que nous avons vues chez les militants de toute la région, en particulier chez les femmes, les jeunes et les militants antiracistes. Leur courage face à l'adversité nous dit que nous pouvons construire un monde plus juste pour tous », a déclaré Erika Guevara Rosas, Directrice d'Amnesty International pour les Amériques.

En parcourant le [dernier rapport d'Amnesty International](#)⁷ la situation du respect des droits humains en Amérique latine est alarmante. Selon l'étude, en début 2020, l'Amérique latine est la région la plus inégale du monde et la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'exacerber cette inégalité. Les réponses des gouvernements de ces pays à la crise ont eu des impacts considérables sur les droits de l'homme, avec des conséquences souvent dévastatrices pour un grand nombre de personnes.

Les restrictions liées au COVID-19 ont également affecté la liberté d'expression, qui continuait d'être menacée en Bolivie, au Brésil, à Cuba, en Uruguay, au Venezuela et au Mexique, au demeurant le pays le plus meurtrier au monde pour les journalistes en 2020. La police et les forces armées ont également nié ou indûment restreint le droit d'association et de réunion pacifique, et un usage illégal de la force a été enregistré dans plus de 12 pays⁸.



Marielle Franco

L'injustice raciale et la discrimination ont persisté. La violence policière au Brésil s'est même intensifiée pendant la pandémie : la police a tué au moins 3 181 personnes - dont 79% de noirs - entre janvier et juin⁹. L'impunité et le manque d'accès à la justice ont continué d'être une grave préoccupation dans une grande partie de la région¹⁰.

La pandémie a aussi intensifié la crise de la violence contre les femmes et les filles dans les Amériques, car les mesures de confinement ont entraîné une augmentation considérable de la violence sexiste dans la famille, des viols et des féminicides. Les personnes LGBTI+ ont été victimes de violences et

⁵ Bureau du Procureur, *Document de politique générale relatif à la sélection et à la hiérarchisation des affaires*, Cour pénale internationale, 15 sept. 2016, p. 3.

⁶ « Américas: La pandemia ahonda decenios de desigualdad, abandono y abusos en la región más afectada por el COVID-19 » disponible sur le site d'Amnesty International : <https://www.amnesty.org/es/latest/news/2021/04/americas-pandemic-inequality-neglect-abuse-covid19/> , consulté le 16 juin 2021.

⁷ Amnesty International Annual Report 2020/2021 – The state of the worlds' human rights, p. 26. Le rapport est téléchargeable via ce

lien : <https://www.amnesty.org/es/latest/news/2021/04/americas-pandemic-inequality-neglect-abuse-covid19/>

⁸ « Américas: La pandemia ahonda decenios de desigualdad, abandono y abusos en la región más afectada por el COVID-19 » disponible sur le site d'Amnesty International : <https://www.amnesty.org/es/latest/news/2021/04/americas-pandemic-inequality-neglect-abuse-covid19/> , consulté le 16 juin 2021.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*



Manifestations au Chili en faveur de la dépénalisation de l'avortement
Créateur : RODRIGO GARRIDO | Crédits : REUTERS

d'homicides dans des pays comme le Brésil, la Colombie, le Honduras, le Paraguay et Porto Rico¹¹.

Les droits des peuples autochtones ont aussi continué d'être menacés, car de nombreux gouvernements n'ont pas garanti leur consentement libre, préalable et éclairé avant de donner leur feu vert à de grands projets d'extraction, d'agriculture et d'infrastructure¹². À côté de cela, ces peuples ont été gravement touchés par la pandémie en raison d'un accès insuffisant à l'eau potable, à l'assainissement, aux services de santé et aux prestations sociales.

Finalement, le rapport d'Amnesty montre que l'Amérique latine et les Caraïbes sont parmi les régions au monde les plus dangereuses pour les défenseurs des droits humains, en particulier pour celles et ceux qui travaillent pour défendre leurs terres, leur territoire et leur environnement. La Colombie est restée le pays le plus meurtrier au monde pour les défenseurs des droits humains.

« Combien de personnes devront encore mourir avant la fin de cette guerre... »¹³

Face à ce portrait terrifiant sur les droits humains dans les Amériques, il y a une phrase qui résonne dans la tête : « *combien de personnes devront encore mourir avant la fin de cette guerre...* ». Ce sont les mots écrits par l'activiste brésilienne défenseuse des droits humains, Marielle Franco dans un tweet publié environ 24 heures avant être tuée dans celle qui sera définie par le journal *Folha de S. Paulo* comme « *une exécution sans précédent dans l'histoire du pays* »¹⁴.

Malgré le contexte politique difficile et dangereux, comme Marielle, depuis plusieurs années de nombreuses femmes se battent courageusement pour défendre les droits humains, les droits des femmes et dénoncer les violences faites aux femmes.

conviction un discours d'égalité et de dénonciation de la violence faite aux femmes, et s'engage pour les droits de la communauté LGBT+. La dénonciation des violences policières dans les favelas, la défense des droits humains et des minorités constituent le cœur de l'action politique de Marielle et lui coûteront la vie.

L'assassinat de Marielle Franco le 14 mars 2018 a fortement ému non seulement le Brésil, mais la Région tout entière ainsi que le reste du monde.

Malgré le contexte politique difficile et dangereux, comme Marielle, depuis plusieurs années de nombreuses femmes se battent courageusement pour défendre les droits humains, les droits des femmes et dénoncer les violences faites aux femmes.

Depuis désormais des décennies, les militantes des droits des femmes mènent partout en Amérique latine un âpre combat pour les droits des femmes ainsi que pour les droits sexuels et

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ Riccardo Noury, *La stessa lotta, la tessa ragione, storie di donne per i diritti umani*, Ed. People, pp. 26-27. Riccardo Noury est le porte-parole

d'Amnesty International en Italie et par sa volonté les bénéfices de ce livre seront reversés à Amnesty.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

reproductifs (notamment l'accès à un avortement sécurisé pour toutes les femmes).

Johana Cepeda, infirmière et militante des droits humains colombienne souligne que la pandémie a accru les nombreuses difficultés auxquelles de nombreuses femmes étaient déjà confrontées quand elles essayaient d'obtenir un avortement sécurisé : « *pour les femmes qui sont isolées ou qui vivent avec un partenaire violent qui les maltraite ou qui contrôle leurs décisions, le simple fait de demander des informations devient très difficile. Les mesures de confinement strict rendent les déplacements très difficiles pour les femmes. Pour beaucoup d'entre elles, si un policier les interpelle et leur demande où elles vont, il n'est pas facile de dire qu'elles vont demander un avortement* »¹⁶. La situation est identique dans d'autres pays de la région, témoigne Gloria Maira, militante des droits humains et coordinatrice de la Plateforme d'action pour l'avortement au Chili, un réseau d'organisations et de militantes œuvrant en faveur du droit des femmes à l'accès à un avortement sécurisé¹⁷.

La mobilisation d'activistes, souvent femmes, qui se battent pour la protection de leur environnement dans des rapports de force de « David contre Goliath » face aux grandes multinationales et aux groupes armés avec la connivence de l'État [est un autre phénomène croissant].

À côté de cela, dès le début de l'année dernière, les chiffres, qui était déjà très élevés, de la violence contre les femmes ont augmenté de façon exponentielle¹⁸.

Les violences faites aux femmes sont un fléau national tristement connu au Mexique où, en moyenne, 10 femmes sont assassinées par jour¹⁹. Entre 2019 et 2020, leur nombre a été multiplié par 11. Une situation des plus dramatiques : la capitale, l'État de Mexico et l'État voisin de Puebla observent même une hausse de 300% de femmes et d'enfants secourus²⁰.

Malgré le contexte politique difficile et dangereux, comme Marielle, depuis plusieurs années de nombreuses femmes se battent courageusement pour défendre les droits humains, les droits des femmes et dénoncer les violences faites aux femmes.

Ces mobilisations se sont multipliées ensuite à l'occasion de la Journée internationale des Nations unies (ONU) pour l'élimination de la violence contre les femmes, le 25 novembre dernier. Environ 228 féminicides sont survenus en 2020 au Venezuela, soit 36,52% de plus que l'année précédente, selon une association spécialisée²¹. Toujours, et seulement, au cours

¹⁶ « Des militantes en Amérique latine luttent pour garantir l'accès à un avortement sécurisé dans un monde marqué par la pandémie de COVID-19 » Amnesty International, disponible via ce lien : <https://www.amnesty.be/infos/blogs/blog-paroles-chercheurs-defenseurs-victimes/article/militantes-amerique-latine-luttent-garantir-acces-avortement>, consulté le 17 juin 2021.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ « Américas: La pandemia ahonda decenios de desigualdad, abandono y abusos en la región más afectada por el COVID-19 » disponible sur le site d'Amnesty International : <https://www.amnesty.org/es/latest/news/2021/04/americas-pandemic-inequality-neglect-abuse-covid19/>, consulté le 16 juin 2021.

¹⁹ « Mexique : les femmes prises pour cible », Amnesty International, disponible via ce lien : <https://www.amnesty.fr/actualites/mexique-les-femmes-prises-pour-cible>, consulté le 16 juin 2021.

de l'année 2020, le Mexique a enregistré 3 758 homicides de femmes, dont 967 ont fait l'objet d'une enquête pour féminicide.

Un autre phénomène qui continue à grandir depuis les dernières décennies en Amérique Latine, est la mobilisation d'activistes, souvent femmes, qui se battent pour la protection de leur environnement dans des rapports de force de « David contre Goliath » face aux grandes multinationales et aux groupes armés avec la connivence de l'État.

C'est le cas de Jani Silva, une paysanne colombienne de 57 ans qui travaille dans la Zone de réserve paysanne Perla Amazónica (dans le département de Putumayo, dans le sud du pays). Elle fait l'objet de menaces de mort parce qu'elle défend son territoire : « *le territoire, c'est notre unique possession et c'est tout ce que nous sommes, c'est là que nous menons notre projet de vie, que nous élevons nos enfants et que nous voyons grandir nos petits-enfants. Nous luttons pour rester là. Nous défendons la vie, nous défendons un écosystème, nous défendons toute l'histoire et toute la culture des petits paysans* »²².

Les groupes armés présents dans la région veulent contrôler les cultures vivrières, les terres et la communauté, raconte Jani²³. Elle et sa communauté ont dû faire face à l'exploitation du pétrole, qui détruit des couloirs biologiques nécessaires pour la protection des espèces amazoniennes, et qui a modifié drastiquement le mode de vie de ces communautés paysannes. Jani raconte vivre chaque jour « *dans la peur et dans l'angoisse permanente* », mais malgré cela elle continue en première ligne à mener ce combat. « *Il ne doit pas y avoir un seul groupe de défenseurs, mais un monde entier de défenseurs, parce que nous devons ensemble défendre la vie de toutes les personnes* »²⁴ affirme-t-elle.

Parmi les nombreuses activistes qui se sont battues pour leur territoire, Berta Cáceres mérite d'être mentionnée. Indigène de la population autochtone Lenca et féministe de renom, âgée de 20 ans à peine, Berta Cáceres avait cofondé le Conseil civique des organisations populaires autochtones du Honduras (COPINH), une organisation qui défend les droits territoriaux des peuples autochtones dans ce pays d'Amérique centrale. Son combat décisif visait le barrage hydroélectrique Agua Zarca, s'élevant à 50 millions de dollars, construit sans consultation appropriée avec sa communauté autochtone de Lenca. Les manifestations ont mené un blocus en 2013 qui a

²⁰ *Ibid.*

²¹ « Violences faites aux femmes : des mobilisations à travers l'Amérique latine », Le Monde avec AFP, 26 novembre 2020, disponible via ce lien : https://www.lemonde.fr/international/article/2020/11/26/violences-faites-aux-femmes-des-mobilisations-a-travers-l-amerique-latine_6061147_3210.html, consulté le 17 juin 2021.

²² « Nous devons tous ensemble protéger la vie sur notre planète » disponible en ligne via ce lien : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/10/we-must-defend-life-on-our-planet-together/>, consulté le 17/06/2021.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Ibid.*

interrompu les travaux de construction. Les investisseurs internationaux se sont depuis retirés du projet²⁵. Berta Cáceres, qui a remporté le *Goldman Environmental Prize* en 2015, avait fait état d'un nombre croissant de menaces de mort avant d'être tuée par balle à son domicile de la ville de La Esperanza (à environ 200 kilomètres à l'ouest de Tegucigalpa, Honduras) le 2 mars 2016²⁶.

Plus au Sud, le Pérou est aussi la cible de grands groupes d'intérêts privés qui, parfois avec l'aide des autorités, tentent de s'appropriier les terres, notamment à la recherche de minerais précieux. Máxima Acuña, une paysanne péruvienne, propriétaire d'une parcelle de terre, contrecarre les projets d'une multinationale, devenant un véritable symbole de la résistance dans son pays et dans le monde. En 2011, une multinationale se présente à elle pour racheter ses terres et, malgré des offres généreuses, Máxima refuse de vendre sa propriété aux promoteurs du projet minier.

Depuis, la multinationale tente d'expulser Máxima et les siens en faisant usage des forces de police péruviennes²⁷. Entre 2011 et 2014, Máxima Acuña a signalé plusieurs actes de harcèlement, attaques et tentatives d'expulsion imputables à la police nationale péruvienne²⁸. Après cinq ans de procédures liées aux accusations pénales infondées d'occupation illégale de terre, la Cour suprême péruvienne a statué en mai 2017 qu'aucune raison ne justifiait de poursuivre le procès sans fondement de Máxima Acuña pour ce motif²⁹. Máxima a également reçu le *Goldman Environmental Prize* en 2016.

La liste des courageuses militantes et défenseuses des droits humains en Amérique latine, qui ont payé cher, jusqu'à parfois y perdre la vie, leur engagement, est encore longue et ne pourrait pas tenir en un seul article.



Berta Cáceres

Enfin, pour que le courage et la force de ces femmes puissent nous inspirer toutes et tous à regarder devant avec l'optimisme nécessaire pour gagner les combats les plus difficiles, nous souhaitons conclure cet article avec des éléments positifs³⁰.

Les manifestations féministes de 2020 ont permis à l'Argentine de rentrer dans l'histoire en décembre 2020 comme le plus grand pays d'Amérique latine à légaliser l'avortement. En novembre, le Mexique est devenu le 11^{ème} pays d'Amérique latine et des Caraïbes à ratifier l'Accord d'Escazú, un traité régional sans précédent pour la protection de l'environnement. Les défenseurs des droits environnementaux se réjouissent qu'il soit entré en vigueur le 22 avril 2021. Et bien que les actions sur le changement climatique soient restées limitées sur le continent, le Chili a été le premier pays de la région, et l'un des premiers au monde, à présenter un objectif ambitieux de réduction des émissions en 2030.

²⁵ « Berta Cáceres - Inspiration and Action Prix, Activiste pour la défense des droits des autochtones », UN *Environment Program* (UNEP), disponible via ce lien : <https://www.unep.org/championsofearth/fr/laureates/2016/berta-caceres>, consulté le 17 juin 2021.

²⁶ Selon Global Witness, 185 personnes dans 16 pays ont été tuées en 2015 alors qu'ils défendaient leurs terres, leurs forêts et leurs rivières contre des industries destructrices, le bilan annuel le plus élevé jamais enregistré. Le Honduras, qui comptait au moins 109 décès entre 2010 et 2015, était le pays le plus meurtrier de tous.

²⁷ « Máxima Acuña - Peru's race for mining », *The Goldman Environmental Prize*, disponible via ce lien <https://www.goldmanprize.org/recipient/maxima-acuna/>, consulté le 17 juin 2021.

²⁸ « Pérou. Les autorités mettent un terme aux poursuites engagées contre la militante Máxima Acuña », Amnesty International disponible via ce lien : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/05/peru-autoridades-peruanas-ponen-punto-final-a-la-criminalizacion-de-la-defensora-maxima-acuna/>, consulté le 17 juin 2021.

²⁹ Ibidem.

³⁰ « Américas: La pandemia ahonda decenios de desigualdad, abandono y abusos en la región más afectada por el COVID-19 » disponible sur le site d'Amnesty International : <https://www.amnesty.org/es/latest/news/2021/04/americas-pandemic-inequality-neglect-abuse-covid19/>, consulté le 16 juin 2021.

La gestion du Covid 19 au Brésil : les soubresauts du fédéralisme

Domingos Abreu

Professeur de sociologie à l'Université fédérale du Céara – Fortaleza (Brésil)

Valmir Lopes

Sociologue et politologue à l'Université fédérale du Céara – Fortaleza (Brésil)

Traduit du brésilien par Adeline Afonso Mourais et Bernardo J. Bilhão



Domingos Abreu

Valmir Lopes

Le régime fédéraliste brésilien, avec ses innombrables pouvoirs répartis entre 5 570 municipalités, 26 États, le district fédéral et la Fédération, ne peut être isolé des autres aspects des institutions politiques du Brésil. Outre la fédération, il faut rappeler que le régime présidentiel brésilien place entre les mains du chef de l'exécutif une grande concentration de pouvoirs : direction de l'État, du gouvernement et de toute l'administration publique fédérale ; fragmentation des partis et, enfin, un système électoral proportionnel. Un autre aspect important révélant les dilemmes institutionnels est la nature précise de la Constitution de 1988. Elle intègre les municipalités dans le système fédéraliste, en leur conférant une autonomie administrative et organisationnelle soumise à l'entité étatique, mais avec des domaines d'action préalablement définis.

Actuellement, nous assistons à une série d'affrontements entre le président et ses ministres d'une part, et les gouverneurs des États d'autre part.

La Cour suprême (Supremo Tribunal Federal) mérite une brève mention pour son rôle juridique d'interprète de la Constitution et de troisième instance d'appel contre les décisions des tribunaux inférieurs. Tous les conflits de compétence entre les entités fédérales sont tranchés par elle. Un pays nécessitant des réformes institutionnelles pour promouvoir son développement économique et réduire de profondes inégalités sociales a eu le malheur d'élire un président extrémiste. Élu suite au discrédit de la classe politique traditionnelle, avec un fort discours antisystème, le gouvernement Bolsonaro est directement responsable de la façon tragique dont le Brésil fait face à la pandémie jusqu'à présent. Niant le risque d'infection, il a jusqu'à présent changé à trois reprises de ministre de la santé. Au moment où nous écrivons cet article, il doit faire face à la création d'une Commission d'enquête parlementaire (CPI) au sein du Congrès national cherchant à déterminer ses responsabilités. L'ordre institutionnel peut faciliter le progrès et le développement social d'une nation, mais dans les moments de

crise, il peut aussi révéler ses limites en raison de la bêtise de ses dirigeants. C'est certainement notre cas.

Les différentes entités fédérales – Fédération, États et municipalités – ont été les principaux gestionnaires institutionnels de cette longue tribulation que nous traversons. Nous avons eu jusqu'à présent, officiellement, 17 millions de cas de covid-19. Sur ce total, 15 millions sont guéris. Nous portons le deuil de plus de 474 000 morts, victimes de l'épidémie (08 juin 2021). Ainsi, le Brésil compte 2,2 milliers de décès par million d'habitants, depuis le début de cette tragédie (à titre de comparaison, la France compte 1,6 milliers de décès par million d'habitants).

Dans la gestion de cette crise sanitaire, la divergence de point de vue (et d'actions) entre le gouvernement fédéral et les mesures prises par les gouverneurs des États et les maires des municipalités est apparue clairement. Nous citerons quelques exemples montrant les difficultés du système fédéral brésilien à gérer la crise sanitaire. La réflexion concerne une situation que les législateurs de la Constitution fédérale de 1988 n'avaient pas prévue : l'arrivée au pouvoir central d'un président ayant toujours fait l'éloge de la dictature militaire et des tortionnaires du régime de 1964. Cette situation *sui generis* montre les faiblesses de notre système fédéral.

En premier lieu, il est important de souligner que l'expression symbolisant autrefois la bonne coexistence entre les trois sphères de pouvoir est « la compétence partagée ». La Constitution fédérale de 1988 stipule que la Fédération, les États et les municipalités sont autonomes pour gérer les politiques de santé publique. Toutefois, la Constitution de 1988 souligne l'importance du partage des responsabilités entre les entités fédérées. Même s'il y a toujours eu une répartition disproportionnée du budget fédéral entre les trois niveaux, la balance tendant en faveur de l'Union, plus ou moins indépendamment de la tendance politique des gouvernants, l'idée d'autonomie et de solidarité a fait fonctionner le système. Avec Bolsonaro, la dynamique s'est compliquée.

Actuellement, nous assistons à une série d'affrontements entre le président et ses ministres d'une part, et les gouverneurs des États d'autre part. La confrontation se produit aussi bien avec les gouverneurs orientés à gauche (les neuf gouverneurs du Nordeste), qu'avec ceux idéologiquement proches de Bolsonaro et ayant rompu avec lui (nous pensons que ces conflits portent déjà en eux la dispute pour la présidence du pays entre les candidats de droite et d'extrême-droite).

Cette question est bien illustrée par la lutte juridique pour déterminer qui peut, ou ne peut pas, déclarer la mise en quarantaine, ou définir le fonctionnement des entreprises, des écoles, etc. Également avec le président tentant d'inverser les directives des gouverneurs et des maires ayant imposé des mesures sanitaires de distanciation sociale et le port obligatoire de masques dans les lieux publics. Il a fallu que la Cour

suprême (STF) soit saisie pour que la querelle se calme. Donc la Cour suprême a statué que le gouvernement fédéral ne pouvait pas empêcher les États d'assumer leurs responsabilités constitutionnelles et de mettre en œuvre les mesures sanitaires nécessaires. Ce qui n'empêche pas le président de prétendre, de manière récurrente, sur les médias sociaux et dans la presse que les gouverneurs restreignent le « droit d'aller et venir » des citoyens et que le moment est proche où il utilisera l'armée pour mettre fin à leurs mesures.

Récemment, lors d'une visite dans l'État de Rio de Janeiro, l'une de ses multiples apparitions publiques sans masque et au milieu de foules, Bolsonaro a été escorté par des militaires de l'armée nationale, manquant ainsi de respect au gouverneur local qui commande lui-même une police militaire d'État et qui est normalement en charge d'assurer la protection des hôtes de l'État (constitutionnellement, tous les États de la fédération ont une police militaire sous les ordres de leur gouverneur).

Dans l'État de Maranhão, un fait particulier s'est produit : le gouverneur a infligé une amende au président pour la foule réunie par Bolsonaro dans la capitale de l'État, car il était, à son habitude, sans masque de protection (bien que dans cet État, la non-utilisation du masque dans les événements publics soit passible d'amende). Nous soulignons ici qu'un des magistrats de la Cour suprême a récemment demandé au président de s'expliquer sur ses apparitions publiques dans des situations de foule, sans masque.

Les problèmes causés par Bolsonaro lorsque le gouverneur du Maranhão a négocié directement avec la Chine l'acquisition de fournitures hospitalières (respirateurs, équipements de protection, etc.) pour lutter contre le covid-19 ont été très importants. Mécontent de l'action du gouverneur de cet État, le président a menacé de confisquer l'achat. Saisie, la Cour suprême a dû une nouvelle fois confirmer l'impossibilité pour la Fédération de procéder à la saisie du matériel.

Récemment, la Chine, qui produit l'un des vaccins utilisés au Brésil (Coronavac) préparé par Butantan (centre de recherche d'excellence dans la production de vaccins et d'immunisants appartenant à l'État de São Paulo, gouverné par un ennemi de Bolsonaro), a retardé de plusieurs jours la livraison des composants (nécessaires à la fabrication du vaccin), en représailles contre le président pour avoir dit et affirmé que le virus avait été produit par la Chine dans une action de bioterrorisme. Régulièrement, le président brésilien fait des blagues de mauvais goût, sur les réseaux sociaux, en référence aux pénis des Chinois, supposés être « petits ». Sinovac (la société chinoise produisant le vaccin Coronavac) a envoyé une lettre au gouvernement brésilien menaçant de ne plus fournir les composants pour la production des vaccins si les insultes contre le peuple chinois se poursuivaient. Il a fallu une action plus importante de la diplomatie brésilienne et des gouverneurs des États pour régler le problème afin que la Chine recommence à fournir les composants vaccinaux en question (il a même fallu une réunion à Pékin, du président de Sinovac avec les ambassadeurs et les représentants brésiliens). Il faut dire qu'une partie de la population brésilienne n'a pas reçu la deuxième dose du vaccin à temps et n'a été vaccinée qu'en dehors de la période initialement prévue.



L'économiste Assis Malfort et la politologue Sonia Fleury (membres d'un groupe de réflexion à Fiocruz – la plus grande institution productrice de sciences et de technologies de la santé d'Amérique latine) affirment clairement que « notre fédéralisme institutionnel, établi, démocratique et participatif » ne peut faire face à une situation « qui joint la pandémie et le pandémonium » (au titre de « capitale de l'enfer : corruption et désordre). La situation analysée par les chercheurs indique la difficulté à gérer une situation nécessitant des mesures rapides dans une situation d'urgence. Dans le même temps, ceux qui pourraient les diriger créent la confusion et provoquent des dissensions lorsque les gouverneurs et les

La Cour suprême a statué que le gouvernement fédéral ne pouvait pas empêcher les États d'assumer leurs responsabilités constitutionnelles et de mettre en œuvre les mesures sanitaires nécessaires.

scientifiques assument (même localement) le protagonisme de l'action. Le président, de manière autoritaire, tente de mettre en œuvre des mesures n'ayant aucun soutien ni parmi les gouverneurs ni dans la communauté scientifique brésilienne (comme l'utilisation de la chloroquine pour le traitement précoce du covid). Bolsonaro, remet très régulièrement en question le fonctionnement et le statut scientifique des vaccins, affirmant qu'ils n'ont toujours pas de preuve scientifique, malgré le consensus des responsables de la santé selon lequel ils sont le seul moyen de lutter contre le virus.

Assis Malfort en arrive même à parler d'un « vide fédérateur » causé, avant tout, par l'inaction du gouvernement fédéral pour coordonner efficacement les entités fédérées. Et le niveau fédéral le fait, selon Malfort, sans assumer ses fonctions :

« Le gouvernement fédéral a reculé dans ses prérogatives et dans ses possibilités d'éditer des normes, de divulguer des informations, de mettre en place des financements et des stratégies pour la lutte contre la pandémie, de réaliser des appuis techniques aux États et aux municipalités et, aussi, de coordonner des achats collectifs de composants et d'exercer l'une des principales fonctions qui lui sont données par la Constitution et les lois organiques de la santé qui est de fomentier le Complexe Industriel de la Santé »³¹.

Et c'est dans ce « vide fédérateur » que certains gouvernants s'organisent pour penser collectivement la crise sanitaire et programmer des actions communes pour y faire face. La plus grande de ces expériences a été développée par le « Consortium du Nordeste » (Consórcio Interadual de

³¹ <https://cec.fiocruz.br/?q=Confronto-no-federalismo-brasileiro-durante-a-pandemia-aumenta-riscos-sanitarios-e-ameaca-a-democracia>.

Desenvolvimento Sustentável do Nordeste) : il se présente comme une « institution interfédérale » légale, composée des neuf États du Nordeste brésilien, visant, entre autres, à améliorer l'acquisition de biens et de services (diminution du prix des produits par achats en plus grandes quantités) et partage des informations et des décisions politiques pour l'ensemble de la région.

Assis Malfort en arrive même à parler d'un « vide fédérateur » causé, avant tout, par l'inaction du gouvernement fédéral pour coordonner efficacement les entités fédérées.

Une micro-fédération au sein de la Fédération ? Certainement pas, mais pour le moins une tentative d'une plus grande autonomie décisionnelle et d'un pouvoir accru de négociation avec le pouvoir central. Le Consortium a mené quelques actions emblématiques d'une tentative d'action collective coordonnée.

L'une d'entre elles a été la création d'un comité scientifique de lutte contre le coronavirus dans le consortium du Nordeste (C4NE). Ce comité est formé de médecins et de scientifiques du Nordeste (et d'autres régions du Brésil et du monde), dans le but de guider et d'organiser l'action des États et des municipalités du Nordeste face à la pandémie. À plusieurs reprises, le Comité a communiqué aux médias des données quotidiennes sur les nouvelles infections et les nouveaux décès par covid-19, à des moments où le gouvernement Bolsonaro tentait de boycotter l'information (il suffit de rappeler que le président a récemment affirmé que « la moitié des décès par coronavirus n'ont pas eu lieu », qu'ils feraient partie d'un complot visant à créer la panique dans la population...).

L'action la plus importante du Consortium du Nordeste a sans doute été l'achat du vaccin russe Sputnik V, dans le but de répondre à la demande de vaccination de la population. L'achat a été bloqué à plusieurs reprises par Anvisa (un organisme gouvernemental, équivalent de l'agence française ANSM) sous prétexte que le vaccin russe ne présentait pas les garanties nécessaires (les gouverneurs du Nordeste affirment que la position idéologique du président Bolsonaro, désignant la Russie comme un pays communiste, a été déterminante dans l'interdiction d'acquisition du vaccin). Les gouverneurs du Nordeste ont dû une fois de plus faire appel à la Cour suprême, en demandant l'accélération des réévaluations du vaccin par Anvisa.

Un facteur d'inversion de dynamique attendue par le fédéralisme brésilien, telle qu'imaginée par les législateurs ayant rédigé la Magna Carta du Brésil, s'est produite lors des

procédures d'achat et d'approbation du vaccin russe : les gouverneurs du Nordeste ont acquis 37 millions de doses de Sputnik V et ont annoncé qu'ils en feraient don à la Fédération pour qu'elle les redistribue dans tout le pays. Le feuilleton n'est pas terminé, mais finalement l'utilisation du vaccin a été autorisée par Anvisa et les vaccins commencent à arriver. Le gouverneur de Bahia (État membre du Consortium) affirme que le vaccin peut être utilisé dans tout le Brésil et que nous ne pouvons pas « entrer dans la logique du chacun pour soi ».

Le Brésil a vécu près de soixante-dix ans, après son indépendance politique, sous un régime d'État unitaire et de forte centralisation politique administrative, coexistant simultanément avec des diversités régionales se dessinant progressivement. Cette diversité régionale persiste et trouve dans le régime fédéraliste son adéquation institutionnelle, mais nécessite toujours le pouvoir central comme agent de coordination en raison des disparités régionales et sociales. À partir des faits présentés ci-dessus, nous pouvons conclure, sans l'ombre d'un doute, qu'en ce moment de crise, le régime fédéral a assuré l'autorité de ceux qui sont en désaccord avec les orientations politiques et sanitaires du président Bolsonaro. Il a permis aux gestionnaires des États et des municipalités de suivre les directives recommandées par les experts. Pour cela, le rôle

Et c'est dans ce « vide fédérateur » que certains gouvernants s'organisent pour penser collectivement la crise sanitaire et programmer des actions communes pour y faire face. La plus grande de ces expériences a été développée par le « Consortium du Nordeste »

actif de la Cour suprême fédérale (STF) dans l'interprétation des compétences réservées aux entités fédérées sans exclure la nécessité d'une coordination centrale par l'exécutif de la Fédération a été fondamental. Si, dans le passé, le Brésil a connu des poussées de concentration des pouvoirs avec un affaiblissement de la fédération, actuellement, nous devons en grande partie nous féliciter de son existence et surtout du fait qu'elle a trouvé un soutien dans une partie importante de la société pour les actions nécessaires dans les États.

Pour conclure, certaines questions restent cependant sans réponse : la crise n'aurait-elle pas été mieux gérée par un pouvoir central sans la polyphonie bruyante de nombreux gestionnaires ? À l'inverse, nous pouvons nous demander : combien de morts supplémentaires aurions-nous à déplorer si nous étions entièrement entre les mains du président Bolsonaro, sans les contreponds et les équilibres que les États et les municipalités ont cherché à fournir ?

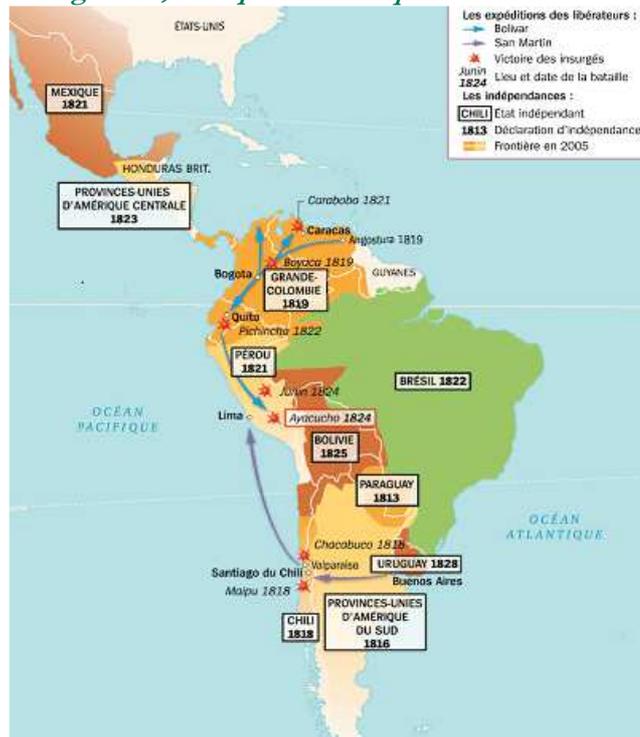
Union européenne-Amérique latine Caraïbes (ALC), variations autour de l'intégration politique et économique et de la dynamique des relations

Michel Caillouët

Ambassadeur de l'Union européenne en charge du suivi des relations UE – Amérique latine (1979-95)

Président UEF Sud France

Depuis l'indépendance latino, le rêve de l'intégration, avec plus de bas que de hauts



L'Amérique latine est restée, pour une grande part, sous le joug de la Monarchie espagnole pendant plus de 300 ans. C'est l'abdication de l'Espagne devant l'invasion de Napoléon qui sera de déclencheur des indépendances latino-américaines, et la création de structures étatiques autonomes, entre 1806 et 1830. Alors que deux décennies avant, l'Amérique du Nord s'était dotée de structures fédérales, l'Amérique latine n'a pas emboîté le pas vers l'unité...

Pourtant, l'idée d'intégration régionale est aussi ancienne que l'Amérique latine elle-même et elle précède même l'indépendance. Le Vénézuélien Francisco Miranda rêve d'un empereur héréditaire qui, sous le nom d'Inca, aurait gouverné le Continent à travers un Parlement bicaméral. En 1810, l'argentin Mariano Moreno fut le premier à défendre l'idée d'une fédération, mais indépendante de l'Espagne.

Ces idées ne portent pas leurs fruits, et les vice-royautés espagnoles se lancent en ordre dispersé dans la bataille de l'indépendance, des conflits dont la longueur et le coût humain et économique sera pour beaucoup dans l'implosion de l'empire colonial espagnol en 20 États indépendants, alors que les États-Unis et le Brésil sauront garder leur unité.

Cette idée d'unité est reprise par les principaux héros de l'indépendance : Simon Bolivar, José de San Martin (el Libertador), Bernardo Higgins, dirigeant suprême du Chili. Bolivar, président de la Grande Colombie, propose aux gouvernements du Mexique, du Pérou, du Chili, et de Buenos

Aires une assemblée pour proclamer une confédération perpétuelle. Une conférence est organisée à Panama en 1826, mais la confédération n'allait, jusqu'à aujourd'hui, jamais se concrétiser. À partir de cette date et jusqu'à la seconde moitié du XXème siècle, l'histoire de l'intégration latino-américaine n'est qu'une suite d'échecs, ponctuée par le morcellement continu et les guerres frontalières.

Faut-il y voir l'ombre impérialiste des États-Unis, trop contents de pouvoir dominer économiquement (et politiquement) ce continent, ou l'influence des idées nationalistes, venues d'Europe ?

Certes, des velléités d'intégration locales ont vu le jour depuis quelques décennies, avec une certaine influence, et fascination, pour les processus en cours en Europe (Union européenne), mais les vœux de Bolivar, qui voyait une raison infaillible de l'unité hispano-américaine dans « les similitudes et les coïncidences de langue, de religion, d'origines et coutumes communes », ne s'est pas réalisé.

Dans l'histoire de l'Amérique latine, une influence prégnante, les États-Unis, et pas l'Europe !

En effet, depuis ses indépendances au début du XIXème, l'Amérique latine a été très surveillée par les États-Unis.

En 1823, les États-Unis établissent à l'égard de l'Amérique Latine la « doctrine Monroe » du nom du Président américain de l'époque. En vertu de celle-ci, les États-Unis s'arrogent le statut de protecteurs de l'ensemble du continent américain, notamment à l'égard des puissances européennes dont ils craignent, en cette période de développement de la colonisation, qu'ils ne prennent pied en Amérique. Au XXème siècle, la doctrine Monroe demeure la pierre angulaire de la politique des États-Unis vis-à-vis de leurs voisins du sud. Mais elle n'est plus tant tournée contre les vieilles puissances coloniales européennes, que contre l'Union soviétique. La doctrine Monroe est en effet réinterprétée en 1947 à l'aune de

L'idée d'intégration régionale est aussi ancienne que l'Amérique latine elle-même et elle précède même l'indépendance.

la doctrine Truman : ce dont il faut désormais protéger l'Amérique latine, c'est du communisme.

Mais protection veut dire aussi interventions. [La liste est longue des interventions militaires US !](#)

Mais force est de constater qu'il ne s'agit pas seulement d'interventions militaires, la présence économique américaine, celle de ses grands groupes, est importante. Dans ce contexte, l'intégration économique n'est pas forcément la priorité, les américains du Nord préfèrent sans doute adopter la devise « diviser pour régner » !

Dès lors, quelle place pour les Européens sur le continent latino-américain ?

La rencontre (et les rencontres) avec les Communautés européennes, puis l'UE, plus de hauts que de bas ?

Depuis le traité de Rome (1957), l'Amérique latine était loin de figurer dans les priorités des Communautés européennes d'alors. La priorité, notamment pour les politiques de développement, c'était l'Afrique, et la Convention de Lomé.

Il a fallu attendre deux décennies pour qu'enfin la coopération européenne s'étende à l'Amérique latine (et l'Asie) avec la création, en 1979, d'une ligne budgétaire spécifique, ce que l'on a appelé la coopération PVDALA (Asie-Amérique latine), très faiblement dotée mais qui a pris progressivement son envol, accélérée par l'arrivée de l'Espagne et du Portugal dans le « club » européen, en 1986.

C'était l'époque du démarrage des guerres civiles en Amérique centrale, dont le point de départ avait été la chute du dictateur nicaraguayen Somoza, chassé du pouvoir par les sandinistes. S'en est suivie une guerre civile effroyable, largement alimentée par les États-Unis (financement des « contras »), qui a gagné l'ensemble de la sous-région (Salvador, Honduras, Guatemala...).

Il a fallu attendre deux décennies pour qu'enfin la coopération européenne s'étende à l'Amérique latine (et l'Asie) avec la création, en 1979, d'une ligne budgétaire spécifique [...] qui a pris progressivement son envol, accélérée par l'arrivée de l'Espagne et du Portugal dans le « club » européen, en 1986.

La coopération européenne démarrait alors en Amérique centrale, et il a été possible de prendre appui sur des résultats positifs pour amorcer le **processus dit de « San Jose »**.

Des contacts avaient été établis avec différentes parties prenantes aux conflits internes dans les pays d'Amérique centrale, et progressivement l'idée a émergé d'entamer, aux niveaux européen et latino-américain, un processus politique de dialogue pour pacifier la sous-région.

Une réunion dite « ministérielle » a ainsi été organisée en 1984, regroupant l'ensemble des Ministres des affaires étrangères européens (incluant l'Espagne et le Portugal), ceux d'Amérique centrale et ceux dit du « groupe de Contadora, créé en 1983 entre le Venezuela, la Colombie, le Panama et le Mexique, afin d'enrayer la crise centre-américaine, de viser la démilitarisation de l'Amérique centrale, et de mettre en place un parlement centro-américain.

La réunion ministérielle de San Jose du Costa Rica, du 28 septembre 1984 a été très positive en termes de dialogues constructifs. Elle a permis au Président du Costa Rica Oscar Arias Sanchez de convaincre les autres dirigeants d'Amérique centrale de signer l'accord de paix d'Esquipulas (1986) scellant la pacification de la région.

Il est utile de rappeler que cette réunion de haut niveau Europe-Amérique centrale, n'allait pas de soi, et contrariait les soucis d'hégémonie des États-Unis, encadrés par les doctrines Monroe et Truman. Les participants à la réunion de San Jose n'ont dès lors pas été étonnés de la lettre du secrétaire d'État Schultz (administration Reagan) enjoignant les Européens à renoncer à ce type d'initiative !

Il est intéressant de relire ce qu'en disait Claude Cheysson, alors Ministre des Affaires étrangères français

« Nous sommes invités par le Président du Costa Rica à nous rendre à San Jose. Les 10 Ministres de la CEE allaient-ils y aller ? Sur ce, le secrétaire d'État américain, Georges Shultz, fait

une boulette incroyable. Il envoie à chacun de nous une lettre personnelle nous interdisant de pénétrer dans cette zone « d'intérêts particuliers » (doctrine Monroe.). Naturellement, la lettre fuit, et tous les Ministres sont obligés de se rendre en Amérique centrale. Nous concluons un accord entre région, un accord politique. Les travaux vont continuer. Nous avons fait un bon travail ! ... Que l'Europe engageât son prestige dans l'arrière-cour des États-Unis fut pour ces derniers très déplaisant. En tout cas, le groupe de Contadora, si souvent dénigré, et grâce à la CEE, parvint à ses fins : la non-propagation des conflits et la non-intervention directe des Américains ».

Voilà comment est né ce qui est sans doute la première opération de coopération politique européenne, sur un terrain, hors des sentiers battus pour les Européens !

Intéressant aussi de rappeler les messages prononcés par Edgar Pisani, alors Commissaire européen, et qui coordonnait les efforts européens pour pacifier l'Amérique centrale, de la coopération politique sans le dire !

Nous sommes le 28 septembre 1984 à San José du Costa Rica :

« Notre présence ici manifeste avec solennité l'intérêt que l'Europe porte à cette région du Monde, d'où elle ne peut être absente. Cette réunion a pour ambition d'infléchir le cours des choses qui, de conflits d'intérêts en incidents de frontières, de tensions sociales et nationales en conflits idéologiques et stratégiques, risque de conduire inexorablement la région à plus d'instabilité, de luttes, d'interventions armées. Il peut la conduire à un affrontement qui, étant à l'image de celui qui divise le Monde, risquerait de vous, de nous entraîner à une épreuve aux prolongements imprévisibles... ».

Et de donner le « message » européen :

« Parlons un instant de l'Europe. Son histoire récente est à bien des égards utile pour vous à considérer. Elle représente, malgré ses défauts et ses échecs, l'effort le plus avancé de coordination d'un maximum d'instruments politiques, économiques, financiers, techniques, sociaux, pour réduire le niveau de dépendance extérieure des pays d'une région. Après des siècles de luttes meurtrières en quête de domination ou d'équilibre et au lendemain de la guerre la plus effroyable de toutes, six pays belligérants eux-mêmes, décident d'en finir avec cette interminable guerre, qui leur apparaît aujourd'hui comme guerre civile européenne... ».

Et un message qui peut s'adresser à l'ensemble de l'Amérique latine :

« La base du pacte européen est double, la paix, et au-delà de la paix désormais assurée, la tolérance mutuelle. Par-delà les frontières, elle est la reconnaissance et l'acceptation de nos différences, elle est source d'un enrichissement commun. Cette tolérance mutuelle trouve sa garantie dans la tolérance interne, dans le pluralisme de chacune de nos démocraties, dans le respect des droits de l'homme... Tels sont les sens multiples mais rigoureusement convergents du message que la Communauté européenne apporte au Monde et qu'aujourd'hui elle vient proclamer dans cette Amérique centrale qui, de toutes les régions du monde est celle qui a le plus besoin dans doute de le comprendre et de l'adopter pour éviter de succomber aux démons qui l'obsèdent et la menacent. »

C'est en effet sur ces bases, démocratie, développement, droits de l'Homme, convergences d'intérêts, que les relations Europe-Amérique latine se sont développées dans les décennies 1980-90.

Cette politique, du « soft power » a accompagné, dans le cadre des foras où les partenaires européens ont pris toute leur place (groupe de Contadora, puis groupe de Rio qui a réuni dès 1986 l'ensemble des pays d'Amérique latine), le passage des dictatures vers la démocratie (Chili, Argentine, Brésil, Uruguay...), le dialogue sur les droits de l'Homme, l'accompagnement vers des processus d'intégration plus ou moins solides (Pacte Andin, marché centroaméricain, Mercosur), et les positions communes concernant les règles et l'ordre international.

Cette politique, du « soft power » a accompagné [...] le passage des dictatures vers la démocratie (Chili, Argentine, Brésil, Uruguay...), le dialogue sur les droits de l'Homme, l'accompagnement vers des processus d'intégration plus ou moins solides [...], et les positions communes concernant les règles et l'ordre international.

Cette politique a été accompagnée par une coopération au développement, certes modeste, mais largement réussie, à l'instar du programme de coopération économique Al-Invest, créé en 1994, maintenant totalement autonome financièrement, qui a permis de tisser de nombreux liens économiques et de coopération entre PME latino et européennes. Ce programme, fonctionnant en réseau, en prenant appui sur des « euro centros » créés dans tous les pays d'Amérique latine (le plus connu étant la « Fundación empresarial Euro Chile », créé immédiatement après la fin de la dictature de Pinochet. Une évaluation de ce programme Al-Invest a montré que près de 100 000 emplois ont été créés, une belle « success story » dans les relations UE-Amérique latine !

C'est que nombreux sont les latino-américains qui restent fascinés par le processus d'intégration européenne, eux qui malgré leurs rêves historiques, ont largement échoués dans ce domaine : l'UE reste une référence en matière d'intégration pour les latinos. Intégration insuffisante, mais démocratisation plus ou moins réussie, qui faisait dire à Alain Rouquié, en 2010 « *après des décennies d'instabilité et de dictature, la démocratie semble enracinée partout* ».

Il s'agit d'une vision optimiste, exprimée après une époque (on l'appelait en Amérique latine la « décennie perdue », et les dictatures cruelles vécues) où les pays d'Amérique avaient su prendre le chemin de la démocratie, avec un appui européen, certes discret, mais sans faille.

On s'en est éloigné depuis !

Le XXIème siècle, quel type de relations entre l'UE et l'Amérique latine-Caraïbes ?

L'Amérique latine et l'UE représentent ensemble 25% du PIB mondial, 1/3 des membres de l'ONU. Ils partagent largement les mêmes valeurs, les cultures et langues y sont largement similaires. Beaucoup d'atouts pour des relations solides !

Les velléités d'unité latino-américaines sont toujours là, en filigrane, et l'admiration pour le processus d'intégration européen ne faiblit pas. En 1948 était créée l'OEAS, l'Organisation des États américains, montrant une Amérique latine sous l'emprise des États-Unis.

Mais en 2010, la CELAC est créée, communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, fusion du groupe de Rio et du sommet Amérique latine et Caraïbes. Mais cette tentative d'intégration reste, elle aussi, au point mort, avec les tensions

Venezuela-Colombie, sans parler de Cuba et sa spécificité. Néanmoins, au sommet de la CELAC de 2014, cette organisation adopte le slogan « Unité dans la diversité », un petit clin d'œil aux européens ?

Un dialogue important entre la CELAC et l'UE persiste, et lors du sommet de 2017, trois axes d'actions sont définis : multilatéralisme fort et efficace, lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'Homme. L'intégration économique et politique n'est pas citée...

Assiste-t-on à une fatigue des relations, malgré des dialogues ou recherches d'accords d'association subrégionaux, avec l'Amérique centrale, les Pays andins, le Mercosur (et les difficultés que l'on connaît) ?

Dans ce contexte, l'UE perd du terrain. Dans le domaine commercial, la Chine a dépassé l'UE, qui n'est plus que le troisième partenaire commercial de l'ALC. Certes, l'UE reste le premier investisseur, en déclin relatif toutefois, et, grâce à la diaspora latino en Europe, l'UE reste la deuxième source de fonds vers l'ALC.

Difficultés aussi pour l'UE d'appréhender avec sérénité les évolutions politiques de certains pays d'Amérique latine, le Venezuela de Chavez puis Maduro, le Brésil de Bolsonaro, le Nicaragua de Daniel Ortega (pourtant celui qui avait conduit la lutte contre la dictature somoziste) ... sont loin de faire l'unanimité, et le dialogue global UE-ALC en est rendu plus difficile.

Colombie : un pays à la dérive

Luis Guillermo Pérez Casas

Défenseur des droits humains, en exil en Belgique dans les années 1990, aujourd'hui membre du Conseil national électoral nommé par l'opposition – Bogota

Traduit de l'espagnol par Camilo Pérez Niño



Le 28 avril 2021, alors que le gouvernement du président Ivan Duque entamait la troisième réforme fiscale de son mandat, un soulèvement populaire inédit dans l'histoire du pays a éclaté en Colombie. Des millions de personnes ont envahi les rues dans plus de 700 municipalités à travers le territoire pour exprimer leur mécontentement face à un gouvernement d'extrême-droite dont la cote de

popularité est tombée à 18% et qui a privilégié la répression plutôt que le dialogue.

La Colombie est une république de 50 millions d'habitants, elle a obtenu son indépendance de l'empire espagnol en 1819. Son littoral s'étend aussi bien sur l'océan Atlantique (mer des Caraïbes) que sur le Pacifique. La cordillère des Andes se divise en trois branches qui traversent le pays jusqu'à la frontière avec le Venezuela ; d'immenses plaines et jungles amazoniennes sont partagées avec l'Équateur, le Pérou ou le Brésil. La Colombie est le deuxième pays le plus riche au monde en biodiversité, elle possède les ressources en eau potable les plus abondantes de la planète et par ses dimensions est presque deux fois plus grande que la France.

Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême et modérée, ainsi que celles qui sont sur le point d'y tomber, représentent au total 72,9% de la population.

La Colombie est un pays multiethnique et multiculturel, il a d'ailleurs été reconnu comme tel dans la Constitution politique de 1991 qui dispose que le mandat d'un État de droit social est d'assurer l'inclusion politique, sociale, économique et ethnique de sa population. La Constitution stipule également que la paix est un droit et une obligation sociale et inclue plus de cent articles consacrés aux droits humains. Le pays compte 106 peuples indigènes qui parlent plus de 60 langues différentes, 10% de sa population est d'ascendance africaine et la plupart est métisse.

Néanmoins, la pandémie a déjà coûté la vie à presque 100 000 Colombiens, le pays compte des millions de personnes infectées et le plan de vaccination durera encore plusieurs

années. De plus, en plein milieu de cette crise sanitaire sans précédents, le gouvernement a réalisé l'une des plus fortes dépenses militaires du monde, proportionnellement à sa population et à ses recettes. Ce sont 9 200 millions de dollars³² alloués à la défense qui auraient pu être destinés à aider plus d'un million de PME, qui constituent la principale source de travail du pays et donc des millions d'emplois qui auraient pu être sauvés.

Le gouvernement n'a pas gelé les emprunts hypothécaires, les loyers, ou les factures des services publics, il n'a pas non plus empêché les expulsions des familles qui n'avaient plus les moyens de payer leur loyer ou de rembourser leur emprunt. L'exécutif s'est également refusé à garantir un revenu de base à des millions de familles qui par la demande, auraient pu réactiver la production. L'enseignement à distance est devenu obligatoire pour des millions d'étudiants, que ce soit dans les zones rurales ou dans les villes, sans toutefois leur fournir d'ordinateurs ni l'internet. Cependant, le gouvernement a bien destiné des fonds extraordinaires pour venir à la rescousse des plus grands groupes industriels³³, ainsi que d'un système financier qui a engrangé 15 milliards de dollars de bénéfices en 2020³⁴.

La Colombie est l'un des pays les plus inégalitaires au monde. Nous avons également l'un des pires indicateurs de la région en matière socio-économique : d'après le dernier rapport sur l'indice de développement régional pour l'Amérique latine de 2020, notre pays compte les chiffres les plus bas en distribution de son développement régional interne, ce qui entraîne des conséquences inéluctables, telles que la chute de 6,8% du PIB pour la même année³⁵. D'après le Département administratif national des statistiques (DANE), le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême et modérée, ainsi que celles qui sont sur le point d'y tomber, représentent au total 72,9% de la population. Ce sont 35 millions d'individus qui se retrouvent dans cette condition :

leur revenu mensuel est en moyenne de 195 dollars et donc, inférieur au salaire minimum.

Le DANE précise qu'il existe actuellement 42,5% de pauvreté monétaire, que l'indice de pauvreté des femmes chefs de famille est supérieur à celui des hommes et atteint ainsi 46,7%, que 3,6 millions de personnes viennent gonfler les statistiques de pauvreté alors que le taux de pauvreté extrême s'est élevé à 15,1%, c'est-à-dire une augmentation de 5,5 points par rapport à 2019. Autre chiffre alarmant, 179 174 foyers ne mangent qu'un repas par jour³⁶. Il convient de préciser que la Colombie est un pays à vocation agricole, néanmoins elle importe chaque année 14 millions de tonnes d'aliments et les terres les plus fertiles sont entre les mains de 1% de propriétaires terriens qui

³² <https://www.elespectador.com/politica/colombia-entre-los-30-paises-con-mayor-gasto-militar-en-2020-pese-a-pandemia-articulo/>

³³ Investigación Paola Herrera <https://www.wradio.com.co/noticias/actualidad/los-grandes-grupos-economicos-que-recibieron-ayudas-durante-la-pandemia/20210222/nota/4111515.aspx>

³⁴ <https://www.elespectador.com/economia/utilidades-del-sector-financiero-llegaron-a-los-55-billonos-en-2020-cayeron-41-articulo/>

³⁵ Rapport DANE 2020 (Département administratif national des statistiques de Colombie).

³⁶ <https://www.dane.gov.co/index.php/estadisticas-por-tema/pobreza-y-condiciones-de-vida/pobreza-y-desigualdad>.



Manifestation de joie après la signature d'un accord de paix avec les FARC, à Bogota, le 24 août 2016.
Publié dans le Monde - GUILLERMO LEGARIA / AFP

les allouent à l'élevage intensif et aux monocultures pour l'exportation.

De surcroît, les réformes fiscales promues par Ivan Duque pour renflouer les caisses de l'État, ciblent les classes moyennes et populaires, alors que les plus riches se voient favorisés par des exonérations fiscales, menant inexorablement à un sous-financement progressif de l'État.

En outre, la dette extérieure qui s'élève à 51,8% du PIB est principalement destinée à la dépense : en d'autres mots, le pays s'endette mais ce n'est pas pour investir ni créer de la valeur ou un développement économique durable et une capitalisation du patrimoine propre qui mènerait à davantage d'autonomie financière, ou tout du moins, qui permettrait une stabilisation de l'économie. Le gouvernement ne manifeste d'ailleurs aucune volonté de renégocier la dette malgré les effets provoqués par la pandémie.

Pourtant, la Colombie est un pays riche mais qui a été appauvri par les élites qui le dirigent depuis plus de deux siècles ; générant d'interminables guerres civiles et des soulèvements armés qui n'ont pas cessé malgré l'accord de paix signé le 26 septembre 2016 entre l'État et l'une des guérillas les plus anciennes du monde, FARC-EP ou Forces armées révolutionnaires de Colombie. L'accord a mené à la démobilisation des FARC et leur a également assuré une représentation de dix parlementaires (moins de 5%) au sein du Congrès de la République pour un mandat de huit ans. Néanmoins, l'extrême-droite n'a pas arrêté de délégitimer l'accord de paix en affirmant que « le pays allait tomber entre les mains des terroristes », que l'accord comprenait une dimension du genre, qu'il visait à protéger le droit des femmes et des minorités sexuelles : de cette manière elle s'est assurée

que de nombreux secteurs religieux, évangéliques comme catholiques, s'y opposent.

Le gouvernement actuel a débuté son mandat le 7 août 2018, pour une période de 4 ans comme le prévoit la Constitution et ce, sous l'impulsion de l'ex-président Alvaro Uribe Velez qui a gouverné le pays de 2002 à 2010 et qui, dans la pratique, est celui qui dirige actuellement le gouvernement national et les forces armées. La campagne électorale de son parti s'est focalisée sur sa volonté de réduire l'accord de paix à néant et c'est d'ailleurs ce que l'exécutif s'évertue à faire depuis, en dépit du soutien dont jouit l'accord auprès de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité de l'ONU a d'ailleurs

La Colombie est un pays riche mais qui a été appauvri par les élites qui le dirigent depuis plus de deux siècles ; générant d'interminables guerres civiles et des soulèvements armés qui n'ont pas cessé malgré l'accord de paix signé le 26 septembre 2016 entre l'État et les FARC-EP.

établi une mission de vérification dont le mandat a été renouvelé le 12 mai 2021.

L'administration d'Ivan Duque ainsi que son parti, ont participé à la réalisation de montages contre des dirigeants des anciennes guérillas, ayant pour conséquence une augmentation de la dissidence. Ils se sont également employés à attaquer la Juridiction spéciale pour la paix, établie dans l'accord de paix pour que les anciens guérilleros, les agents de l'État et les acteurs privés ayant commis ou encouragé des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre puissent recevoir des peines alternatives à la prison s'ils s'engagent à faire connaître la vérité, à la réparation et à la garantie de non-

récidive. Le gouvernement ne fait pas non plus la différence entre ceux qui ont décidé de reprendre les armes et ceux qui continuent dans la lutte politique et démocratique, mettant ainsi leur vie en péril. Depuis l'accord, 275 de ses signataires ont par ailleurs été assassinés : il s'agit d'une extermination systématique sans fin. En même temps et malgré les décisions judiciaires, le gouvernement a décidé de violer l'accord concernant la substitution volontaire de cultures illicites, pour se concentrer sur la répression des communautés indigènes, afro-américaines et paysannes³⁷.

Par ailleurs, depuis la signature de l'accord de paix, 1 180 dirigeants sociaux et défenseurs des droits humains ont également été victimes de meurtre. En 2020, 78 personnes ont été assassinées par des agents de l'État lors de manifestations et de marches de protestation.

Le gouvernement a choisi la voie de la militarisation et a préféré ralentir délibérément le dialogue avec les représentants de la grève nationale, pour n'aboutir à aucune négociation.

En 2021, depuis le début de la grève nationale, plus de 70 manifestants ont été assassinés, on compte plus de 350 personnes portées disparues, de 70 jeunes éborgnés à la suite de tirs orientés vers leur visage avec des armes non conventionnelles utilisées par les forces de police. On dénombre également des centaines de blessés par balle, de personnes ruées de coups et des dizaines de personnes torturées. En outre, des milliers de manifestants ont fait l'objet de détentions arbitraires, auxquelles on doit ajouter des dizaines de victimes d'agression sexuelle ainsi que plus d'une centaine d'attaques visant des défenseurs des droits humains et des journalistes³⁸. Des bâtiments publics ont également été incendiés sans que les autorités ne soient intervenues pour l'empêcher.

Le gouvernement a choisi la voie de la militarisation et a préféré ralentir délibérément le dialogue avec les représentants de la grève nationale, pour n'aboutir à aucune négociation. Le 28 mai 2021, les autorités ont d'ailleurs promulgué le décret 575 qui leur permet de soumettre les administrations régionales, élues démocratiquement, à une militarisation et à un recours à la violence comme toute réponse au conflit social.

La stratégie du gouvernement, de son parti et des médias qu'ils contrôlent, est d'affirmer que la situation actuelle n'est que le résultat d'un complot du Venezuela, du « castrochavisme », du principal chef de l'opposition, du communisme international, du terrorisme, du trafic de drogues et que les actes de vandalisme et les manifestations font en réalité partie d'une stratégie qu'ils appellent « La révolution moléculaire dissipée »³⁹ : théorie présentée devant les forces de l'ordre par un néonazi, disciple de Pinochet, invité comme professeur par l'École supérieure de guerre. Dès lors, il devient évident que leurs méthodes de manipulation s'épuisent, qu'ils refusent de comprendre la réalité actuelle et que celle-ci est en train de leur exploser à la figure.

Le gouvernement développe la stratégie de la terreur : ils ont recours au paramilitarisme dans les villages et dans les villes pour que des civils armés massacent les protestataires, ils utilisent la manipulation des médias pour imposer leur discours officiel et criminaliser la protestation. Cependant, malgré leurs efforts, ils n'ont pas réussi à dissuader les manifestants, bien au contraire : la répression ne fait qu'accroître la mobilisation sociale. En effet, un peuple qui n'a plus rien à perdre n'hésite pas à descendre dans les rues pour se faire entendre, pour que se produisent les changements structurels nécessaires à ce que l'État change de cap. La communauté internationale doit se solidariser avec le peuple colombien et demander l'ouverture d'une enquête auprès du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale. Par ailleurs, une enquête préliminaire est en cours à la CPI depuis 2005 : il est incontestable que l'ouverture d'une enquête qui permettrait de déterminer les responsables de crimes contre l'humanité, par action ou omission, serait susceptible d'éviter davantage de bains de sang et l'éclatement d'une nouvelle guerre civile.

La communauté internationale se doit également d'accompagner et d'appuyer la réclamation d'un pacte social où les majorités seraient entendues. Un appel à respecter le calendrier électoral doit également être lancé étant donné que nous sommes à la veille de nouvelles élections. En effet, en mars et avril 2022 un nouveau pouvoir législatif et un nouveau gouvernement doivent être élus, il convient donc de s'assurer que la population puisse exercer ses droits politiques. En définitive, la seule issue à cette crise réside dans le dialogue, la négociation et la défense de la démocratie.

³⁷ <http://www.indepaz.org.co/>

³⁸ <https://www.temblores.org/>

³⁹ <https://elpais.com/internacional/2021-05-07/la-revolucion-moleculardisipada-la-ultima-estrategia-de-alvaro-uribe.html>

Le Mercosur en panne depuis plus de vingt ans...

Xavier Dupret

Économiste Fondation Joseph Jacquemotte (Bruxelles)

Mai 2021

Lors sa création en 1991, le Mercosur, qui regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay⁴⁰, consistait en une ambitieuse initiative d'intégration régionale en Amérique du Sud. Trente ans plus tard, force est de constater que les promesses n'ont guère été tenues. Cette analyse se propose de cerner les raisons cet insuccès. On vérifiera que ces difficultés sont à envisager en lien avec notamment l'extraversion économique typique de la région.

Le tournant du nouveau millénaire

On relèvera, tout d'abord, que la piste de l'intégration économique dans cette partie du monde s'est rapidement heurtée à une réalité locale dont on mesure peu l'importance sous nos latitudes. En l'occurrence, il s'agit d'une instabilité, à la fois économique et politique, qui revêt un caractère structurel.

Une décennie à peine après que le Mercosur eût été porté sur les fonts baptismaux, une donnée majeure venait, en effet, perturber les équilibres commerciaux internes de la région. En 1999, alors que les économies émergentes, du fait de la crise asiatique de 1997, étaient mises sous pression par les marchés, le Brésil fut contraint de renoncer à l'ancrage de sa devise nationale (le réal) au dollar, soit la pierre d'angle depuis 1994 de la politique de lutte contre l'inflation engagée dans le cadre du « Plan réal »⁴¹.

Les chiffres sont impressionnants. En janvier 1999, les spécialistes évoquaient une surévaluation de 15% du réal⁴². Au total, la fuite des capitaux débouchait, onze mois plus tard, sur une dévaluation nominale de 48%⁴³.

La compétitivité de l'économie brésilienne sortait renforcée de cet épisode. La modification des prix relatifs qui résultait de cette méga-dévaluation a conduit à un boom des exportations. « Au dernier trimestre de 1999, les exportations ont augmenté de 11,3% (en glissement annuel) et en 2000, la croissance des exportations s'est accélérée à 14,7%, sous l'impulsion des exportations manufacturières »⁴⁴. Le lien avec la dévaluation du réal est patent. En effet, l'ancrage du réal au billet vert avait, entre 1994 et 1999, conduit à une détérioration des exportations brésiliennes. Ces dernières avaient, durant cette période, présenté une nette tendance à la baisse. En 1994, les exportations du Brésil équivalaient à 9,665% du PIB contre 7,031% cinq ans plus tard⁴⁵.

La dépréciation du réal va littéralement faire imploser le Mercosur. Il faut tenir compte du fait que l'Argentine,

deuxième économie sud-américaine, continuait, pour sa part, à ancrer sa devise nationale, le peso, au dollar sur la base d'une parité fixe de 1 peso pour 1 dollar. Cette politique, connue en Argentine sous le nom de « *uno por uno* », avait été conçue et appliquée dès 1991 sur la base légale de la loi de convertibilité (*Ley n°23.928 de Convertibilidad del Austral*). À l'époque, l'Argentine sortait d'une période d'hyperinflation qui avait duré de mai 1989 à mars 1990. Pour l'anecdote, les prix doubleraient tous les 19 jours durant cet épisode traumatisant

Une décennie à peine après que le Mercosur eût été porté sur les fonts baptismaux, une donnée majeure venait, en effet, perturber les équilibres commerciaux internes de la région. En 1999, [...] le Brésil fut contraint de renoncer à l'ancrage de sa devise nationale (le réal) au dollar

de l'histoire économique argentine⁴⁶.

Impact régional

A court terme, un arrimage aussi ferme au dollar a permis à l'Argentine de sortir des poussées de fièvre inflationniste. C'est ainsi que le taux annuel de l'inflation en Argentine est passé de 140,502% en 1991 à 1,037% en 2000⁴⁷. En revanche, il convient de constater un effet délétère de cette politique de change sur les exportations du pays. C'est ainsi que l'Argentine va présenter un déficit structurel de sa balance commerciale au cours des années 1990. Les données statistiques sont, de ce point de vue, imparables.

Tableau 1. Balance commerciale de l'Argentine (1990-2000). Milliards de dollars US

Année	Balance commerciale
1991	3,703
1992	-2,635
1993	-3,696
1994	-5,751
1995	842
1996	50
1997	-4,353
1998	-4,962
1999	-2,175
Moyenne	-2,109

⁴⁰ Le Venezuela, qui a officiellement adhéré au Mercosur en juillet 2012, a vu sa participation suspendue en 2017.

⁴¹ Béatrice, Auzouy, Carlos, Quenan, « Brésil : la crise financière dans les rets du calcul politique » in *Critique internationale*, vol. 5. 1999. p. 38.

⁴² Daniel Bastien, « Normalisation à la brésilienne » in *Les Échos*, édition mise en ligne le 15 novembre 1999.

⁴³ Armando Castelar Pinheiro, Fabio Giambiagi, Maurício Mesquita Moreira, "Brazil in the 1990's. A successful transition?", Banco

Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social, Textos para Discussão n° 91, Rio de Janeiro, November 2001, p. 19.

⁴⁴ Armando Castelar Pinheiro, Fabio Giambiagi, Maurício Mesquita Moreira, *op. cit.*, p. 10.

⁴⁵ Banque mondiale, Exports of goods and services (% of GDP) Brazil, Url: shorturl.at/dlAM2. Date de consultation: 13 mai 2021.

⁴⁶ Steve H. Hanke, Nicholas Krus "World Hyperinflations", Cato Working Paper no. 8, 2012.

⁴⁷ Banque mondiale, Inflation, GDP deflator (annual %), Argentina, Url : shorturl.at/hwDPR. Date de consultation: 12 mai 2021.

Source: Liliana Casanovas. María Eugenia Iturregui. Norma Sanchís, "Comercio y género. Argentina en los Noventa", Red Internacional de Género y Comercio, décembre 2002, Url: <http://asociacionlolamora.org.ar/wp-content/uploads/2020/05/Argentina.pdf>. Date de consultation: 13 mai 2021.

L'importante appréciation du peso, résultant de son alignement sur le dollar US, va handicaper les exportations de l'Argentine. La chose va se traduire par un déficit important de la balance commerciale entre 1991 et 1999. En moyenne, le pays va présenter un déficit moyen, pour la décennie, de 2,109 milliards de dollars.

Afin de couvrir ce déficit, la politique économique de Buenos Aires va se caractériser par une progression spectaculaire de l'endettement extérieur. Celui-ci va passer de 30,3% au début des années 1990 à plus de 50% du PIB en 1999⁴⁸. En chiffres absolus, il s'agit d'une augmentation de plus de 32 milliards de dollars. En 1991, la dette publique extérieure de l'Argentine s'élevait à 52,739 milliards de dollars US en 1991 contre 84,750 milliards en 1999⁴⁹. Pour faire face au service de plus en plus important de la dette extérieure, le gouvernement argentin a opté pour une ouverture grandissante aux flux d'investissements directs étrangers (IDE) à travers de grandes opérations de privatisation. Entre 1991 et 1994, les privatisations ont rapporté à l'État argentin un montant de 18 milliards de dollars⁵⁰.

Les effets de court terme des privatisations sur les finances publiques argentines ont consisté en une augmentation des revenus de l'État de telle sorte que les liquidités obtenues ont contribué à rééquilibrer les comptes nationaux. Cependant, faute de mesures de plus long terme, les privatisations n'ont constitué qu'un remède temporaire au déséquilibre de la balance des paiements⁵¹. Cette stratégie de financement a fini par s'épuiser à la fin des années 1990 avec pour conséquence un retour de déséquilibres de financement dans le chef des pouvoirs publics⁵².

Cette période d'épuisement du rééquilibrage des finances publiques par le biais des privatisations correspond également à un épisode d'alternance dans la vie politique du pays. En 1999, les péronistes du Parti Justicialiste quittent le pouvoir. L'Alianza, soit un cartel résultant du rapprochement entre l'Unión Cívica Radical (UCR) et la coalition centriste du Frente País Solidario (Frepasso), va prendre en main la destinée de l'Argentine. On observe cependant (cf. tableau 1) qu'au terme de l'année 1999, le déficit commercial de l'Argentine diminue spectaculairement (-50%) par rapport à l'année précédente alors qu'un peso continue à valoir un dollar et que le Brésil a, de son côté, fortement dévalué le réal. Ce constat est interpellant puisque sur la seule base des facteurs

monétaires précités, le déficit de la balance commerciale argentine aurait dû, au contraire, s'aggraver.

Que s'est-il donc passé ? « En l'absence d'actifs à privatiser, le gouvernement de l'Alianza a décidé d'une pression fiscale accrue et d'une réduction des dépenses publiques (...) afin de coller aux objectifs de déficit convenus avec le FMI »⁵³, condition sine qua non pour pouvoir continuer à recevoir une aide financière⁵⁴. Ce recours à l'austérité, qui permettait de faire diminuer le déficit commercial, s'est traduit immédiatement par une entrée en récession de l'économie argentine.

Tableau 2. Croissance du PIB en Argentine entre 1999 et 2001

Année	Taux de croissance du PIB
1999	-3,39%
2000	-0,79%
2001	-4,41%

Source: Banque mondiale, GDP growth (annual %) – Argentina, Url: shorturl.at/emIVW. Date de consultation: 15 mai 2021.

La récession, puisqu'elle déprimait l'activité économique, a fini par tarir les recettes fiscales. Dès lors, le rapport entre la dette publique extérieure et le PIB n'a cessé de s'accroître. Ce dernier est passé de 27 à 32% entre 1999 et 2001.

Tableau 3. Ratio dette publique extérieure par rapport au PIB en Argentine entre 1999 et 2001

Année	Ratio dette extérieure/ PIB
1999	27,80%
2000	29,90%
2001	32,90%

Source: Alberto Müller, "Default y canje: una estimación de la quita realizada a la deuda externa argentina" in *Realidad Económica*, 279, 1° de octubre/15 de noviembre de 2013, p.85

Fin 2001, le pays entre en dépression économique et l'Alianza renonce à la présidence. La chute du PIB est supérieure à 10% (10,894% pour être plus précis⁵⁵). L'Argentine va alors se chercher un nouveau modèle avec à la clef, un défaut de paiement sur la dette extérieure et une politique commerciale protectionniste. Ce dernier point implique de facto un éloignement certain à l'égard des principes du Mercosur⁵⁶.

⁴⁸ Paul, Cooney, "Argentina's quarter century experiment with neoliberalism: from dictatorship to depression" in *Revista de Economía Contemporánea*, vol.11 no.1, Rio de Janeiro, Jan/Apr. 2007. Url: shorturl.at/fAE02. Date de consultation : 11 mai 2021.

⁴⁹ Alberto, Müller, "Default y canje: una estimación de la quita realizada a la deuda externa argentina" in *Realidad Económica*, 279, 1° de octubre/15 de noviembre de 2013, p. 85.

⁵⁰ Eduardo M Basualdo, Daniel Azpiazu et al., "El proceso de privatización en Argentina", Universidad Nacional de Quilmes, IDEP, Página/12, Buenos Aires, abril 2002, p. 11.

⁵¹ Ana, Margheritis, "Economic politique des privatisations en Argentine" in *Problèmes d'Amérique latine*, n° 29, Avril-Juin 1998, p. 118.

⁵² Daniel, Azpiazu, "Privatizaciones, rentas de privilegio, subordinación estatal y acumulación del capital en la Argentina

contemporánea", FLACSO, Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales, Sede Argentina. 2002, p. 29. Url: shorturl.at/kyVW0. Date de consultation: 14 mai 2021.

⁵³ Sebastian Pedro, Salvia, "La caída de la Alianza: neoliberalismo, conflicto social y crisis política en Argentina" in *Colombia Internacional* (84), 2015, p. 115.

⁵⁴ Nemiña, Pablo, "Del blindaje a la intransigencia. Comportamiento del FMI durante la crisis económica argentina (2000-2001)" in *Ciclos*, Año XXI, Vol. XX, n° 39-40, 2011-2012, pp. 221-224.

⁵⁵ Banque mondiale, GDP growth (annual %)-Argentina, Url: shorturl.at/emIVW. Date de consultation: 15 mai 2021.

⁵⁶ Julio, Nogués, "Políticas proteccionistas de la Argentina desde 2003. Del auge a la decadencia económica" in *Ensayos de Política Económica*, Año VIII, Vol. II, n° 2, 2014, pp. 26-44.

Les insuffisances structurelles du Mercosur

Nous avons vu que les difficultés que rencontre actuellement le Mercosur ont commencé par un acte de dévaluation unilatérale de la part du Brésil. Ce dernier cadrait fort peu avec l'esprit qui présidait à la création du Mercosur, lequel impliquait expressis verbis « une coordination des politiques macroéconomiques » allant de pair avec « un programme de libéralisation commerciale »⁵⁷. En 1999, faute de coordination macroéconomique effective de la part du Brésil, l'objectif de libéralisation progressive des relations commerciales a été également jeté aux oubliettes.

La dépendance des économies latino-américaines à l'égard de l'extérieur ne s'est pas démentie depuis la grande crise régionale de la fin du siècle dernier

Nous ne sommes toujours pas sortis de cette séquence. En témoignent, par exemple, les épisodes réguliers de protectionnisme entre l'Argentine et le Brésil dans le secteur automobile. Tout récemment, les effets de la pandémie sur les économies des deux pays n'ont pas manqué de susciter, au cours de l'année dernière, de nombreux points de friction commerciaux entre Buenos Aires et Brasília.

Plus fondamentalement, on peut, en prenant un peu de recul, poser comme hypothèse de travail que les blocages précédemment constatés revêtent un caractère structurel lié à l'extraversion économique caractéristique de l'Amérique latine. Pour rappel, on corrèle l'extraversion économique au phénomène de la dépendance. Cette dernière rend difficilement applicable un projet d'intégration régionale autonome protégé de perturbations exogènes⁵⁸, c'est-à-dire tout l'exact opposé de ce qui s'est produit en 1999 quand le Brésil a été contraint, sous la pression des marchés, de renier l'ancrage du réal au dollar. De ce point de vue, il est significatif que les stratégies de maîtrise de l'inflation adoptées en Amérique du Sud aient toutes impliqué, à des degrés, certes, divers, une dollarisation des économies de la région. Cet état de choses traduit le fait que les acteurs économiques, nationaux comme étrangers, avaient si peu confiance dans les devises locales qu'ils ne procédaient pas à leurs calculs d'anticipation de l'inflation en se contentant de sélectionner comme variable clé la seule évolution des taux d'intérêt. Il s'agit là d'une différence majeure avec les économies d'Europe occidentale, différence qui contribue, d'ailleurs, à rendre peu pertinentes les comparaisons entre le Mercosur et la construction européenne.

La dépendance des économies latino-américaines à l'égard de l'extérieur ne s'est pas démentie depuis la grande crise régionale de la fin du siècle dernier à laquelle cet article prête une dimension déterminante. Au contraire, le rebond économique qui s'est observé entre 2003 et 2015 au sein des pays du Mercosur a également trait à un facteur exogène, à savoir l'émergence de la Chine et la forte demande de matières

premières minières et agricoles qui en a résulté. Pour s'en convaincre, on relèvera que la Chine est, depuis 2009, le premier partenaire commercial pour ce qui est du poste des exportations du Brésil. En 2015, Pékin a, de surcroît, détrôné Washington comme premier fournisseur de Brasília⁵⁹.

En ce qui concerne l'Argentine, les choses sont un peu plus nuancées. Le Brésil reste, il est vrai, le premier partenaire commercial de Buenos Aires tant en ce qui concerne les importations que les exportations. La position de la Chine à l'égard du commerce extérieur argentin s'est toutefois considérablement renforcée depuis une trentaine d'années. En

1992, la Chine ne représentait que 1,7% des recettes d'exportation de l'Argentine. En 2019, Pékin absorbait près de 11% des exportations argentines (16,2% pour le Brésil). De surcroît, la Chine est devenue le deuxième fournisseur de l'Argentine (17,7% des importations argentines en 2019 contre 20,6% pour le Brésil)⁶⁰. Alors que le Brésil est resté, en 2019, le premier partenaire commercial du Paraguay (32,4% des exportations et 23,7% des importations d'Asunción⁶¹), le premier client pour les exportations uruguayennes était Pékin (29%), loin devant Brasília (12,3%)⁶².

Ces tendances confirment que la Chine s'est de plus en plus affirmée comme le centre économique de référence de cette partie du monde. En termes d'extraversion économique, ce constat ne permet guère d'augurer d'une redynamisation de la dynamique d'intégration régionale.

Il est vrai qu'une tentative de relance a eu récemment lieu lors des tractations ayant trait à la conclusion d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur. Il serait tentant de penser qu'une discussion de bloc à bloc avec l'Union européenne aurait été de nature à ressouder une série de liens, aujourd'hui nettement distendus, entre les différents pays intégrant le Mercosur. Il faut toutefois tenir compte de deux facteurs qui, pour l'heure, contrecarrent ce scénario.

D'une part, l'opposition de certains États membres de l'Union européenne au traité de libre-échange avec le Mercosur ne permet guère d'augurer a priori d'un dénouement heureux aux négociations en cours.

La profonde polarisation politique des sociétés sud-américaines affecte également la conception des politiques commerciales en fonction de l'orientation idéologique des gouvernements en place.

D'autre part, il n'est pas sûr que tous les États faisant partie du Mercosur continuent aujourd'hui à soutenir l'idée d'une ouverture commerciale renforcée avec le Vieux Continent. La profonde polarisation politique des sociétés sud-américaines affecte également la conception des politiques commerciales en fonction de l'orientation idéologique des gouvernements en place. D'un côté de l'échiquier politique, on retrouve des partis, plutôt classés à droite, favorables au libre-échange avec

⁵⁷ Mercosur, Tratado de Asunción para la Constitución de un Mercado Común, article 4.

⁵⁸ Jean, Coussy, "Extraversion économique et inégalité de puissance. Essai de bilan théorique" in Revue française de science politique, 28^e année, n° 5, 1978. pp. 859-898.

⁵⁹ The Observatory of Economic Complexity (OEC), Brazil, Url: <https://oec.world/en/profile/country/bra> . Date de consultation: 16 mai 2021.

⁶⁰ The Observatory of Economic Complexity (OEC), Argentina. Url: <https://oec.world/en/profile/country/arg>. Date de consultation: 16 mai 2021.

⁶¹ The Observatory of Economic Complexity (OEC), Paraguay. Url: <https://oec.world/en/profile/country/pry>. Date de consultation: 16 mai 2021.

⁶² The Observatory of Economic Complexity (OEC), Uruguay. Url: <https://oec.world/en/profile/country/ury>. Date de consultation: 16 mai 2021.

les grands centres économiques mondiaux, dont l'Union européenne. De l'autre, des forces qualifiées en Europe de « populistes » se montrent davantage soucieuses de la protection des filières industrielles nationales. Leur crainte est de voir les États de la région cantonnés à un rôle de fournisseurs de matières premières voués à importer des biens à haute valeur ajoutée. Il résulterait, en effet, de cette forme particulière de division internationale du travail, même s'il existe un avantage comparatif pour le Mercosur dans la production de matières premières, une tendance séculaire à la baisse des prix des exportations. Cette dernière résulte d'une faible élasticité-revenu de la demande de biens agricoles. Il va de soi que cette configuration du commerce international est

profondément défavorable aux pays producteurs de matières premières. En rapportant le prix des exportations à celui des importations, il a, en effet, été établi que ces dernières ont pesé de plus en plus lourd au cours du XX^{ème} siècle dans les balances de paiements des anciennes colonies du Sud alors que le prix de leurs exportations avait tendance à se déprécier⁶³. Avec le retour des péronistes au pouvoir à Buenos Aires depuis l'élection, en 2019, d'Alberto Fernández à la présidence, ce type d'analyses est susceptible de revenir en force en Amérique du Sud. L'avenir du Mercosur n'a décidément rien d'un long fleuve tranquille...

Une zone de libre-échange entre le Mercosur et l'UE : à quoi s'attendre du gouvernement de Jair Bolsonaro ?

Adeline Morais Afonso

Étudiante en Histoire à Sorbonne Université.

Membre du Comité directeur de l'Union des fédéralistes européens – France et du CA de Presse fédéraliste

Vingt ans après le début des négociations d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Marché Commun du Sud (Mercosur), les deux blocs régionaux sont finalement parvenus à un accord de principe le 28 juin 2019. Toutefois, et malgré les efforts de l'actuelle présidence portugaise du

les avancées politiques de la propre organisation (quelles compétences doit-on déléguer à l'échelon supranationale ?) – ont fini par essouffler et bloquer les pourparlers avec les Européens à plusieurs reprises pendant ces vingt dernières années. Pour dépasser ces blocages, l'UE a engagé le dialogue bilatéral avec le Brésil – considéré comme le *leader* du bloc sud-américain et le plus important partenaire commercial – et qui a même abouti à la signature d'un partenariat stratégique en 2007⁶⁵.

L'accord de principe à la création d'une zone de libre-échange entre le Mercosur et l'UE a finalement été conclu en 2019 lorsque les présidents argentin et brésilien - Mauricio Macri et Jair Bolsonaro - étaient au pouvoir.

L'accord de principe à la création d'une zone de libre-échange entre le Mercosur et l'UE a finalement été conclu en 2019 lorsque les présidents argentin et brésilien - Mauricio Macri et Jair Bolsonaro - étaient au pouvoir, ces derniers étant de fervents défenseurs d'une économie libérale et favorable au patronat et aux investisseurs étrangers. Pour le gouvernement d'extrême-droite de Bolsonaro, l'accord convenu correspond aux attentes de l'agrobusiness et de la classe politique brésilienne, convaincus de la compétitivité de leurs produits.

Conseil de l'UE, plusieurs États européens refusent encore aujourd'hui de ratifier le document. Outre le fait que l'accord désavantage certains pays européens – comme la France et son secteur agricole – d'autres manifestent de grandes réticences à cause des désengagements actuels (et potentiellement futurs) du président brésilien, Jair Bolsonaro.

Le Marché Commun du Sud, créé en 1991, s'est démarqué comme le plus prometteur projet d'intégration régionale sud-américain grâce au poids économique émergent de deux de ses membres, l'Argentine et surtout le Brésil. En deux décennies, les négociations entre le Mercosur et l'UE ont connu plusieurs phases. Tout d'abord, un premier accord-cadre interrégional avait été signé en 1995 (en vigueur depuis 1999). Le but était « l'établissement progressif d'une zone de libre-échange dans les domaines industriels et des services, ainsi qu'une libéralisation réciproque et progressive des échanges agricoles, en tenant compte de la sensibilité de certains produits »⁶⁴. Cette zone de libre-échange était prévue à l'horizon de 2005. Toutefois, les négociations furent suspendues une première fois en 2004.

Les désaccords internes au Mercosur – notamment sur la politique commerciale et économique à adopter ainsi que sur

Si le traité parvient à être ratifié par toutes les parties prenantes, à quoi faut-il s'attendre du gouvernement de Bolsonaro ? Le respect du chapitre 14 risque d'être le premier obstacle : « *les parties conviennent qu'elles ne devraient pas abaisser les normes du travail ou environnementales afin d'attirer le commerce et les investissements. (...) Les deux parties s'engagent également à respecter les accords environnementaux multilatéraux qu'elles ont signés (...). Dans un article spécifique sur le changement climatique, elles ont convenu d'un engagement fort à mettre en œuvre et efficacement l'Accord de Paris. Des engagements sur la lutte contre la déforestation sont inclus* »⁶⁶.

À peine un mois après la signature de l'accord de principe, le gouvernement brésilien était fortement critiqué par la communauté internationale suite aux grands incendies de juillet 2019 en Amazonie. Favorable à la déforestation pour avantager les grandes entreprises brésiennes, Jair Bolsonaro

⁶³ Matthias G. Lutz, "A General Test of the Prebisch-Singer Hypothesis" in *Review of Development Economics*, Volume 3 Issue 1, 2002, pp. 44-57.

⁶⁴ Accord-cadre interrégional de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Marché Commun du Sud et ses États parties, d'autre part, signé à Madrid, le 15 décembre 1995.

⁶⁵ Pour plus d'information à ce sujet, voir Afonso, Adeline, « Le Portugal et la politique extérieure de l'UE : vers l'établissement d'un partenariat stratégique avec le Brésil (1992-2007) », mémoire de recherche de Master, Sorbonne Université, Paris, 2021.

⁶⁶ Commission européenne, « New EU-Mercosur trade agreement. The agreement in principle », Bruxelles, 1 Juillet 2019.

s'est dédouané de toute responsabilité, accusant même des ONG's d'avoir provoqué les incendies afin de l'incriminer. Cependant, les chiffres de l'Institut national de recherches spatiales (INPE) prouvent qu'entre 2018 et 2020 la déforestation de l'Amazonie a augmenté de 50% par rapport aux années antérieures⁶⁷.

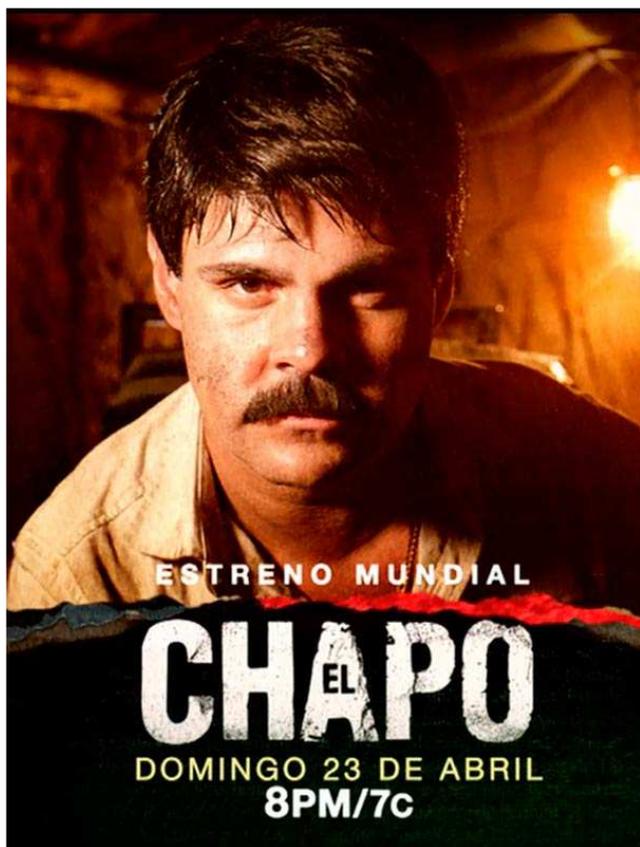
Quant au respect de l'autonomie et des conditions de vie des peuples indigènes vivant en Amazonie et au respect des engagements multilatéraux, là aussi, Jair Bolsonaro risque de porter atteinte au traité. Lorsqu'il était encore candidat à la présidence du Brésil en 2018, il avait déclaré qu'il retirerait son pays de l'Accord de Paris. Plus tard, il renonça au retrait à condition que le projet « Triple A » – création d'un couloir écologique transnationale traversant l'Amazonie – ne voit

jamais le jour. De même, son gouvernement ne souhaite pas concéder l'indépendance à quelconque terre indigène pouvant ainsi pénaliser la production agricole et l'extraction minière. Selon une étude récente de l'Université de Boston, l'accord en l'état actuel risque de rendre les économies du Brésil et autres pays encore moins productives, plus inégalitaires et plus vulnérables⁶⁸. Le Brésil, longtemps considéré comme un allié de poids pour l'action de l'Union européenne en Amérique du Sud, est aujourd'hui vu avec méfiance. Outre les potentiels effets néfastes pour son économie, la future zone de libre-échange risque d'aggraver encore la mauvaise image internationale du Brésil si la politique du président Bolsonaro ne devient pas plus respectueuse de l'environnement et des droits humains.

Le Mexique corrompu par les narcotrafiquants face à la « quatrième transformation » promue par le Président AMLO

Jean-François Richard

Directeur de la publication de *Pour le fédéralisme – Fédéchoses*



Affiche de la série El Chapo

Le fédéralisme mexicain mis en place en 1824 apparaît comme un fédéralisme d'inspiration classique. Cependant dès le début il organise un pouvoir exécutif fort tout en prévoyant une certaine forme d'autonomie pour les États. Au fil des ans, des guerres civiles, le Mexique a abouti à un compromis institutionnel avec l'adoption la Constitution mexicaine de

⁶⁷ Meyerfeld, Bruno, « Au Brésil, la déforestation de l'Amazonie au plus haut depuis 2008 », *Le Monde*, 2 décembre 2020.

⁶⁸ Adamo Idoeta, « Estudo prevê mais desigualdade e polarização nos países com acordo UE-Mercosul », *BBC*, 8 juin 2021.

1917 toujours en vigueur qui renforce alors l'autorité du gouvernement fédéral.

Le Mexique est une république fédérale composée de 31 « États » et d'un District fédéral comprenant la région de la capitale fédérale, Mexico.

Dans la pratique, le fédéralisme s'est donc révélé être plutôt centralisé et asymétrique, dans un contexte d'hyperprésidentialisme et de domination d'un parti unique. Le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) a régné sans partage de 1929 à 2000. Néanmoins, depuis la fin des années 1980, un processus de revitalisation du fédéralisme a été observé grâce au développement du pluralisme politique et à la montée en puissance du rôle des communes.

La collusion entre l'État et les groupes criminels de narcotrafiquants est, toutefois, une réalité systémique que ni l'alternance politique, ni la condamnation retentissante du parrain Joaquín « El Chapo » Guzmán, en 2019, n'ont suffi à remettre en cause.

Car chacun des États est habilité à adapter individuellement son cadre juridique à ses nécessités et réalités. Cette large marge de manœuvre laissée aux États fédérés a provoqué des dysfonctionnements dans les lois de sécurité ainsi que des variations des dispositions administratives et des inégalités des sanctions prévues dans les Codes pénaux et Codes de procédure pénale locaux.

Dès les années 70, les trafiquants de drogue ont défié les forces locales de répression. La domination du PRI a facilité la corruption généralisée. Dans les années 80, Félix Gallardo prend la tête du cartel de Guadalajara et ouvre la voie à la corruption généralisée jusqu'au sein du pouvoir fédéral. Il pratique l'ouverture internationale du trafic vers la cocaïne colombienne.

Lorsqu'il est arrivé au pouvoir en 2006, Felipe Calderon démocrate-chrétien très conservateur a choisi la manière forte, sinon, expliquait-il, le prochain président du Mexique pourrait bien être un narcotrafiquant⁶⁹.

⁶⁹ Source des journalistes mexicains dont Javier Valdez, correspondant de l'AFP spécialiste des narcotrafiquants et fondateur de *Noroeste*, assassiné en mai 2017.

Sa guerre contre le narcotrafic et le crime organisé a coûté au

Les mafieux mexicains font savoir qu'en pleine crise économique provoquée par la pandémie due au coronavirus et bien que touché par la paralysie des transports, savent rebondir vite face à un État dépassé par l'urgence sanitaire.

pays des dizaines de milliers de morts, de déplacés et de disparus, ainsi qu'une insécurité croissante sur tout le territoire national. Cette guerre a été poursuivie à moins grande échelle mais aussi sans succès jusqu'à l'élection d'Andrés Manuel López Obrador fin 2018.

Désigné sous l'acronyme d'AMLO, cette figure de la gauche mexicaine a construit sa victoire autour de la lutte contre la corruption, de l'écologie et d'un discours antisystème.

L'arrestation, mi-octobre 2020, d'un ancien ministre mexicain de la Défense (Salvador Cienfuegos, secrétaire à la défense pendant toute la durée de la présidence d'Enrique Peña Nieto entre 2012 et 2018), accusé de trafic de drogue aux États-Unis, a braqué les projecteurs sur les liens de la classe politique avec les narcotrafiquants.

Une arrestation sans précédent qui arrive quelques mois après celle – toujours aux États-Unis – de l'ancien responsable mexicain de la lutte contre les cartels : Genaro García Luna, pour sa part soupçonnée d'avoir protégé le cartel de Sinaloa.

De fait, deux ans après l'accession au pouvoir de AMLO, pourtant élu sur une rhétorique anti-corruption, la justice américaine semble plus active sur ces dossiers que celle du Mexique.

Ce fléau, c'est la violence des cartels mexicains qui continuent de prospérer sur le trafic de stupéfiants d'Amérique du Sud vers les États-Unis. Les cartels ont su s'adapter et ont diversifié leurs productions pour répondre au marché nord-américain mais aussi au marché mexicain en développant les drogues de synthèse : méthamphétamines et le fentanyl.

En avril 2020 les cartels se sont adaptés à l'épidémie due au coronavirus en distribuant des produits de première nécessité, se substituant ainsi aux autorités.

On a vu ainsi sur le net des vidéos d'Alejandrina Guzman, fille d'El Chapo en train de délivrer des cartons de vivres dans la banlieue de Guadalajara. Elle porte un masque en tissu à l'effigie de son père ancien chef du puissant cartel de Sinaloa, incarcéré aux États-Unis et répertorié dans le classement Forbes comme le 701^{ème} fortune du monde.

Les mafieux mexicains font savoir qu'en pleine crise économique provoquée par la pandémie due au coronavirus et bien que touché par la paralysie des transports, savent rebondir vite face à un État dépassé par l'urgence sanitaire.

Seul le combat de la presse mexicaine contre le narcotrafic a eu enfin une reconnaissance internationale avec le collectif Forbidden Stories qui a initié en 2020 le « Projet Cartel ».

En 2020, on dénombrait 120 journalistes assassinés durant les vingt dernières. Un chiffre record qui fait du Mexique l'endroit le plus dangereux pour la presse dans le monde.

Pour poursuivre le travail de leurs confrères mexicains menacés, censurés et assassinés, 60 journalistes de 25 médias internationaux ont décidé de s'unir. Pendant 10 mois et dans 18 pays, les journalistes du « Projet Cartel »⁷⁰ ont travaillé main dans la main pour enquêter sur les cartels de la drogue mexicains, leurs liens avec les pouvoirs politiques et leurs connexions dans le monde pour s'approvisionner en armes et en produits afin de fabriquer localement des drogues de synthèse.

Publiée en une du *Washington Post*, du *Guardian* ou du *Monde* fin 2020, cette enquête a mis au jour des histoires censurées et étouffées. Un documentaire a été réalisé par Jules Giraudat « Projet Cartel : Mexique, le silence ou la mort ». Il a été diffusé en France sur France 5, mais aussi en Belgique sur la RTBF et en Suisse sur la RTS.

Dans la presse francophone, le site d'info alternatif qui veut « réinventer la gauche » et combattre l'extrême droite par les idées, *Le vent se lève* (LVSL)⁷¹ a publié en avril un article de

Seul le combat de la presse mexicaine contre le narcotrafic a eu enfin une reconnaissance internationale avec le collectif Forbidden Stories qui a initié en 2020 le « Projet Cartel ».

Julien Trevisan sur les actions du Président mexicain AMLO dans la lutte contre la corruption.

Ses efforts touchent non seulement les institutions avec des projets d'une réforme globale du système juridique. La réforme de la justice passe par la modification de sept articles de la Constitution et l'introduction de deux lois fédérales.

AMLO s'attaque aussi clairement au néolibéralisme et tente d'exclure le secteur privé du domaine de l'énergie notamment de la Pemex (entreprise semi-publique mexicaine chargée de l'exploitation du pétrole).

En fait son projet depuis son élection en 2018 est de réaliser la « quatrième transformation » (4T) du Mexique. Vaste programme puisque la première transformation correspond à la guerre d'indépendance du Mexique (1810-1821), la deuxième à la réforme laïque (1857-1860) et la troisième à la Révolution mexicaine (1910-1920) ...

Ce programme renforce cependant le pouvoir fédéral et ne va pas forcément dans le sens du principe de subsidiarité selon lequel une autorité centrale ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur.

⁷⁰ <https://forbiddenstories.org/fr/case/the-cartel-project/>

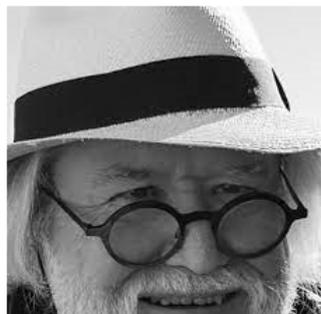
⁷¹ <https://lvsl.fr/le-mexique-et-la-quatrieme-transformation-aux-noms-du-peuple-pour-le-peuple/>

Amérique latine : fédéralisme et antifascisme européen et latino-américain - (Années 1930 et 1940)

Jean-Francis Billion

Vice-président de l'UEF France, rédacteur en chef de *Pour le fédéralisme – Fédéchoses*

Extraits de « L'Europe et le fédéralisme vus du côté des antifascistes européens en Amérique latine (Années 1930 et 1940) », à paraître chez Peter Lang, Bruxelles, in Actes du Colloque « Visions of Europe in the Resistance », Université de Gênes, mars 2019



L'émigration antifasciste ne date pas du début du conflit mais de 1922 (Italie), 1933 (Allemagne), 1939 (Espagne)... et s'accélère avec l'offensive nazie pour la France et les autres pays d'Europe continentale.

Des intellectuels prennent position sur l'Europe et le fédéralisme. Georges Bernanos ou l'allemand Paul Zech⁷², nombre d'espagnols et d'italiens. Certains, Victor Serge ou Stefan Zweig, collaborent à la presse antifasciste locale⁷³. Bernanos, monarchiste un temps proche de Maurras, collabore avec la France libre (FL), publie une « Lettre aux Anglais » sur une Europe devant répudier le nationalisme et revenir à la tradition de l'unité⁷⁴ tandis que le juriste André Gros exprime son scepticisme sur une unification prochaine de l'Europe⁷⁵. Paul Rivet, ethnologue, collabore avec la FL, fonde l'Institut français d'Amérique latine et est en contact avec les Républicains espagnols et le groupe Socialismo y Libertad (SyL, cf. infra)⁷⁶. En Argentine, Roger Caillois crée *Les Lettres françaises*, publiant Jean Malaquais ou Victor Serge (de SyL) et des européens, Julien Benda, Jacques Maritain, Jules Romains, Denis de Rougemont⁷⁷. Erich Koch-Weser (Brésil, 1933), président du Parti démocratique allemand de la République de Weimar écrit sur la réorganisation de l'Europe (1942-44) et publie au Chili dans le *Deutsche Blätter* fondé par Zech⁷⁸...

Des mouvements fédéralistes préexistent en Amérique latine sur lesquels j'ai déjà écrit divers textes. Il est impossible de revenir sur eux et leurs contacts avec les émigrés antifascistes faute de place. Je me contente donc de les mentionner et d'indiquer en notes quelques sources.

⁷² Zech fonde le *Deutsche Blätter* au Chili (1943-46), cf. Berlin, *Exil and Resistance*, cat. 16, German resistance memorial center, 2015.

⁷³ Andres Bisso, « *Argentina libre y Antinazi*: dos revistas en torno de una propuesta politico-cultural sobre el antifascismo argentino 1940-1946 », in *Temas de nuestra América*, San José (Costa Rica), Vol. 25, n° 47, 2009.

⁷⁴ *Lettre aux Anglais*, 3° éd., Rio de Janeiro (RdJ), Atlántica editoria, 1943, in Walter Lipgens (WL) et Wilfried Loth (WLo), *Documents on the History of European Integration, Plans for European Union in Great Britain and in Exile. 1939-1945*, Berlin, New York, De Gruyter, Vol. 2, 1986. Nombre des textes cités venant de cet ouvrage, j'ai préféré citer des sources plus récentes et/ou latino-américaines.

⁷⁵ «The Unifying forces of Europe», in *Les problèmes politiques de l'Europe. Réflexions sur la paix future*, RdJ, Atlántica editoria, 1942, in WL et WLo, *op. cit.*

⁷⁶ Nicole Racine, « Paul Rivet, Vichy et la France libre 1940-44 », *Cairn.info*.

Unión federal (UF, Argentine)

En contact avec les Federal Union (anglaise et américaine), interdite après un coup d'État (06.43)⁷⁹ et fondée par deux émigrés britanniques l'UF est relancée fin 1944 en particulier par Curio Chiaravidio président du mouvement Italia libera (IL)⁸⁰ et participe à Montevideo à la création d'une Latin Republican Union for the Federation of the Democracies (04.45).

Asociación pacifista argentina (APA)

Deux objecteurs de conscience français, fondent l'APA et sa revue *Pacifismo* avec Juan Lazarte plus tard du Movimiento pro federación americana (MPFA, Bogota 1948)⁸¹. L'APA participe à Montreux à la fondation du World Movement for World Federal Government (08-47) et veut une « *fédération*

Les unionistes écrivent à Roosevelt soutenant la lutte antifasciste mais dénonçant la duplicité des USA soutenant les dictateurs refusant la Federación de Centro-América

*latino-américaine (...) premier pas vers la fondation d'une fédération pan-américaine, et plus tard d'une fédération mondiale »*⁸².

Partido unionista centro-americoano (PUCA) et Unión democrática centro-americana (UDC)

Salvador Mendieta crée le PUCA (1902) pour reconstruire la Federación de Centro-América dissoute en 1848. Dans son sillage, l'UDC, naît à Mexico (1943) et publie *Centro-América libre*, ses membres affrontent les partisans de l'Axe et le PUCA organise une convention très antifasciste. Les unionistes écrivent à Roosevelt soutenant la lutte antifasciste mais dénonçant la duplicité des États-Unis soutenant les dictateurs refusant la Federación de Centro-América⁸³.

⁷⁷<https://www.revues-littéraires.com/articles.php?lng=fr1pg=2876>.

⁷⁸ Karl Voigt, «Erich Koch-Weser», in WL, WLo, *Documents...*, *op. cit.*

⁷⁹ J.-F. Billion (JFB), *Mondialisme, fédéralisme européen et démocratie internationale*, Lyon, Fédérop, 1997 et écrits cités ci-dessous.

⁸⁰ Ariane Landuyt, «Ideas of Italian Exiles on the Postwar Order in Europe», in WL, WLo, *op. cit.*

⁸¹ JFB *ibid.* et « Il Movimiento pro federación americana », in *Il Federalista*, Pavie, Vol. 35, n° 2 1993, et « Il federalismo latino-americano », in *Ibid.*, Vol 35, n° 1 ; Lazarte a participé avant à la création de L'Alianza libertaria argentina et de la Federación Anarco-comunista argentina.

⁸² JFB, *Mondialisme...*, *op. cit.*

⁸³ JFB, « Il Federalismo in America Centrale – XIX e XX secolo », in, *Storia e percorsi del federalismo. L'eredità di Carlo Cattaneo*, Daniela Preda et Cinzia Rognoni Vercelli (dir.), Bologne, Il Mulino, 2005, 2° tome.

Les exilés européens en Amérique latine

• Allemagne

C'est dans la gauche socialiste (Sozialistische Arbeiterpartei, SAP; Neue Beginnen; Internationaler Sozialistischer Kampfbund, ISK) ou parmi des libéraux et chrétiens que militent avant-guerre la plupart des gens intéressés par une Europe fédérale et démocratique; la direction du Parti social-démocrate (SPD) ne s'y intéresse pas avant 1943 (ni les communistes ou nationaux-socialistes dissidents de Otto Strasser)⁸⁴.

August Siemsen, ancien député SPD rejoint le SAP avant de s'exiler en Argentine où il fonde Das Andere Deutschland (DAD, 1938) qui s'étend en Amérique latine, publie *Das andere Deutschland-La Otra Alemania* et prend position pour la Fédération européenne avant même le congrès de Montevideo (01.43) qui adopte le Politisches Manifest der Deutschen Antifascisten Sudamerikas⁸⁵. Siemsen, en contact avec Willy Eichler de l'ISK à Londres et sa sœur Anna en Suisse, proche de Hanna Bertholet (de l'ISK) qui participe aux réunions de Genève organisées par Spinelli / Rossi et la Délégation de la Résistance française en Suisse⁸⁶.

De multiples Centro republicano español (CRE) existent et fin 1943 celui de Montevideo contacte IL (BA), d'autres « Republicanos » puis, à New York, le Comte Carlo Sforza, futur ministre italien des affaires étrangères, aboutissant début 1945 à la Conférence de Montevideo pour l'Union républicaine latine.

• Espagne

Ancien président des Cortes, Diego Martínez Barrio lance de Mexico un appel aux démocraties occidentales à contribuer au départ de Franco car « sans une Espagne libre, une Europe libre ne sera pas possible » (1941)⁸⁷. Les Républicains ne sont pas unis : Acción republicana española (ARE), Unión democrática española (UDE) et lorsqu'est fondée la Junta española de liberación (JEL) les communistes et d'autres la boudent.

José A. Aguirre, du Parti national vasco (PNV, démocrate-chrétien), exige l'autodétermination et soutient l'unité européenne⁸⁸; Josep Irla, ancien vice-président du parlement catalan revendique de Londres l'indépendance dans une confédération ibérique. À Mexico *España* (JEL),

Adelante! et *El Socialista* (Partido socialista obrero español, PSOE) publient sur l'Europe, le fédéralisme, l'unité latine et les séparatismes⁸⁹. De multiples Centro republicano español (CRE) existent et fin 1943 celui de Montevideo contacte IL (BA), d'autres « Republicanos » puis, à New York, le Comte Carlo Sforza, futur ministre italien des affaires étrangères, aboutissant début 1945 à la Conférence de Montevideo pour l'Union républicaine latine. Carlos Zubillaga cite la Déclaration de la commission organisatrice du CRE⁹⁰ tandis que *Federal News*, de Londres, résume les objectifs de l'organisation : « en Amérique, un pan-américanisme démocratique, en Europe, une fédération des peuples libres; dans le monde, la paix dans l'égalité, la liberté et l'indépendance de toutes les nations »⁹¹.

• France

Les exilés français s'affilient souvent aux réseaux gaullistes qui « montraient une réserve considérable, si ce n'est de l'hostilité, envers l'idée d'unifier l'Europe en limitant la souveraineté nationale »⁹²; il n'existe pas de presse française locale développant des vues fédéralistes et l'hebdomadaire *La France nouvelle* fondé à Buenos Aires par le responsable France libre (FL) local, Albert Guérin, ne publie de positions fédéralistes de la Résistance qu'après son arrivée à l'Assemblée consultative provisoire d'Alger⁹³. Pas trace, non plus, de prises de positions européennes lors des réunions des comités FL d'Amérique latine à Montevideo puis Santiago fin 1943 et 1944⁹⁴.

Sans oublier Rivet, il faut mentionner Marceau Pivert et Julien Coffinet, liés à SyL dont Pivert est l'un des fondateurs (03.43). Ancien leader de l'aile gauche de la SFIO, il arrive au Mexique (été 1940) et reste en contact à Lyon avec le groupe de L'Insurgé. Coffinet, ancien du Cercle communiste

démocratique puis de la SFIO émigre en Uruguay, contacte SyL et écrit dans sa revue *Análisis* de Mexico. Avec l'anarchiste italienne Luce Fabbri et les Républicains Fernando et Pilar de Cárdenas animateurs du CRE, il s'occupe de la revue *Socialismo y Libertad* de Montevideo⁹⁵. Le témoignage de Fabbri est intéressant : « Vers 1943 naquit une expérience très intéressante, celle de travailler avec des personnes appartenant à diverses tendances : socialistes, anarchistes et républicains. L'idée était que dans chaque pays les réfugiés européens devaient se réunir en ayant comme objectif une Europe unie. (...) Nous avons publié une revue (...) dans laquelle chacun de nous écrivait en partant de sa propre position »⁹⁶.

⁸⁴ Christian Bailey, *Between Yesterday and Tomorrow. Germans Visions of Europe, 1926-1950*, NY et Londres, Berghahn, 2013; K. Voigt, *op. cit.*

⁸⁵ G. Friedmann, *Alemanes antinazis en la Argentina*, Buenos Aires, Siglo veintiuno editores, 2010.

⁸⁶ C. Bailey, «The Internationaler Sozialistischer Kampfbund: From World Revolution to European Federalism», in *op. cit.*; Francesca Lacaíta, *Anna Siemsen. Per una nuova Europa*, Milan, Franco Angeli, 2010; JFB, «Il Comité français pour la Fédération européenne: le radici, la fondazione i contatti», in C. Rognoni Verceli, Paolo G. Fontana et D. Preda (dir.), *Altiero Spinelli, il federalismo e la Resistenza*, Bologne, Il Mulino, 2012.

⁸⁷ Heine Harmut, *La oposición política al franquismo. De 1939 a 1952*, Barcelone, Crítica, 1983.

⁸⁸ J-A. Aguirre, *Cinco conferencias pronunciadas en un viaje por América*, Buenos Aires, Editorial vasca Ekin, 1944.

⁸⁹ Cf. www.cervantesvirtual.com, Fundación Pablo Iglesias (PSOE).

⁹⁰ C. Zubillaga, «El Centro republicano español de Montevideo: entre la solidaridad y la realpolitik», in *Migraciones y exilios*, 9^e année, n° 9, 2008 et «Acta de Asamblea n° 8, 15.01.44», in Libro de sesiones de Asamblea (CRE, Montevideo), 1941-47.

⁹¹ «Federal Union in the Argentine», in *Federal News*, Londres, n° 138, 09.46, in JFB, *Mondialisme...*, *op. cit.*

⁹² Pierre Guillen, «Plans by exiles from France. Introduction», in WL et WLo, *Documents...*, *op. cit.*

⁹³ V. Fernandez Anca, «El totalitarismo entre las dos guerras. Notas de introducción», in L. Fabbri, *La libertad entre la historia y la utopía. Tres ensayos y otros textos del siglo XX*, Antonia Fontanillas Borrás et Sonya Torres (dir.), Barcelone, Medusa SCP, 1998; *La France nouvelle*, BNF, www.retronews.fr.

⁹⁴ Robert Belot, «Les comités de la France libre en Amérique latine pendant la guerre: enjeu symbolique, politique et diplomatique», in Rennes, *De Gaulle et l'Amérique latine*, PUR, <http://books.edition.org/pur.42525>.

⁹⁵ Charles Jacquier, «L'exil de Julien Coffinet ou un marxiste hérétique à Montevideo», in *Dissidences. Bulletin de liaison des études sur le mouvement révolutionnaire*, 5^e année, n° 12-13, 10.2012-01.2013. *Socialismo y Libertad* d'Uruguay, en microfiches à l'International Institute of Social History, Amsterdam.

⁹⁶ Margareth Rago, *Tra la storia e la libertà. Luce Fabbri e l'anarchismo contemporaneo*, trad. ital, Reggio Emilia, Umanità nuova, 2008.

- **Italie**

En grande majorité les antifascistes italiens abordent l'Europe d'après-guerre du point de vue de l'intégration européenne, dénonçant le plan nazi d'unification continentale par la conquête et lui opposant la volonté de bâtir une Europe libre, démocratique et fédérale⁹⁷.

Le prêtre Don Luigi Sturzo, fonde le Partito popolare italiano, émigre à Londres et crée l'internationale catholique antifasciste People and Freedom Group (1936-44) puis de New York co-rédige le manifeste *Devant la crise mondiale* (1942). Il veut pour l'Europe des fédérations régionales puis une fédération incluant la Grande-Bretagne et l'URSS. Ses partisans argentins publient *Tiempos nuevos* et se dissolvent après, semble-t-il, une rencontre démocrate-chrétienne internationale à Montevideo (1943)⁹⁸.

Au-delà, l'émigration se partage entre La Mazzini Society (MS) et l'Alleanza internazionale Giuseppe Garibaldi (AIGG). La MS fondée aux États-Unis (1939-43) par des proches de Giustizia e libertà (GL) dont Gaetano Salvemini, qui la quitte en désaccord sur les communistes ainsi que l'écrivain Antonio

Borgese (1942)⁹⁹. La MS veut conscientiser les italo-américains et influencer la politique anglosaxonne, Carlo Sforza s'efforce d'en faire l'équivalent de la FL et de prendre la tête d'un gouvernement en exil¹⁰⁰. Les résultats décevants le poussent à s'appuyer sur IL et à organiser le Congrès de Montevideo¹⁰¹. IL, fondée en Argentine (1940)

essaime dans tout le sous-continent et se lie à la MS ; ses groupes prennent des positions fédéralistes¹⁰². L'AIGG est créée à Mexico (1942) par Francesco Frola, ancien député socialiste émigré au Brésil où il dirige le journal antifasciste *La Difesa* avant de créer à BA *La Giustizia* et *Il Risorgimento* puis se fixe au Mexique (1938)¹⁰³ ; ses co-fondateurs sont communistes, Mario Montagnana et Vittorio Vidali, et l'AIGG appelle à l'unité antifasciste suite à l'invasion de l'URSS par les nazis. Elle s'internationalise et lance un appel aux « hommes libres de France, d'Espagne et d'Italie, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières nationales, à former une Association de peuples européens (...) ceci, toutefois, n'est pas notre but ultime en ce qui concerne l'organisation future du monde »¹⁰⁴.

Le Congrès de Montevideo se déroule en présence de l'ambassadeur américain, de représentants britanniques, de la FL, de gouvernements européens en exil, de politiques latino-américains et d'une centaine de délégués IL. Il est la principale manifestation de l'exil italien aux Amériques. Il faut souligner que les trois réunions de Montevideo organisées par la MS et IL (08.42), DAD (01.43) et la JEL (début 1945) prennent des

positions en faveur d'institutions fédérales internationales (américaines, atlantiques ou européennes) dans une perspective mondialiste.

*Le groupe international Socialismo y Libertad (1940-45)*¹⁰⁵

Le groupe international Socialismo y Libertad (1940-45) est créé à Mexico par des réfugiés socialistes et libertaires dont certains se connaissent avant de fonder le Centro marxista revolucionario internacional (1940, Partido obrero de unificación marxista [POUM] espagnol, Independant Labour Party britannique, Parti socialiste ouvrier et paysan de Pivert, SAP, Parti socialiste maximaliste italien...). Antistalinien, mais critiques de Trotsky malgré leur respect et le choc de son assassinat, ils ne conçoivent pas le socialisme sans la liberté et refusent la voie nationale au socialisme. SyL comprend des latino-américains et s'étend en Amérique latine et dans les îles du golfe du Mexique, correspond avec l'ILP, le SAP, l'ISK, le Parti socialiste italien, GyL, IL/MS, l'AIAGG, l'Insurgé, le Bund (organisation socialiste juive) ou Polonia popular...

Antistalinien, mais critiques de Trotsky malgré leur respect et le choc de son assassinat, [les membres de *Socialismo y Libertad*] ne conçoivent pas le socialisme sans la liberté et refusent la voie nationale au socialisme.

Deux revues *Análisis – Revista de hechos y ideas* puis *Mundo – Socialismo y Libertad*¹⁰⁶ sont créées et une Déclaration de principes publiée¹⁰⁷. Parmi les initiateurs : Julián Gorkin et Enrique Gironella¹⁰⁸ (POUM), Pivert, Victor Serge libertaire et ex-dirigeant de l'opposition trotskiste en URSS, l'ancien communiste allemand Gustav Regler, Leo Valiani (Pierre Chevalier), ancien communiste compagnon de prison de Spinelli à Rome, plus tard à l'origine de sa rencontre avec André Ferrat (1945), communiste puis responsable de la revue marxiste antistalinienne *Que faire ?* (1934), fondateur du Comité français pour la Fédération européenne (CFFE, 1944)¹⁰⁹.

Serge, Gorkin, Pivert et 'Chevalier' publient *Los problemas del socialismo en nuestro tiempo*¹¹⁰, considéré comme le Manifeste du groupe et de nombreux articles dans *Análisis* ou *Mundo* sur l'Europe et le fédéralisme. *Mundo* informe sur les activités et écrits de groupes de résistance clandestins proches : Libérer et fédérer, GyL, Franc-Tireur et L'Insurgé et, dans ses derniers numéros, publie des informations sur deux importantes réunions fédéralistes en Europe.

⁹⁷ A. Landuyt, « Ideas... », *op. cit.*

⁹⁸ L. Sturzo, in A. Landuyt, *ibid.* ; Diego Mauro, « Católicos antifascistas en Argentina (1936-43). Luigi Sturzo las tramas locales de People and Freedom Group », in *Itinerantes. Revista de historia y religión*, Tucumán, Ar., n° 7, 2017.

⁹⁹ Futur animateur du Comité de Chicago pour une constitution mondiale et de sa revue *Common Cause* (1950).

¹⁰⁰ C. Sforza, cf. A. Landuyt, « Ideas... », *op. cit.*

¹⁰¹ Nicola Oddati, « L'antifascismo e il Congresso di Montevideo », in *Latinoamerica, analisi testi dibattiti*, Vol. 12, n°42-43, 05.1991.

¹⁰² Cf. A. Landuyt, « Ideas... », *op. cit.*

¹⁰³ João Fábio Bettonha, « Um antifascista controverso : Francesco Frola », in *História social*, Campinas, SP, n° 7, 2000.

¹⁰⁴ In A. Landuyt, in « Ideas... », *op. cit.*

¹⁰⁵ Claudio Albertani, « Le groupe Socialismo y libertad. L'exil anti-autoritaire d'Europe au Mexique et la lutte contre le stalinisme (1940-1950) », in *Agone*, Marseille, n° 43, 2010 ; Willy Buschak, « Sozialismus und Freiheit. Wie eine kleine Gruppe im

mexikanischem Exil der 1940er Jahre zu einem neuen Verständnis von Revolution kam und welche Folgen das für Europa hatte », in Bonn, *Archiv für Sozialgeschichte*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Vol. 59, 2019, Verlag J. H. W. Dietz Nachf.

¹⁰⁶ Collection de *Mundo* (sauf n° 3), <http://ddd.uab.cat/record/56854>, Université autonome de Barcelone.

¹⁰⁷ « Propositiones para una declaración de principios », in *Mundo*, Mexico, n° 1, 1943.

¹⁰⁸ Lluís Maria de Puig, Madrid, *Gironella, la izquierda europeista, Cuadernos de la Fundación Españoles en el mundo*, n° 21, 1999.

¹⁰⁹ Lettre de L. (Valiani) à Pantagruel (Spinelli), 02.01.1944, Archives historiques de l'Union européenne, Florence, fonds AS, 3, in Edmondo Paolini, *Altiero Spinelli. Della lotta antifascista alla battaglia per la Federazione europea. 1920-48*, Bologne, Il Mulino, 1996.

¹¹⁰ Mexico, ediciones Iberoamericanas, 1944.

« ¡ Hacia una Federación europea ! » signale, sans la nommer, la Déclaration fédéraliste des Résistances européennes rédigée à Genève de mars à juillet 1944 sur l'initiative de Spinelli, Rossi et de la délégation en Suisse de la Résistance française ; *Mundo* publie aussi les commentaires laudatifs du Mouvement de libération nationale de Lyon, mais réserve sa position et questionne ses lecteurs sur l'aspect « *confus et insuffisant en ce qui concerne la transformation de l'ordre économique et social de l'actuel régime capitaliste* »¹¹¹.

« Por una federación europea », dans le dernier numéro de *Mundo*, sans aucunes réserves cette fois publie un compte-rendu de la Conférence fédéraliste de Paris du printemps 1945 organisée par Spinelli et Ursula Hirschmann, avec l'aide

d'Albert Camus et du MLN, à laquelle s'exprime un adjoint de Pivert, Michel Collinet. Le CFFE est mentionné de même que les personnalités présentes ou invitées en plus d'extraits des rapports de Ferrat et d'Antonelli (Spinelli)¹¹².

En dernière page du même numéro l'article non signé « Socialismo y Libertad debe ser organizado en Europa », laisse entrevoir la décision de Gironella, Gorkin et Pivert de regagner l'Europe et d'y poursuivre leurs combats¹¹³ ; ils auront un rôle important dans la création, en particulier, du Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe, aux côtés... d'Henri Frenay fondateur du mouvement Combat et l'un des principaux responsables de l'UEF¹¹⁴.

The Altiero Spinelli Chair in Argentina

Fernando Iglesias

Co-président du World Federalist Movement, universitaire et parlementaire – Buenos Aires



Participation of the Altiero Spinelli Chair at the International Conference for Development and Cooperation - Pelotas, Brazil - December 2012

The Altiero Spinelli chair, dedicated to the study of European regional integration and its correlation with its similar attempts at the South American and Latin American level, was created in 2010 with the initiative of Doctor Raimondo Cagiano, director of the Italian University Consortium for Argentina (CUIA).

For several years, the Consortium organized a study programme on regional integration (EURAL) whose content was essentially technical. Doctor R. Cagiano, as an historical militant of the European federalist movement and promoter of the principles of regional and world federalism, realized that the course would not be complete without the presence of the federalist ideas that gave rise to the European Union. That is the reason he invited me to join the degree with a subject dedicated to that issue and to create a chair to promote federalist ideas in the Argentine academic environment.

Thus was born the *Spinelli Chair*, whose activities still continue although Doctor Cagiano no longer directs the

Consortium and despite the absence of any financial and organizational support.

The main purpose of the Chair is to develop actions which, having Altiero Spinelli's federalist thought as their nucleus, collaborate in the knowledge of his human and political figure and in the promotion of federalist values in Latin America. Through the implementation of various cultural and training activities, the organization of debates, exchanges, research and publications, knowledge of the importance of regional integration will be promoted, taking into account the model developed in Europe since 1949.

The professorship promotion activities have always been the most disparate, including conferences, training courses, debates, university exchanges and more; combining the participation of outstanding exponents of the Argentine and European federalist thought.

The main purpose of the Chair is to develop actions which, having Altiero Spinelli's federalist thought as their nucleus, collaborate in the knowledge of his human and political figure and in the promotion of federalist values in Latin America.

Among them, we emphasize:

- Some special readings in the Argentinian university context, such as the Political Science Degree of the Argentinian University of Business and Social Sciences (UCES) in which I taught a subject about Globalization Theory and Regional Blocks, the Chair of Integration Law of the University of Buenos Aires (UBA), the International Relations career of the University of Belgrano (UB), the seat of the University of Bologna in Buenos Aires and the University of Pelota (Brasil).

¹¹¹ *Mundo*, n° 11-12, 03.1945.

¹¹² *Mundo*, n° 13, 07.1945.

¹¹³ *Ibid*, p. 32.

¹¹⁴ R. Belot, *Résistance et conscience européenne. Henri Frenay, de Gaulle et les communistes*, Lyon, Presse fédéraliste, 2021.

- The exchange program with the Young European Federalists (JEF-Europa).
- The participation of the Chair and of young south americans and latin american federalists in the Ventotene Symposium.
- CUIA Days in Argentina, with the aim of strengthening and promoting academic and scientific collaboration between Italian and Argentine universities, presenting the various inter-university activities that the Consortium promotes with a well-established network of local partners.
- Some international conferences and activities, such as the Presentation conferences of the Manifesto for a Global Democracy at the LSE London and the Senate of Rome, my annual meetings with representatives of the most important European federalist organizations, the UEF (Union of European Federalists) and JEF (Young European Federalists) such as Graham Watson (UK) Cecilia Wikström (Sweden), Gustavo Martín Prada, Andrew Duff, Cristian Wenning and Jo Leinen.

As you can see, the initiative developed in these years are countless, but surely the most important has been the annual celebration of the Altiero Spinelli Symposium, which this year has reached its 11th edition. Among its most notable editions, the following are worth highlighting:

- The second edition, co-organized with the NGO [Democracia Global](#), which had the participation of the European parliamentarians Jurgen Klute and Gianluca Susta, the Uruguayan deputy, Pablo Iturralde, and other academics and members of organizations of the civil society.
- The fourth edition, organized together with the FENERI (National Federation of International Relations Students of Brazil) in Centro Cultural San Martín Buenos Aires. The Forum combined academic panels made up of experts in South American and European regional integration; and a workshop organized to discuss the formation of a Regional Network of civil organizations for South American Integration. More than 150 attendees participated, including sixty international relations students from the University of Pelotas, Brazil; as well as international academics and politicians, such as the Minister of Culture of the Autonomous City of Buenos Aires, Dr. Hernán Lombardi, the Italian professors Luigi Moccia (Università di Roma) and Franco Praussello (Università di Genova), the ex ambassador of the European Union, Dr. Alfonso Diez Torres, Argentine senators Laura Montero (UCR) and María Eugenia Estenssoro (CC), and writers Alejandro Rozitchner and Juan José Sebrelli.
- The sixth edition of the Symposium at the Argentine Council for International Relations (CARI) in 2016.
- Using regional integration in a globalized world as a theme, I presented the campaign for the creation of a Latin American and Caribbean Criminal Court against Organized Transnational Crime, with the presence of the ex Vice President of the Nation,

Gabriela Michetti; the ex Undersecretary for Criminal Policy of the Ministry of Justice and Human Rights, Martín Casares; the Director of the Group of Jurists for COPLA, Dr. Christian Cao and the Director of International Relations of the Ministry of Security, Dan Kucawka.

- Among the attendees were representatives of the embassies of Latin America and Europe in Argentina and members of the Argentine Council for International Relations.

The support of the chair has also been essential for the development of some other activities that have been realized with the Mercosur commission of the Chamber of Deputies of the Argentine Republic, which I preside. Such activities would have been impossible to organize with such limited staff and resources, so the participation of the members and partners of the Chair was essential.

In particular, during 2020 we developed an important discussion table on the "Agreement between Mercosur

In particular, during 2020 we developed an important discussion table on the "Agreement between Mercosur and the European Union: perspectives and challenges"

and the European Union: perspectives and challenges" led by four academic experts: Marisa Bircher, former Secretary of Foreign Trade of the Argentine Nation; Detlef Nolte, Research Associate at the GIGA Institute in Germany; Felix Peña, Argentine specialist in international economic relations and economic integration; Alejandro D. Perotti, former legal consultant for the Mercosur Secretariat and José Antonio Sanahuja, special advisor for LATAM of the EU High Representative on Foreign Policy and Common Security.

Finally, in order to give continuity to the activities and find a way to promote them, those who have participated in the activities of the chair have agreed to create an Altiero Spinelli foundation. Unfortunately, the pandemic has strongly delayed its legal recognition, but its president, Dr. Christian Cao, professor of Theory of the State Chair at the Law School of the University of Buenos Aires, continues his efforts so that it is recognized and can give an official start of its activities. For my part, I have nothing but gratitude to Doctor Acevedo and the volunteers of the chair, whose activities have earned me various recognitions, among them, the character of commander of the order of Italian solidarity, granted by the President of the Republic Giorgio Napolitano and the mention of the Prestigious Capalbio award.

In these uncertain times it is difficult to secure future action, but it is possible to express the wish that the chair and the Spinelli Foundation continue to be important actors in the dissemination of regional and global federalist thought: it would be also the best tribute to Spinelli, one of the greatest political heroes of the 20th century for his commitment to federalism and freedom.

The Latin American Criminal Court (COPLA) – A Proposal for Regional Integration against Organized Transnational Crime

Fernando Iglesias

Co-président du World Federalist Movement, universitaire et parlementaire – Buenos Aires



Among the negative aspects of globalization we can highlight the appearance of large criminal networks whose structure and activities easily transcend national boundaries, and which work with the same logic as any multinational company, but dedicated to illicit activities. Drug trafficking is their main source of income, but not the only one. Through the same channels and through the same organizational network through which drugs circulate, all kinds of goods and services are exchanged today: from people reduced to slavery for the sex trafficking or clandestine employment, to weapons of all types and caliber, objects of cultural or archaeological value, stolen works of art and exotic animals illegally trapped.

Among the negative aspects of globalization we can highlight the appearance of large criminal networks whose structure and activities easily transcend national boundaries

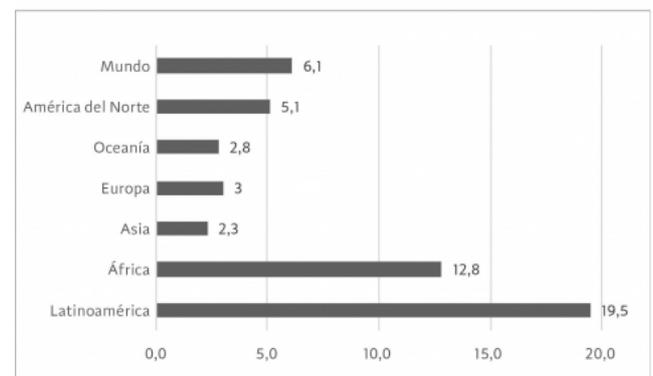
Money laundering, one of the best indicators of the existence of criminal activities, already represents an important part of the world Gross Domestic Product. When presenting the interim report of the Panel on Accountability, Transparency and International Financial Integrity (FACTI), the former President of Lithuania Dalia Grybauskaitė reported in this regard: "About 1.6 trillion dollars, 2.7% of world GDP, is lost due to money laundering. by criminals, which includes drug traffickers and organized crime". Other statistics from the same FACTI indicate that between 20,000 and 40,000 million dollars are allocated annually to bribes to public officials, and that governments lose between 500,000 and 600,000 million dollars a year due to money laundering and the transfer of profits from multinational companies to other countries, mainly: tax havens.

The worldwide growth of these phenomena shows that transnational organized crime is part of a global process

that impacts the whole world, although it does so unevenly. Since criminal activities necessarily imply a dispute for control of the territory and of ties with clients and suppliers, the homicide rate per inhabitant is an excellent indicator of the presence of mafia organizations in the territory, and is, due to its characteristics, a reliable and difficult to manipulate data. Well, the homicide rates registered by the United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) denote an irregular spread, with Africa and Latin America - the two poorest and most unequal continents on the planet - clearly above the world average. According to the latest data collected by the UNODC, Africa has, with 12.8 homicides per 100,000 inhabitants, more than double the value of 6.1 homicides per 100,000 inhabitants that the world averages, while Latin America, with a ratio of 19.5 / 100,000 triples it. We are talking about values four and six times higher than those of Oceania (2.8 / 100000), Europe (3/100000) and Asia (2.3 / 100000), the continents with the best performance in this area.

At the national level, Latin America also presents enormous inequalities, with the countries of Central America and the Caribbean widely leading the statistics. Jamaica (46.5 annual homicides per 100,000 inhabitants) is the most violent country in the most violent continent on the planet, followed closely by Venezuela (45.6 / 1,000,000), followed by Honduras (37.6), Trinidad-Tobago (28.2), Mexico (27), Colombia (24.3), Belize (24.3), El Salvador (19.7), Brazil (19.3) and Puerto Rico (16.5), which complete the regional top-ten.

Homicide Rate by Continent



Nota: para África se usó la tasa de homicidio del último año disponible (2015).

Fuente: elaboración propia a partir de datos de UNODC (2019a).

However, a view of the problem reduced to its comparative percentage aspect gives little idea of the seriousness of the situation. To describe it, it is enough to point out that the two largest and most important

countries in Central and South America, Mexico and Brazil, which represent approximately half of their respective GDP, population and surface area, are invaded by mafia networks whose criminal activities control part of their territories, have a huge corrupting impact on their political classes and destroy the lives of tens of thousands of citizens. During 2020, Brazil registered figures close to 40,000 murders per year; most of them attributed by the authorities to homicides committed in relation to crimes such as drug trafficking and human trafficking, controlled by the two largest criminal organizations in the country: the Comando Vermelho and the Comando Primeiro da Capital. For its part, according to data from the Executive Secretariat of the National Public Security System (SNSP), Mexico totaled 35,484 violent deaths, with a decrease of less than one percent in the homicide rate compared to 2019, despite the pandemic.

The simple arithmetic sum of the annual homicides registered in Mexico and Brazil totals more than 75,000 deaths per year, exactly halfway between the most optimistic (60,000 deaths) and the most pessimistic (90,000 deaths) estimates of the deaths caused by the greatest humanitarian tragedy of the last decades: the Syrian civil war.

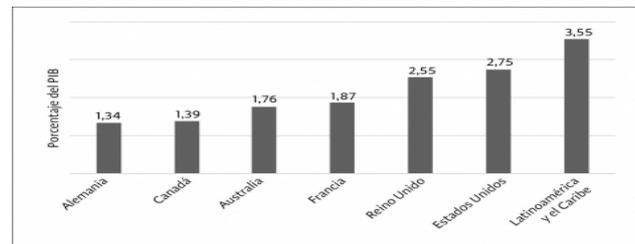


The impact on the Latin American economy is also devastating. In addition to its traditional problems of lack of investment, capital flight and brain drain, largely caused by the high levels of financial instability, legal insecurity and political corruption associated with organized crime, Latin America suffers from an incessant drain of resources due to this reason. Estimates of total costs reveal that crime costs Latin American countries about 3% of their gross domestic product (GDP), with a lower limit of 2.41% and an upper limit of 3.55%, and a wide range of variations associated with the heterogeneity of crime in the region.

In some Central American nations, the costs of crime are twice the regional average, while in others (the Southern Cone) they are less than half. The values obtained represent a total regional cost of US \$ 236,000 million per year measured at purchasing power parity (PPP) or an average US \$ 165,000 million at constant 2014 value. These figures are equivalent to about US \$

300 per capita average of the costs of each country. These are composed as follows: 42% corresponds to public spending (directed, above all, to police services), 37% to private spending and 21% to the social costs of crime. These are resources that are subtracted from investment in education, health and infrastructure, and that condemn to underdevelopment the countries that are forced to adopt them.

Costs of organized Crime as a percentage of GDP



Nota: datos correspondientes a 2014 o al año disponible más reciente.
Fuente: Jaitman et al. (2017).

A Policy-Usual Problem with Polidirectional Effets

A purely socioeconomic vision of the phenomenon is, in any case, reductive. Organized crime is a problem of polycasual origins and whose effects are multi-directional; that is to say: on the one hand it recognizes multiple concomitant factors that originate and feed it, from economic underdevelopment, social inequality and the insufficient development of civil society and political institutions, to the long traditions of authoritarianism and corruption registered in political systems Latin Americans; on the other, its effects expand in many directions. With few exceptions, human rights violations in Latin America today do not correspond to the repressive actions of dictatorial military regimes such as those of the 1970s, but to the criminal activities of mafia organizations spread throughout the region, and concrete threats to life. of Latin American citizens - especially: the poorest and most vulnerable- come from the drug cartels and human trafficking that have become masters of the region.

The impact of organized crime is also enormous on many other agendas: feminist, since the treatment and trade of women forced into prostitution is a source of resources and contacts for these organizations; the trade union, since the smuggling of migrants across borders and their use as slave labor is another of the favorite activities of criminal organizations; the ecological one, because Latin America is the scene of dozens of annual murders carried out against the social leaders who are in charge of the defense of the terrestrial habitat; health and well-being, since drug use has a great health impact that the underdeveloped Latin American health systems are unable to alleviate. Finally, organized crime strongly affects the democratic agenda and that of institutional transparency, since the partial or total control of political power by the cartels that offer the option "Gold or lead" (you accept the bribe and do what we want or We kill you) is the main factor of corruption of Latin American political classes and

constitutes the greatest threat to democracy in the region.

The Imbalance between National, Regional and Global

The partial or total control of political power by the cartels that offer the option "Gold or lead" is the main factor of corruption of Latin American political classes and constitutes the greatest threat to democracy in the region.

Noting that the rise of transnational organized crime is directly related to the development of digital connectivity technologies and supranational strategies derived from the phenomenon we call "globalization" seems obvious, but it is not. Indeed, the rise of criminal organizations is directly related to the predominance of all kinds of global and regional organizations over national actors. In this case, it implies an unequal battle between criminal organizations, structured with a global logic similar to that of any multinational company, and that of their opponents in the field of the rule of law: that is, the Justice and national security forces. It is from the imbalance between these two great sets of actors, one globalized and technologically advanced according to the demands of the 21st century, and the other adjusted to the typical territorial logic of 19th century national states, where an imbalance of power originates the flourishing of the transnational organized crime.

The well-known claim that regional and global problems require regional and global solutions finds fertile ground for analysis here. Thus, at least, the promoters of one of the projects focused on this field have understood it: the creation of a Latin American and Caribbean Criminal Court against Transnational Organized Crime (COPLA).

The Copla Proposal

"To the sad record of being the most socially unequal region in the world, Latin America has added that of being the most violent region on the planet" states the founding manifesto of the project, drawn up in 2013. And it continues: "The terrible situation in northern Mexico, the growth of Central American gangs, and of criminal violence, drug use, arms trafficking, narcotics and people forced into labor and sexual slavery in the rest of the countries constitute a regional problem with enormous negative repercussions on the life of Latin American citizens. Slowly but inexorably, the proliferation of groups dedicated to transnationally organized crime is becoming the main social problem in the region, a threat to democracy and the main brake on its economic development. Unfortunately, the only ones who seem to have understood the global nature of the world in which we live and managed to structure their organizations with a supranational logic that renders national borders obsolete are the criminals. International protection networks that hide fugitives

from justice in other countries, collaboration systems between criminal organizations that operate globally, global exchange of information, drugs and weapons, interconnected mafias in the region and in the world are just some of the strategies that they leave the national systems for the persecution of organized crime reduced to impotence".

With which the organizers go on to formulate an institutional proposal according to this diagnosis: "Faced with the proliferation of regionally structured criminal organizations and with powerful connections with their peers in other regions such as the Sicilian mafia, the Calabrian ndrangheta and the Russian and Chinese mafias, national security mechanisms suffer from growing obsolescence and are increasingly subordinate to powerless national political powers and, many times, accomplices. For these reasons, each day more manifest and evident, a regional strategy is necessary to confront a crime that is organized regionally; a strategy that also lays the foundations for a dynamic favorable to regional integration that is so necessary to face the other challenges facing the countries of Latin America. It is in this context that the Global Democracy proposal to create a Latin American Criminal Court against Transnational Organized Crime (COPLA) is inserted".

Summarizing the project in a few lines, the COPLA would be constituted on the basis of the experience developed in the creation of the International Criminal Court (ICC), with the modifications regarding its objectives, scope and location. On the one hand, unlike the ICC, the COPLA would not be in charge of prosecuting crimes against humanity, essentially associated with political objectives, but crimes related to the objective of profit, essentially of an economic nature. Consequently, its founding document would not be the Rome Statute but the Palermo Convention, a multilateral treaty against transnational organized crime sponsored by the United Nations, adopted in 2000, which is under the jurisdiction of the United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) and consists of a central agreement supplemented by three protocols: the protocol to prevent, suppress and punish human trafficking, the protocol against the smuggling of migrants and the protocol against the manufacture and illicit trafficking of weapons from fire.

According to the proposal of Global Democracy, the Argentine NGO driving the campaign, the COPLA would be in charge of combating transnational organized crime through a complementary and subsidiary regional court of the national justice systems, which also functions as an agency for the promotion of policies. public security at regional level; and would look for:

- Persecute and judge in a supranational instance the members or members of the highest rank of criminal organizations, usually with impunity and protected by networks of national judicial and political complicity.

- Recover the assets obtained illegally by those organizations; a measure of extraordinary efficacy in diminishing his powers, successfully experienced in Italy, Colombia and other countries. Such recoveries will promote reparation to the victims, both individual and collective.

Its jurisdiction would include the person who directs, manages, organizes or promotes an organized transnational criminal group destined to commit any of the following crimes:

- Illicit trafficking of narcotic drugs or psychotropic substances.
- Manufacture and / or illicit trafficking of firearms, their components, parts and ammunition.
- Human trafficking.
- Smuggling of migrants.
- Trafficking of cultural property
- Money laundering
- Transnational bribery

The COPLA would also differ from the ICC in the framework of its action, which would no longer include - at least, potentially - all the countries of the planet but only those of Latin America and the Caribbean; as we have mentioned, the region of the world most directly affected by transnational organized crime. In addition, according to the proposal of its promoters, the COPLA would be created in stages, starting with the constitution of a Latin American prosecutor's office that coordinates and strengthens the action of national prosecutors in the way that the Direzione Nazionale Antimafia has done in Italy, the creation of which would be succeeded by the constitution of the Court itself through the adhesion of a minimum number of countries with a minimum number of inhabitants and that includes at least one of the three largest nations in Latin America: Brazil, Mexico and Argentina.

As for the campaign, its objectives are "the creation of a broad Latin American and world coalition of organizations that fight against organized crime and are favorable to the creation of COPLA, the adhesion of the largest possible number of citizens of Latin America and the world, the drafting of a statute for its operation compatible with national constitutions and existing international treaties, the participation of political actors in the process, beginning with the political parties and their parliamentary representations and ending with the governments and regional organizations ". Specifically, the campaign for COPLA has been underway for 8 years, during which it has recorded the following achievements:

Four Latin American parliamentary organizations have given their unanimous support to the creation of COPLA: the Senate and the Chamber of Deputies of Argentina, the Chamber of Deputies of Paraguay and the Mercosur Parliament (Parlasur).

The previous Argentine national government, in the persons of its vice president Gabriela Michetti and its president Mauricio Macri, announced in the United Nations General Assembly the support of the Argentine government and its search for consensus throughout

The COPLA would be constituted on the basis of the experience developed in the creation of the International Criminal Court (ICC).

Latin America for the creation of COPLA.

The Mercosur Ministers of Justice and Homeland Security declared their support for COPLA as a viable alternative for a regional organization to fight transnational organized crime.

3000 Latin American citizens from 40 countries; 117 national parliamentarians from 13 countries, not only Latin American, and three former presidents of the region have also supported COPLA and its creation campaign.

Situation Diagnosis

After enjoying four years of momentum related to the elevation of the campaign for COPLA to state policy by the Argentine government 2015-2019, the campaign for COPLA has entered a situation of indeterminacy. On the one hand, the loss of government by Cambiemos has implied its orphanhood with respect to the national executive powers: and no national state claims it as part of its political program. On the other hand, the increase in nationalist and populist tendencies in Latin America and throughout the world, both on the Right and the Left, has in itself implied strong opposition to the development of international and supranational institutions and caused limitations to the campaign to promote the COPLA both political and economic. Finally, the COVID-19 pandemic has strongly reduced the possibility of carrying out activities essential to its development: meetings, assemblies, congresses and outreach activities have been suspended until further notice given the government health bans and the reduction of air traffic in all the world.

Considering these factors, during this period the main challenge of the COPLA campaign seems to be to keep the flame burning by digitally promoting the adhesion of as many signatories as possible, the involvement of civil society associations, the participation of parliamentary sectors. and legal in the process of debate and the finalization of the drafting process of the statute draft carried out by the Jurists group for COPLA.

These are minimal but essential activities for relaunching the campaign during the period following the pandemic. It remains to be seen the degree of commitment that Latin American social, political and legal actors can express in the project and, eventually, in the case of its creation, its effectiveness in terms of reducing the impact of international organized crime in the region.

Gaza : l'impuissance coupable de l'Europe

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France. Animateur du blog « Les amis du traité de Lisbonne »

Analyse initialement publiée sur le site des Amis du traité de Lisbonne en trois parties, du 17 au 21 mai. Certains temps ont été modifiés avec l'accord de l'auteur que nous remercions.

L'UE comme l'ONU...

Il est frappant et navrant de constater que le « système européen » ne fonctionne pas mieux que le « système onusien ».

Alors que le massacre de populations civiles (femmes et enfants compris) par des forces armées (très inégales) se poursuivait depuis six jours à Gaza (190 victimes dont 57 enfants) et en Israël (10 victimes dont 1 enfant) en violation de toutes les règles du droit international et humanitaire, ni le Conseil de sécurité de l'ONU ni le Conseil de Ministres de l'UE n'ont été capables de s'accorder sur la moindre initiative diplomatique susceptible, au moins, de permettre un arrêt des tueries^{115er116}.

Alors même que, dans une certaine mesure, l'UE aurait été mieux placée pour intervenir – du fait de son très important soutien matériel et financier aux populations palestiniennes et de sa proximité avec l'État d'Israël avec lequel elle entretient une étroite coopération dans de multiples domaines.

On sait la raison principale qui paralyse ces deux systèmes. Elle tient en un mot : le droit de veto dont disposent cinq des membres du Conseil de sécurité de l'ONU et... 27 membres du Conseil de Ministres de l'UE.

On sait la raison principale qui paralyse ces deux systèmes. Elle tient en un mot : le droit de veto dont disposent cinq des membres du Conseil de sécurité de l'ONU et... 27 membres du Conseil de Ministres de l'UE.

Certes, la diversité des alliances et politiques étrangères des États membres de ces deux organes ne facilite pas une intervention commune de leurs membres respectifs. Mais il ne s'agissait pas ici de diplomatie. Il s'agissait d'une action humanitaire visant à faire cesser des actes inhumains. Il est inacceptable qu'une règle de vote aussi rigide et incapacitante puisse empêcher toute initiative permettant au moins un cessez-le-feu.

Quelle « politique étrangère commune » ?

Cette absurdité est plus grave encore dans le cas européen¹¹⁷. Contrairement à l'ONU – dont ce n'est pas la vocation du fait de son caractère universel – l'UE se flatte de conduire une politique étrangère (et de sécurité !) commune. De par le Traité, cette politique vise notamment à « préserver la paix, prévenir les conflits et renforcer la sécurité internationale » (art. 21

TUE). Malheureusement, cet objectif est, *de facto*, lourdement handicapé par l'article suivant (art. 22 TUE) qui exige que toute action significative dans ce domaine ne puisse être prise qu'à l'unanimité de ses 27 membres.

Et l'UE est affectée d'un autre handicap : celui de l'opacité des délibérations qui permet aux représentants gouvernementaux au sein du Conseil d'utiliser leur droit de veto/blocage sans en prendre ouvertement la responsabilité. De sorte que l'on peut difficilement savoir dans quelle mesure une initiative pourrait recueillir une large majorité des États membres incluant ceux d'entre eux dont les responsabilités et l'influence internationales sont les plus développées.

La possibilité d'un déblocage

Ajoutons qu'une disposition du Traité lui-même permettrait à cette majorité d'aller de l'avant : l'article 31§1 permet en effet à un ou plusieurs États en désaccord avec la position majoritaire de s'abstenir lors du vote et donc de ne pas s'opposer à une décision. Il n'est (ne sont) alors pas tenu d'appliquer cette décision mais il accepte que celle-ci engage l'Union.

Il est probable que, dans le cas palestinien, l'application de cette disposition aurait permis de débloquer une initiative au moins humanitaire de l'UE. Armé d'un tel mandat, le Haut Représentant aurait pu jouer un rôle important de médiation entre les deux parties – au moins pour stopper la poursuite de tels actes criminels, au sens de ce terme en droit international. Et ce, sans attendre ni l'improbable déblocage des négociations au sein du Conseil de sécurité ni la prise de position des États-Unis, paralysés par les divisions internes au sein du Congrès.

Le 17 mai 2021, le Conseil de l'UE s'est trouvé au pied du mur. On allait voir alors s'il trouverait en son sein le moyen de permettre à l'UE d'honorer l'un des plus nobles engagements de l'Union : celui de contribuer activement au respect de la vie et de la dignité humaines dans le monde (art. 21§1 TUE). À défaut, l'UE se trouverait bel et bien en situation de non-assistance à personnes en danger de mort.

Le 17 mai – alors que les tirs de roquettes et les bombardements visant des populations civiles se poursuivaient à Gaza – le Haut Représentant a pris l'initiative de convoquer en urgence le Conseil de Ministres des Affaires étrangères dont il est le Président permanent. Il s'agissait d'une réunion extraordinaire basée sur l'article 30§1 TUE concernant « les cas exigeant une réaction rapide ». En raison

¹¹⁵ https://www.liberation.fr/international/moyen-orient/israel-palestine-les-discussions-sintensifient-pour-essayer-de-faire-taire-les-armes-20210516_SOZQ3TT5MREJLJLRB4M53T66AC4/

¹¹⁶

<https://www.lemonde.fr/international/article/2021/05/17/hagai->

[el-ad-a-gaza-l-intention-est-elle-de-brutaliser-la-population-civile_6080445_3210.html](https://www.euractiv.com/section/politics/short_news/israeli-palestinian-violence-reverberates-across-europe/)

¹¹⁷ https://www.euractiv.com/section/politics/short_news/israeli-palestinian-violence-reverberates-across-europe/

des circonstances précipitées, la réunion – en visio-conférence – avait un caractère informel et ne pouvait donc donner lieu à des décisions ni même à des conclusions officielles.

Toutefois, le HR a estimé qu'il était en capacité de faire état – publiquement et à titre personnel – du « **sentiment général** » qui ressortait de cette réunion. Il l'a fait au moyen d'une déclaration écrite et lors d'une (brève) conférence de presse¹¹⁸. Plus généralement, le HR a rappelé que **l'obligation pour les États membres de mener une politique étrangère commune dérive directement du Traité** – et n'est donc pas une simple faculté aléatoire et variable selon les cas et les circonstances. Et que le HR est responsable de la mise en œuvre de cette obligation¹¹⁹.

Il a précisé que sa déclaration reflétait **un consensus auquel avaient adhéré 26 des Ministres présents**. Répondant à une question précise d'un journaliste, il a ajouté que seul le représentant de la **Hongrie** avait exprimé son désaccord.

Sur le fond, le HR a indiqué que **le Conseil (moins la Hongrie) appelait à un cessez le feu – ce qui était l'objectif principal et le plus urgent de la réunion**. Et qu'il demandait la reprise des négociations – tant entre les parties qu'au niveau international – afin de parvenir à dégager un « horizon politique » pour la terminaison durable de ce conflit.

Le HR a ajouté que la *statu quo* n'était pas une option car il n'empêche pas le recours périodique à la violence. Seule une solution politique peut la prévenir.

Dans de telles circonstances, a-t-il dit, **l'UE ne peut pas « regarder ailleurs »**.

Répondant à une autre question, le HR a rappelé que, selon le droit international et le droit humanitaire, **la légitime défense d'un État devait tenir compte du principe de proportionnalité** des mesures prises et que – en toutes circonstances – il était « inacceptable » que des femmes et des enfants en soient victimes.

En résumé, ce résultat est très positif : **l'UE appelle à cesser le feu et s'implique dans les négociations**.

Ceci n'était pas acquis d'avance puisque l'on savait que plusieurs États membres entendaient soutenir Israël dans ces circonstances. Et, finalement, ils se sont ralliés à la proposition du HR.

Toutefois, **l'opposition d'un seul gouvernement a considérablement affaibli cette position** qui, selon les règles actuelles du Traité, ne pouvait dès lors être présentée comme la position officielle de l'UE et de ses États membres. Elle perd ainsi une grande partie de sa force dans les négociations internationales. Notamment vis à vis du Conseil de sécurité de l'ONU où – du fait de l'opposition de la Hongrie – le représentant-observateur de l'UE n'a pas pu faire entendre le point de vue officiel de l'UE.

En termes moins diplomatiques, on peut dire que le HR a réussi à « limiter les dégâts ». L'UE a pris une position

politique – sinon officielle – dans cette crise et, ce qui est le plus important, cette position pourrait faciliter un cessez-le-feu.

Cette affaire – quelles qu'en soient les suites sur le terrain – est **un cas d'école illustrant les limites imposées par le Traité à la conduite d'une politique étrangère commune de l'UE, y compris dans les situations les plus dramatiques**.

Espérons qu'elle inspirera les réflexions et les conclusions de la Conférence sur le futur de l'Union : à quoi bon dessiner les contours d'une Europe globale et souveraine si des règles telles que celles de l'exigence d'unanimité paralysent ou affaiblissent son action ?

Le cessez le feu – finalement intervenu à Gaza le 21 mai 2021 – ne doit donc rien à la (non) intervention de l'UE.

C'est la médiation combinée de la France, l'Égypte et la Jordanie – avec le soutien implicite des États-Unis – qui a permis l'arrêt des bombardements et des pertes civiles¹²⁰.

Dès lors, **le Conseil européen du 24 mai a pu se borner à prendre brièvement acte de la trêve sans y avoir joué aucun rôle**.

Dans sa lettre de convocation, le Président du Conseil s'est d'ailleurs limité à inviter les Chefs de gouvernement à « *briefly adress the situation in the Middle East* ».

En résumé, ce résultat est très positif : l'UE appelle à cesser le feu et s'implique dans les négociations.

Aucun débat n'a eu lieu et le Conseil, dans ses conclusions, a été aussi laconique : « We welcome the ceasefire that should bring an end to the violence. The EU will continue to work with international partners to restart a political process (...) ».

De nombreux commentaires ont à juste titre souligné la **manifestation d'impuissance diplomatique de l'UE** dans cette affaire et – plus largement – dans un conflit majeur affectant une région d'un intérêt stratégique pour l'Europe.

A cet égard, les extraits de commentaires d'*observateurs extérieurs* – regroupés par le think tank américain Carnegie¹²¹ ont révélateurs et valent bien de savantes analyses :

« *At each periodic outburst of violence, (the Union) has watched aghast, wondering what to do* ».

« *Despite its huge economic and political interests in the region, Europe has been extremely reluctant to lead the efforts in Palestinian-Israeli conflict resolution. Without a unified position of its own, Europe finds it safer to defer to the United States* ».

« *Let us face it: Europe lacks the courage to stand up for its own ideals or even protect its own interests* ».

« *The EU is doing what it almost always does during crisis times – and not only in the Middle East. It is issuing declarations employing the usual vocabulary that is used on occasions such as the current clash between Israel and Hamas* ».

¹¹⁸ <https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/98670/informal-videoconference-foreign-affairs-ministers-iasrael-palestine-press-remarks-high-en> et <https://video.consilium.europa.eu/event/en/24564>

¹¹⁹ « *Pero sí me he permitido recordar a mis colegas que en el Consejo de Asuntos Exteriores tenemos como misión contribuir a crear una política exterior y de seguridad común. Y que eso no es un capricho, eso es un mandato del tratado que dice que todos los estados contribuirán lealmente y positivamente a la definición de una política exterior común. Ese es mi trabajo y hago lo posible por conseguirlo.* »

¹²⁰ Le bilan (provisoire) des hostilités est le suivant : *Côté palestinien* : 254 victimes (dont 66 enfants), 1 900 blessés, 72 000 personnes déplacées – *Côté israélien* : 13 victimes (dont 1 enfant), 200 blessés.

¹²¹ https://carnegieeurope.eu/strategieurope/84575?utm_source=rssemil&utm_medium=email&mkt_tok=MDk1LVBQVi04MTMAAAAF9THnxj89vltX27Ym37TVYujC5SHiYM7aeDHmu1QzWQ7oA8_53DRqgWnzlp-1c6FJeSemK2eBSnRxn3ZLREWvQ01oEFsHlbuThvhKK0gVEG2hVOA

Ecologically-sound Gaza Development Programme.

Rene Wadlow

President Association of World citizens

Jerusalem-Gaza 2021, An Effort is Needed For An Ecologically-sound Gaza Development Programme.

In early May 2021, Palestinians protesting the pending eviction of six families from their home in East Jerusalem clashed with Israeli police. For many Palestinians the eviction cases evoked a long history of dispossession. Hamas, from its positions in the Gaza Strip, warned that it would “not stand idly by.” On 10 May, Hamas forces fired a fusillade of rockets and missiles at Israeli villages and cities. The Israeli Defense Forces responded with strikes on Gaza, inaugurating a conflict of depressing familiar dimensions after similar clashes in 2009, 2012, 2014. After 11 days of destruction and loss of life and behind-the-scenes mediation by Egyptian diplomats, a ceasefire was declared.

It is difficult to predict the political future of Gaza both in terms of relations between Hamas and Fatah as well as the future relations with Israel and Egypt. What is certain is the Israel-Gaza conflict and the long embargos by Israel and Egypt for different national reasons have crippled and in some cases destroyed the manufacturing and agricultural sectors of the Gaza Strip; where some one and a half million people depend on imports for most basic goods and on exports for livelihood. The economic and social situation in Gaza distorts the lives of many with high unemployment, poor health facilities, and a lack of basic supplies.

Men take great decisions only when crisis stares them in the face.

As the political situation is so uncertain, it is important not to rule out in advance political and economic proposals even if at first sight, such proposals seem unlikely to be able to be put into practice. As Jean Monnet, one of the fathers of the European Common Market had said “Men take great decisions only when crisis stares them in the face.” Just as the first steps of the European Common Market had to overcome the deep wounds of the Second World War, so in the situation of Gaza, there is a need to break strong psychological barriers with cooperative economic measures.

One possibility for socio-economic recovery of Gaza would be a trans-national economic effort that would bring together energy, knowledge and money from Gaza, Israel, the West Bank and Egypt, creating conditions which would facilitate the entry of other investors.

A Corporation clothed with the power of Government but possessed of the flexibility and initiative of a private enterprise.

A possible model is the trans-state efforts of the Tennessee Valley Authority (TVA) of the US New

Deal. The TVA was a path-making measure to overcome the deep economic depression of the 1930s in the USA. In May 1933, the Roosevelt administration and the Congress created the TVA. In his message to Congress, Roosevelt suggested that the Authority should be a:

“corporation clothed with the power of Government but possessed of the flexibility and initiative of a private enterprise. It should be charged with the broadest duty of planning for the proper use, conservation and development of the natural resources of the Tennessee River drainage basin and its adjoining territory for the general social and economic welfare of the Nation...This in a true sense is a return to the spirit and vision of the pioneer. If we are successful here, we can march on, step by step, in the development of other great natural territorial units.”

The central idea back of the TVA was that it should do many things, all connected with each other by the concrete realities of a damaged river full of damaged people. To do all these activities well, it had to be a public corporation: public, because it served the public interest and a corporation rather than a government department, so that it could initiate the flexible responsible management of a well-run private corporation.

As Stringfellow Barr wrote in Citizens of the World:

“The great triumph of the TVA was not the building of the great dams. Great dams had been built before. Its greatest triumph was that it not only taught the Valley people but insisted on learning from them too. It placed its vast technical knowledge in the pot with the human wisdom, the local experience, the courage, and the hopes of the Valley people, and sought solutions which neither the Valley folk nor the TVA technicians could ever have found alone. It respected persons.”

Only a New Deal is likely to break the cycle of violence and counter-violence.

The Gaza strip is not one of the great natural territorial units of the world, and respect for persons has been in short supply. However, only a New Deal is likely to break the cycle of violence and counter-violence. A Gaza Development Authority, an independent socio-economic corporation devoted to multi-sector and trans-national planning and administration would be an important start in a new deal of the cards. Such a Gaza Development Authority would obviously have Hamas members; but also persons chosen for their expertise as well as persons from community organizations.

Strong socio-economic structures are needed which can hold during periods of inevitable future tensions. A Gaza Development Authority can be a framework for such strong measures of cooperative effort.

Building a Federation in the Middle East

Antonio Longo

Membre des instances du MFE italien,

Article rédigé initialement pour la revue en ligne *The Ventotene Lighthouse* dont il est rédacteur en chef. Avec son autorisation

The Middle East exploded once more this spring, around the crucial issue that fuels an interminable conflict: the Palestine question.

Wars have been fought over it, and terrorist operations of various types have been conducted. All in a setting that sees the great powers (the US and Russia) engaged in flexing their muscles, and exploiting states, political and terrorist movements to shore up their power in this corner of the world.

Recent years have seen the advent of various "regional" powers (Iran, Turkey, Egypt, Saudi Arabia) intent on operating in a similar fashion, with the aim of carving out their own area of influence (hegemony), in agreement with one superpower or another, depending on the circumstances.

From the Second World War onwards, the Israel/Palestine question has unfolded in an area that is crucial for the development of the global economy due to the presence of oil, the main energy source of the twentieth century. To 'govern' this part of the world, political stability is vital, and the state of Israel has always been, and remains, crucial in this regard.

While in the future the role of oil is destined to diminish as other forms of energy come into play, this remains a strategic hotspot: a crossroads between Asia, Africa and Europe, a key leg of the "Belt and Road initiative", characterised by one state equipped with nuclear weapons (Israel) and another that wants them (Iran): governing this area is therefore essential in terms of maintaining a global balance.

Attempts to stabilize the zone with a solution based on the "two peoples-two states" formula, with negotiations of various kinds, have proved unsuccessful. But even if this approach had been successful, it would certainly not have contributed to a "lasting" peaceful relationship between the two states. Borders are drawn based on power relations between states at any given time, and these can subsequently change, giving rise to new demands.

As Alexander Hamilton writes in "The Federalist", "*To look for a continuation of harmony between a number of independent, unconnected sovereignties in the same neighbourhood, would be to disregard the uniform course of human events, and to set at defiance the accumulated experience of ages*".

An independent, entirely sovereign Palestinian state amidst other independent, entirely sovereign states would only generate increased conflict among states. This is the lesson that should have been learned from the history of the European continent through the centuries,

and up to the tragedy of the Second World War. States with absolute sovereignty are by nature war-like (Kant). We can therefore imagine that the Middle East peace process should involve:

- Putting an end to the Russian-American tug of war for (ultimately gaining) control over the area, by including the European Union as a power interested in political stabilization based on the economic development of the area, no longer in thrall to oil, but linked to the energy transition towards a sustainable economy, starting with agriculture. Israel's technological capabilities would be made available to the entire area (which would benefit from them to develop), in exchange for gaining access to a large market, something that Israel needs.
- In this context we can therefore imagine an Israeli-Palestinian Federation as an initial nucleus of economic integration with neighbouring countries, thus also removing them from the interests of the regional powers in the vicinity.

It is up to the European Parliament to come up with solutions and not just "hope" that others will take care of it.

All of this is based on the assumption that the EU, which stands to gain from a solution of this kind succeeds in exploiting this crisis, the umpteenth, to carve out a role for itself in foreign policy, thus discovering that the strategic interests of its main countries (Germany, France and Italy) coincide with European interests in stabilizing the Middle East, which also borders on the Mediterranean.

Europe recently accomplished a quantum leap in budgetary terms to tackle the economic crisis triggered by the pandemic, by creating "European fiscal capacity": common debt on future investments and increased budget, with a view to introducing new, additional own resources.

It is time for a quantum leap in European foreign policy too. The Middle East is the test-bed, right now.

It is up to the European Parliament to come up with solutions and not just "hope" that others will take care of it.

The European Commission has to take the initiative and lead the way, not wait for the European Council.

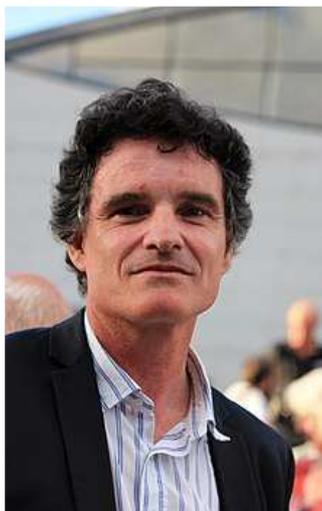
It is also up to European citizens to point out that political coexistence is possible, even between different peoples, religions and cultures. The construction of Europe proves it.

La France a-t-elle peur d'une partie d'elle-même ? Carton rouge au Conseil constitutionnel pour la censure partielle de la loi Molac sur les langues régionales

Théo Boucart

Co-rédacteur en chef du Taurillon. Ancien président des Jeunes Européens - Étudiants de Paris. Membre du CA de Presse fédéraliste

Article publié le 23 mai sur *Le Taurillon* – avec leur aimable autorisation



Paul Molac en 2013

Avec la censure partielle de la loi Molac sur les langues dites régionales, le Conseil Constitutionnel, et avec lui l'ensemble de l'État central jacobin français, démontre une nouvelle fois son sectarisme anachronique et profondément anti-européen. À sept mois du début de la présidence française de l'Union européenne, le gouvernement doit clairement se positionner en faveur de la diversité linguistique, essentielle à l'intégration européenne.

Comment ne pas être à la fois résigné et atterré par la décision du Conseil Constitutionnel sur la « loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion », dite « Loi Molac », du nom du député breton qui en est à l'origine. Les « Sages » ont rendu leur verdict le vendredi 21 mai après qu'un recours a été formulé par 61 députés, fortement influencés par le cabinet du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer.

Si la proposition de loi n'est pas censurée dans sa totalité, le Conseil Constitutionnel a retoqué deux articles-phares : l'article 4 portant sur l'enseignement immersif dans l'enseignement scolaire public, ainsi que l'article 9 sur la possibilité d'utiliser des signes diacritiques inconnus du français dans l'administration publique (comme le tilde breton ou le point médian en catalan). A l'heure actuelle, seuls des établissements privés proposent cette formule permettant de pérenniser l'usage « social » des langues régionales. Le « Gardien de la Constitution » s'est référé à l'alinéa premier de l'article 2 de la Constitution selon lequel « la langue de la République est le français » : les deux dispositions précitées de la loi Molac sont donc contraires au texte fondamental de la Vème République. Bien entendu, il est fort à craindre que le texte de loi final soit édulcoré et ne représente que l'ombre de l'espoir qu'il avait suscité lors du vote de l'Assemblée Nationale le 8 avril dernier. Pire encore, de nombreux médias pensent que l'arrêt de la Cour déclare l'ensemble de l'enseignement immersif illégal, notamment dans le privé. Les écoles *Divan*, *Calendreta* ou *Bressola*, des structures illégales ? On croit rêver. En étant sarcastique, peut-on également déclarer contraires à la loi les cursus universitaires entièrement en anglais dans les instituts de sciences politiques et les écoles de commerce ?

Combat idéologique

L'acharnement maladif de l'État jacobin contre les langues régionales françaises est incompréhensible. Il est une réalité que celui-ci ne peut pas ignorer : la France est l'un des pays européens qui compte le plus d'idiomes régionaux, particulièrement nombreux dans les territoires d'outre-mer mélanésiens et polynésiens. Ils sont pour l'immense majorité d'entre eux présents depuis des siècles et ont structuré culturellement les territoires où ils sont parlés devenus plus tard la France. En dépit de leur mention dans la Constitution à l'article 75, l'État semble tout faire pour freiner leur développement, ou plutôt les laisser tranquillement s'éteindre, la transmission intergénérationnelle s'étant quasiment arrêtée au cours des dernières décennies. Ainsi, s'il était commun d'entendre parler alsacien dans une ville comme Colmar il y a 30 ou 40 ans, ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui.

L'article 2 de la Constitution est la clé de voûte de la stratégie de pourrissement gouvernementale. Pourtant, il n'y figure que depuis 1992, à la faveur du vote de la loi constitutionnelle en pleine ratification du Traité de Maastricht établissant l'Union européenne. Un article dont le premier alinéa réaffirmait la prédominance du français en France face à la « menace » que représentait l'anglicisation rampante dans les institutions bruxelloises. Cette contemporanéité s'est pourtant doublée d'une rigidité dans la politique linguistique de la France, ce qui

L'acharnement maladif de l'État jacobin contre les langues régionales françaises est incompréhensible.

est un brin cocasse quand on pense notamment à l'utilisation des signes diacritiques auparavant. Ainsi, l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 fait apparaître trois fois un tilde. 350 ans plus tard, l'acte de naissance de George Guynemer, célèbre pilote d'aviation, ajoutait un tilde sur le N, donc George Guyñemer.

Il est évident que la langue évolue et qu'il est normal que certaines caractéristiques du français disparaissent avec le temps. Pourtant, ces anecdotes montrent que les institutions étatiques, avec la complicité de l'Académie française au demeurant, font du français un sanctuaire, une forteresse se sentant menacée par la diversité linguistique. La question que l'on est en droit de se poser est donc la suivante : la France a-t-elle peur de ses propres langues régionales, et donc d'une partie d'elle-même ?

Puisque notre pays se fait le héraut de la francophonie dans le monde, imaginez un seul instant que le régime linguistique français soit appliqué au Canada ou encore en Suisse, deux pays où la minorité de langue française représente le quart de la population ? Le risque sécessionniste serait considérable. Cette comparaison est peu pertinente car ces deux pays sont des États fédéraux qui confèrent au français un statut officiel, mais elle montre toute l'hypocrisie de nos classes dirigeantes.

Interactions frontalières

La géographie linguistique de la France montre également toute la dimension européenne du sujet : la plupart des langues régionales sont parlées dans territoires frontaliers, voire transfrontaliers. Ainsi, le catalan, le basque et le gascon sont parlés de part et d'autre de la frontière franco-espagnole (ce dernier est connu sous le nom « d'aranais », et parlé à l'extrême Nord-Ouest de la Catalogne). Le flamand est parlé à la fois dans quelques arrondissements aux alentours de Dunkerque et en Flandre belge. Enfin, les dialectes alsaciens et mosellans font partie d'un continuum dialectal présents en Allemagne et au Luxembourg.

La diversité linguistique de la France s'insère parfaitement dans un ensemble européen, via des langues comme le catalan, le basque et l'alsacien.

Loin de représenter les confins d'une réalité nationale, les frontières sont désormais synonymes d'interactions entre des territoires de différents pays de l'Union européenne. Ces régions sont caractérisées par une mobilité de travailleurs frontaliers plus ou moins importante, mais soutenue au départ de la France. La connaissance des langues régionales transfrontalières est donc un gage de mobilité encore plus importante, surtout depuis et à destination de l'Espagne, où les flux de travailleurs sont assez faibles. Tout cela permettrait davantage de cohésion dans le marché unique européen et une meilleure présence de l'Europe concrète dans des régions qui ont du reste fortement souffert des restrictions frontalières engendrées par le coronavirus.

Avec la censure partielle de la loi Molac, le Conseil Constitutionnel adopte une posture anti-européenne. La diversité linguistique de la France s'insère parfaitement dans

un ensemble européen, via des langues comme le catalan, le basque et l'alsacien. En poussant la logique encore plus loin, on pourrait même adopter une acception *lato sensu* de la frontière en y intégrant les espaces maritimes. Ainsi, des langues comme le corse ou le breton pourraient permettre une meilleure collaboration avec l'Italie ou le Pays de Galles. Cela peut paraître un peu tiré par les cheveux, mais puisque l'heure est à l'Europe des régions, autant user de tous nos atouts.

Non-sens européen

Le non-sens européen est d'autant plus absurde que la France prendra à partir de janvier prochain la présidence du Conseil de l'Union européenne. Ce mandat de six mois doit être l'occasion pour la France de réaffirmer son chef de filat (leadership) dans la relance européenne, et notamment dans la défense du multilinguisme, une cause qui est censée revêtir une importance particulière pour Paris. De nombreux eurodéputés et officiels français se plaignent de l'hégémonie de l'anglais dans le travail des institutions, une réalité regrettable qui ne saurait occulter l'hypocrisie de nos élites vis-à-vis des langues régionales.

De la même manière, les parlementaires français envoyés au Conseil de l'Europe devraient pousser le gouvernement à ratifier enfin la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Ce serait un premier pas vers une reconnaissance de l'usage des langues dites régionales dans les sphères privée et publique. Pourtant, les tentatives de ratification se sont heurtées au même sectarisme de la Cour constitutionnelle. Une impasse, en somme, à moins d'une révision constitutionnelle comme l'appelle d'ailleurs de ses vœux Paul Molac. Pendant ce temps, les langues régionales continuent de déperir.

Langues régionales SOS enseignement !

Collectif pour que vivent nos langues

Depuis sa création à l'automne 2019 face au danger représenté par les réformes, de l'actuel ministre de l'Éducation nationale, notre collectif d'associations de promotion des langues régionales Pour Que Vivent Nos Langues a mené plusieurs actions publiques (rassemblement le 30 novembre 2019 à Paris, renouvelé sur tous les territoires le 10 octobre 2020). Leur objet : alerter l'opinion sur les conséquences de ces réformes pour l'enseignement de nos langues, mais aussi mettre en lumière la force vitale de ces langues, leur créativité, leur apport à la diversité culturelle du pays et de l'Humanité, alors même que leur danger de disparition est pointé par l'UNESCO.

En parallèle à ces actions unitaires de nos associations, le travail de l'Assemblée nationale et du Sénat a débouché, pour la première fois depuis 1951 (loi Deixonne), sur l'adoption le 8 avril, à une très large majorité transpartisane, de la loi sur la protection patrimoniale des langues régionales et leur promotion déposée par le député Paul Molac. Ce vote, arraché contre l'opposition farouche du ministre Blanquer, a suscité un immense espoir et des débats publics d'une ampleur et d'une qualité sans précédent.

Or, juste avant la date où elle aurait dû être promulguée, 61 députés ont saisi le conseil constitutionnel contre cette loi. Au

moment où nous lançons cet appel, nous ignorons ce que sera le résultat de cette peu glorieuse manœuvre, à l'origine de laquelle se trouve le même ministre.

C'est là le dernier acte en date de l'entreprise de destruction de l'enseignement de nos langues par ce ministère, après les effets néfastes d'une réforme du lycée qui a entraîné une baisse moyenne de 50% des effectifs d'élèves l'élaboration d'un soi-disant « Plan Langues » qui ignore les langues régionales le blocage de l'inscription du flamand occidental et du franco-provençal à la circulaire 2017-072, circulaire que nous souhaitons voir complétée également des autres langues régionales qui en font la demande tel le picard le refus obstiné de recevoir une délégation du collectif Pour Que Vivent Nos Langues.

Tout cela au nom d'une politique générale d'économies budgétaires et de casse des services publics.

Contre un ministère en décalage avec les aspirations d'une opinion publique fière de sa diversité culturelle et linguistique, nous marquerons, le 29 mai, notre détermination à créer, à écrire, à lutter pour nos langues et à les enseigner au plus grand nombre.

Nous serons nombreux à nous réunir le 29 mai dans toutes nos régions pour que vivent nos langues !

L'occitan, une chance pour le Périgord !

Germinal Peiro

Président du Conseil départemental de la Dordogne

Régine Anglard

Vice-présidente chargée de la culture et de la langue occitane

Communiqué de presse diffusé le 26 mai 2021



Germinal Peiro

Régine Anglard

La censure partielle par le Conseil constitutionnel de la loi en faveur des langues régionales, initiée par le député breton Paul Molac, soulève à juste raison incompréhension et colère.

Aujourd'hui, en Dordogne, 659 enfants en premier degré et 415 élèves en secondaire bénéficient d'un enseignement en langue occitane. Plusieurs types d'enseignement sont ainsi proposés : sensibilisation, enseignement renforcé, parité horaire, immersion ou enseignement optionnel.

En primaire ou maternelle, il existe quatre sites d'enseignement bilingue à parité horaire et dix établissements en second degré proposant l'option occitan ou bilingue. Par ailleurs, cette année, le Département a œuvré au côté des services académiques et de l'Office public de la langue occitane pour l'ouverture d'une filière bilingue à l'école maternelle du Bugue et l'ouverture d'un enseignement optionnel au collège de Saint-Cyprien pour la rentrée 2021.

Le Département de la Dordogne considère, en effet, que la langue occitane est un élément constitutif de notre identité, un moyen de découvrir la richesse de notre histoire locale et de ses particularités et un bel outil de dialogue interculturel.

En 2015, l'Assemblée départementale a adopté un schéma départemental de développement de la langue et de la culture occitanes, et a créé dans le même temps une vice-présidence à la Culture et la langue occitanes et un poste de chargé de mission pour la mise en œuvre de ce schéma.

Classée par l'Unesco comme « *en danger sérieux d'extinction* », l'occitan est la langue historique du Périgord mais aussi de 32 autres départements français et pays transfrontaliers. En 2020, 9% de la population périgourdine parlait occitan, soit environ 37 000 habitants. Si nous déplorons son déclin sur la totalité de son aire linguistique, nous estimons toutefois qu'elle n'en demeure pas moins une culture vivante, ouverte, porteuse d'une forte tradition humaniste confirmant, en outre, que le Périgord est une terre d'accueil et d'émancipation.

La proposition de loi Molac, votée le 8 avril dernier par l'Assemblée nationale, représente une véritable opportunité « historique » de reconnaître la place des langues régionales dans la vie publique. C'est pourquoi nous regrettons le recours dont elle a fait l'objet de la part d'une soixantaine de députés de la

La proposition de loi Molac, votée le 8 avril dernier par l'Assemblée nationale, représente une véritable opportunité « historique » de reconnaître la place des langues régionales dans la vie publique

majorité gouvernementale et la censure qui en a découlé du Conseil constitutionnel.

En effet, cette loi permet non seulement de donner un statut aux langues régionales mais aussi de consolider la pédagogie de l'enseignement immersif, désormais interdit par les juges constitutionnels.

Cette loi vient également conforter le travail partenarial engagé depuis de nombreuses années entre les collectivités, à l'exemple du Département de la Dordogne, et l'Education nationale.

Les langues régionales, et l'occitan en particulier, ne portent pas atteinte à la langue française, car les langues se renforcent et s'alimentent mutuellement. Aussi, en soutien à celles et ceux qui s'attachent à sauvegarder cet héritage linguistique pluriel, nous demandons aux parlementaires de la Dordogne de saisir le gouvernement en vue d'engager une évolution de la Constitution favorable à un meilleur apprentissage des langues régionales.

Conférence sur le futur de l'Europe : le Parlement au soutien de la réforme institutionnelle ?

Jean-Guy Giraud

Ancien président de l'UEF France. Animateur du blog « Les amis du traité de Lisbonne »
Publié le 14 mai 2021 sur le blog Les amis du traité de Lisbonne

La **Commission des Affaires Constitutionnelles** (AFCO) du Parlement européen vient de rendre public un texte très attendu : le document de travail sur les moyens de « **surmonter le blocage du vote à l'unanimité** » - au sein du Conseil.¹²²

Le rapporteur est M. **Sandro Gozi**, membre italien du groupe « Renew » - élu sur la liste français¹²³. Ce document est particulièrement intéressant dans la mesure où :

- il se base sur une « doctrine » constante du PE relative à de nécessaires réformes du processus décisionnel de l'UE,
- il identifie précisément les principales mesures à prendre tant dans le cadre actuel des Traités qu'en cas de révision de ceux-ci,
- il propose que ces réformes soient formellement lancées à l'issue de la Conférence sur le Futur de l'Union.

Ce document de travail - déjà débattu au sein de l'AFCO - devrait être transposé en proposition de résolution soumise au vote de la Commission puis du Parlement avant l'été ou au début de l'automne.

De ce fait, **il s'intégrera dans les débats de la Conférence** qui sera ainsi amenée à aborder les questions institutionnelles - en dépit des réticences du Conseil et des hésitations de la Commission.

Il serait trop long de reprendre ici tous les arguments politiques et juridiques excellemment développés dans le document.

En résumé, il développe **une triple approche des réformes** du processus décisionnel, essentiellement basée sur **le contournement ou la suppression du vote à l'unanimité** au sein du Conseil : - dans une première phase et à **traités constants** : l'activation de deux clauses existantes : celle des « passerelles » et celle de la coopération renforcée qui permettent des décisions majoritaires dans la plupart des secteurs aujourd'hui bloqués par l'exigence de l'unanimité, - dans une deuxième phase : **une révision des traités** pour supprimer l'exigence d'unanimité dans les secteurs non couverts par les « passerelles », pour faciliter le recours à la coopération renforcée - et, plus largement - pour asseoir constitutionnellement cette réforme, alternativement, au cas

où ces deux voies resteraient bloquées par le Conseil, le document envisage une alternative drastique : celle de la conclusion d'**un nouveau Traité** ("political compact") - parallèle et lié aux Traités actuels - entre les États membres qui souhaiteraient mettre en œuvre ces réformes entre eux, et notamment celle de la suppression de la règle d'unanimité.

Le Parlement européen a publié un document de travail sur les moyens de "surmonter le blocage du vote à l'unanimité" - au sein du Conseil dont le rapporteur est M. Sandro Gozi

La force de ce document réside dans les **trois arguments politiques** qui le sous-tendent :

- - **la démocratisation** du processus décisionnel de l'Union : la règle de l'unanimité revient à accorder un droit de veto à chacun des gouvernements des 27 quelle que soit la taille de sa population par rapport à l'ensemble des citoyens de l'UE et sans tenir compte de la volonté du PE qui les représente. On rappellera à cet égard que ce thème de la « démocratisation » sous-tend l'ensemble de l'initiative de la Conférence,
- - la logique de généralisation de la « **méthode communautaire** » c'est-à-dire de co-décision majoritaire du Conseil et du PE qui s'est poursuivie sans relâche au cours de l'évolution de l'UE, y compris par voie de révisions successives des Traités,
- - la nécessité de surmonter - par la voie majoritaire - **l'affaiblissement du consensus inter-gouvernemental** provoqué notamment par les élargissements. La perspective de nouvelles adhésions et d'une UE de 33 - voire 36 - États membres ne peut que renforcer cette nécessité.

Il est possible que la future proposition de M. Gozi provoque quelques réticences en commission et/ou en plénière du PE - du fait des hésitations ou des oppositions de plusieurs gouvernements hostiles à toute réforme institutionnelle. Si tel était le cas, cette occasion risquerait d'être reportée « au plus long terme » c'est-à-dire à nouveau enterrée. Dès lors, il est important que ce thème soit abordé *pendant* les débats de la Conférence afin de bénéficier d'une publicité et - probablement - d'un soutien de l'opinion.

¹²²

<https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/233740/AFCO%20Work>

<king%20Document%20on%20Overcoming%20the%20Deadlock%20of%20Unanimity%20Voting.pdf>

¹²³ <https://sandrogozi.eu>

Aboutissement de l'Accord de Nouméa : consécration du partage ou des clivages ?

Jean-Yves Faberon

Professeur honoraire des universités – Nouméa

Article publié initialement sur *Revue juridique, politique et économique de Nouvelle-Calédonie* (n° 37, 2021) – avec leur aimable autorisation

Loués soient l'esprit de l'Accord de Nouméa et son préambule de réconciliation de la Nouvelle-Calédonie plurielle avec elle-même, pour une terre de partage, par le dialogue et pour le vivre ensemble !

L'Accord de Nouméa prolonge en 1998 les Accords Matignon de 1988. Ces derniers, qualifiés à juste titre de « miracle », avaient réussi à sortir le pays des oppositions sanglantes, et à inaugurer une nouvelle ère de paix et de consensus. Les dix ans du régime des Accords Matignon, suivis de vingt ans de régime de l'Accord de Nouméa ont établi une nouvelle Nouvelle-Calédonie : celle de l'intelligence et de la conciliation. Pendant trente ans on a persévéré dans la recherche constante du moindre élément d'accord pour dévider le fil d'une gouvernance commune. Bien sûr, cela ne s'est pas fait dans une permanente harmonie parfaite ; évidemment, des crises ont surgi, tant il est vrai que l'accord ne peut avancer qu'en résolvant les désaccords. Et le symbole de la poignée de main historique de 1988 a réussi à éclairer ces trois décennies.

L'Accord de Nouméa prolonge en 1998 les Accords Matignon de 1988 [qui] avaient réussi à sortir le pays des oppositions sanglantes, et à inaugurer une nouvelle ère de paix et de consensus

Mais depuis 2018, la fièvre monte de manière souvent inquiétante et l'on se met trop souvent à négliger l'esprit de consensus qui fonde le Pays. Doit-on aujourd'hui observer que l'Accord de Nouméa aboutit à un ratage ? (I). Pourtant la problématique politique reste claire à exprimer ; encore faudrait-il empêcher maintenant les arrogances qui jouent avec le feu (II).

Ratage de l'Accord de Nouméa ?

Ne soyons pas naïfs : reconnaissons que l'on peut rater les examens ou concours les mieux préparés, les mariages placés sous les meilleurs auspices... Il y a des causes à cela, et il est nécessaire de les identifier.

- Une cause fondamentale de faillite

Une cause fondamentale de faillite doit d'abord être observée dans l'Accord de Nouméa lui-même. En effet, contre toute attente, ce texte rédigé par ceux-là même qui avaient négocié les Accords Matignon n'a pas tenu compte de la suprême leçon de leur mise en œuvre. Ces accords avaient prévu à l'origine en 1988, qu'après dix ans de gestion commune du pays apaisé, il y serait procédé à un référendum d'autodétermination : pour la France ou pour l'indépendance. Mais dès 1991 intervint un événement essentiel : le chef des partisans de la France (majoritaires), Jacques Lafleur, a dénoncé cette procédure, qualifiée de « référendum-couperet », alertant sur le fait que son caractère clivant radical ne pouvait que faire sombrer tous les efforts réunissant les partenaires dans leur entreprise de paix et de développement du pays. Devant cette réalité qui venait sauter aux yeux,

Jacques Lafleur demandait de se rassembler tous vers une « solution consensuelle ». Et cela se réalisa : ce projet de sagesse fut mis en œuvre, quand bien même la loi édictant les dispositions des Accords Matignon, au demeurant référendaire, issue d'une consultation nationale, avait prévu le « référendum-couperet ». En 1998, et alors même que le contexte politique et économique était très tendu, il n'a donc pas été procédé à un affrontement référendaire comme initialement prévu, mais au contraire à un dialogue, à des discussions approfondies, à des négociations afin de déterminer « la solution consensuelle » propre à concilier tous les Calédoniens de bonne volonté. C'est ainsi que le résultat de cela, dit Accord de Nouméa, tournant le dos au référendum-couperet, fut soumis à un référendum d'approbation du consensus, obtenant la faveur de près des trois quarts du corps électoral. N'oublions pas en effet que c'est le peuple souverain qui doit avoir le dernier mot.

Or, les mêmes qui avaient si lucidement appliqué l'esprit de Matignon en en supprimant toute issue clivante, ont prévu, dans le texte auquel leur dialogue a abouti, de reproduire le procédé catastrophique, anxiogène et propre à aiguïser tous les antagonismes : celui du référendum d'autodétermination brutal et d'exclusion de l'autre. Comment ont-ils pu en même temps avoir la sagesse de choisir la paix en 1998 en projetant l'opposition belliqueuse pour 2018 ? Cette contradiction désigne la cause essentielle de ce qui pourrait être le ratage de l'Accord de Nouméa : l'engloutissement du génie pluraliste de ce texte, hérité des Accords de Matignon, dans un affrontement de tous les dangers, partisans contre partisans, bataillons contre bataillons, drapeau contre drapeau, slogans contre slogans, reniement de la parole de paix et du partage fraternel. Tout s'écroule : la recherche des accords fait maintenant place à la mesure du désaccord. Voilà pourquoi l'Accord de Nouméa trahit son propre esprit : il en arrive à l'organisation de belligérants en deux camps dont on passe maintenant des années à mesurer et à remesurer le poids respectif. Et cela est d'autant plus consternant que ces opérations redisent que le poids des deux forces est comparable. Cela confirme l'excellence de l'esprit originel des accords : loin de chercher un vainqueur entre deux semblables, ils s'engageaient jusqu'au plus profond des identités plurielles de la Nouvelle-Calédonie pour déterminer leurs liens au lieu de procéder par exclusion. Stupéfiant destin de l'Accord de Nouméa : alors que son avènement marque l'originalité lumineuse d'un statut progressif, évoluant en quatre mandatures de cinq ans par le transfert graduel des compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie, par la préparation d'une collectivité capable de faire face à ses responsabilités et par un rééquilibrage patient, son aboutissement nous ramène à l'anachronisme flagrant des conditions brutales des indépendances des années 60, des basculements abrupts dans les affrontements.

- **Deux facteurs défavorables**

Cette perversion de l'Accord de Nouméa abritée en son sein même, aboutissant à fonder la vie politique sur son clivage fondamental et donc l'affrontement des différences, est aggravée par deux facteurs défavorables.

1. L'un est malheureusement explicitement retenu par l'Accord de Nouméa. L'objet des référendums d'autodétermination n'est pas désigné comme « l'indépendance », concept subjectif, du langage courant et affecté d'interprétations et de modulations qui se prêtent à la discussion et à la négociation. Jean-Marie Tjibaou, qui s'y connaissait en matière d'indépendance, avait en ce sens déclaré : « l'indépendance, c'est bien calculer les interdépendances... » Le référendum d'autodétermination de 1987 posait ainsi la question : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à l'indépendance ? »... Tandis que l'Accord de Nouméa, en contradiction avec ses fondements de dialogues et de débats, bloque dogmatiquement les chemins de l'avenir en prescrivant de se déterminer sur « la pleine souveraineté ». Ce faisant il s'écarte des interprétations ouvertes et de la notion courante, souple, négociable, d'indépendance au bénéfice de la notion juridique rigoureuse et rigide de souveraineté. Certes on doit à l'habileté du Premier ministre Édouard Philippe d'avoir fait retenir en 2018 le libellé suivant : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? » mais à vrai dire, même cette formulation n'empêche pas le maximalisme défini par le « tout ou rien » imposé ainsi comme choix. L'Accord de Nouméa fondé sur la recherche du consensus légué par les Accords Matignon aboutit à ce reniement : il écarte finalement toute réflexion nuancée pour l'aménagement consensuel et partagé de la souveraineté. Il a raté son but – pour ne pas dire qu'il a trahi ses origines.

2. L'autre facteur de ratage de son idéal n'est pas inscrit dans l'accord mais est venu postérieurement polluer tout son édifice et métastaser dans son corps convulsé. Il s'agit de la gravissime abolition du suffrage universel démocratique en Nouvelle-Calédonie. L'Accord de Nouméa, aux nobles intentions, n'avait bien évidemment pas décidé une pareille hérésie. Il avait, bien dans sa philosophie médiatrice, prévu des conditions extrêmement contraignantes de l'exercice du droit de vote en Nouvelle-Calédonie : l'inscription sur les listes électorales subordonnée à une condition de résidence de dix ans. Cette condition inédite avait pu apparaître comme bien trop lourde par certains, en comparaison des six mois du droit commun ou des trois ans des référendums d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie de 1987, des Comores en 1974 ou de Djibouti en 1977. Trois ans étaient aussi la condition de durée de résidence prévue par le projet avorté de référendum sur l'indépendance-association d'Edgard Pisani en 1985. Pourtant, la condition de l'inscription sur les listes électorales, d'une durée de résidence de dix ans au moins était exceptionnellement exigeante, mais se situait toujours dans le cadre du suffrage universel, puisque toute personne désireuse de participer au vote avait la possibilité, certes draconienne, d'y parvenir : dès lors qu'elle résiderait depuis dix ans en Nouvelle-Calédonie. Condition exceptionnelle pour traiter une situation exceptionnelle, exemple de voie rigoureuse mais non intolérante ni d'exclusion de l'esprit de l'Accord de Nouméa. Hélas, malgré une telle avancée dans l'imagination des négociateurs, il s'est trouvé des voix pour renchérir et demander toujours plus,

prétendant que le nombre de dix années serait le seuil (donc en 2008) au-delà duquel le corps électoral de Nouvelle-Calédonie serait fermé, c'est à dire le suffrage démocratique aboli... Au demeurant, que cette prétention extrémiste ait été émise ne doit pas forcément nous étonner : il existe dans chaque parti des négociateurs de bonne volonté tout comme des radicaux qui s'opposent aux solutions partagées. La suppression du suffrage universel en Nouvelle-Calédonie alors qu'il y était déjà aménagé de manière drastique par l'Accord de Nouméa n'a pas été opérée par celui-ci : il y a été procédé de manière unilatérale par la révision de la Constitution française de 2007. Cet acte inconsidéré, radical, contraire à l'esprit consensuel de l'Accord de Nouméa et des Accords Matignon, a été imposé par l'une des trois parties aux accords, l'État qui n'a même pas demandé son avis au congrès de la Nouvelle-Calédonie. Le Congrès de la République a osé prendre cette décision alors même que l'ensemble de la représentation parlementaire de la Nouvelle-Calédonie s'y opposait. Heure de honte pour la République.

Or c'est la source de la situation explosive de la Nouvelle-Calédonie d'aujourd'hui. En effet les référendums-couperets dans lesquels patauge la fin de l'Accord de Nouméa expriment une base électorale tronquée, ce qui fait que leur résultat : un suffrage divisé en deux masses comparable... est fictif ! L'un des deux camps se voit amputé d'une partie considérable des voix dont il dispose en réalité, démocratiquement (de l'ordre de 15% ?). Dans la vraie vie, les Indépendantistes ne totalisent pas près de la moitié des suffrages, mais très nettement moins ! Dès lors, comment imaginer un seul instant que les Loyalistes se laisseraient imposer une victoire adverse factice ? Trafiquer le corps électoral est la pire décision jamais prise trahissant l'esprit pluraliste de l'Accord de Nouméa – et la plus dangereuse. Le pluralisme, c'est le contraire de la dictature de la majorité et *a fortiori* le bannissement absolu de tout procédé permettant par un artifice à la minorité de s'imposer en se prétendant majoritaire. Toute l'histoire du monde civilisé nous montre que lorsque le pays légal, institutionnel, veut écraser le pays réel, celui-ci naturellement se révolte. C'est notamment l'histoire de la colonisation, qui se définit comme une domination arbitraire. Qui l'eût cru : l'Accord de Nouméa se termine dans un comportement de type colonial ! Les révoltes qui ont mené à la tragédie de la grotte d'Ouvéa avaient convaincu les négociateurs de Matignon qu'il ne fallait plus procéder par rapports de forces, ni sur le terrain, ni même toujours dans les urnes : ils ont rejeté les raisonnements en termes de majorité et de minorité (d'où notamment la partition provinciale du pays). Ils ont instauré une ère d'échanges pluriels et de négociations constantes, toujours recommencées, dans le respect mutuel. Mais l'Accord de Nouméa retombe finalement aux procédures fondées sur le rejet de l'autre.

D'une problématique de l'intelligence aux errements des arrogances

La problématique politique aujourd'hui est pourtant claire à exprimer ; si elle n'est pas facile à résoudre, la situation devrait pourtant être moins désespérée qu'au temps de la grotte d'Ouvéa, sachant qu'aujourd'hui nous connaissons de bonnes habitudes conciliatrices forgées depuis trente ans. Et pourtant celles-ci semblent céder devant les postures arrogantes mettant en péril la culture du partage et du respect mutuel.

- **La clarté de la problématique.**

La confusion de la situation conflictuelle à laquelle aboutit l'Accord de Nouméa est d'autant plus regrettable qu'un tel naufrage dans la consécration des antagonismes témoigne de l'oubli du volontarisme lucide guidé depuis 1988 par la persévérance du vivre ensemble paisible, unis dans les différences. La problématique néo-calédonienne est toujours simple à exposer et n'a pas varié, elle.

À ceux qui demandent l'entière souveraineté de Kanaky, il convient de répondre encore : cette option n'est pas possible, car elle est rejetée par plus de la moitié de la population. Soyez réalistes.

À ceux qui demandent l'entière souveraineté de la France, il convient de répondre encore : cette option n'est pas possible, car elle est rejetée par près de la moitié de la population. Soyez réalistes.

La solution du problème existe donc : dans un partage de souveraineté. L'Accord de Nouméa évoque expressément cette notion. Mais il développe le traitement des compétences de gestion, et s'arrête ensuite au seuil des compétences de souveraineté. C'est là qu'il commet son erreur fondamentale, reniant toute son essence en imaginant de soumettre l'attribution en bloc de ces compétences régaliennes à un référendum-couperet. Déplorable contresens ! La Calédonie plurielle ne peut réussir que par le partage de toutes les compétences, y compris certainement les compétences de souveraineté. Et c'est déjà le cas par exemple en matière de relations internationales.

L'authentique souveraineté partagée définit le fédéralisme. Il est important de le souligner car les techniques fédérales, du partage de la souveraineté, connaissent de multiples applications sur toute la planète, dans tous les types d'États possibles et imaginables. C'est à dire qu'adopter l'inspiration fédérale, c'est réfléchir à des solutions sur mesure, originales, adaptées : c'est exactement ce qui convient à la Nouvelle-Calédonie, riche de tant de particularités. L'Accord de Nouméa se perd en finissant par demander de choisir entre les différences au lieu de partager leurs richesses. Or les techniques fédérales offrent une infinie variété d'accommodements pour une voie médiane, partagée. La diversité calédonienne peut vraiment s'y épanouir, tant dans la détermination de solutions distributives (fédéralisme externe avec la France) qu'en affinant le partage du pays en collectivités modulant différemment l'exercice des compétences (fédéralisme interne provincial), sans compter les ressources déjà connues en Nouvelle-Calédonie du fédéralisme personnel qui permet de différencier les régimes sur la base de l'identité culturelle propre de chaque population considérée. Le fédéralisme allie le respect de l'identité propre de chaque partie de la population avec la solidarité de l'ensemble. Seul le fédéralisme garantit institutionnellement la solidarité associative, contrairement à l'association contractuelle, aléatoire et conjoncturelle. Ce qui fait que l'inspiration fédérale, relativiste et réaliste, réussit là où la rupture dans la souveraineté absolue échoue, c'est que la collectivité fédérée n'est pas pénalisée par ses faiblesses car elle est forte de son État fédéral solidaire qui cependant respecte son identité propre. Tout cela est évidemment sujet à des réflexions à approfondir en dialoguant. On comprend à quel point les techniques fédérales de conciliation des différences se prêtent aux efforts d'imagination de négociateurs de bonne volonté. Aujourd'hui plus que jamais ils feraient bien d'y consacrer leurs talents et leurs débats. C'est bien cela, l'intelligence invoquée par Jean-Marie Tjibaou pour « calculer les interdépendances » ... Certes, c'est infiniment plus

complexe que de compter des bulletins de vote prétendant pouvoir dire bêtement « oui » ou « non » comme réponse à d'immenses questions... Nos négociateurs ne sont-ils pas capables de remplir leur mission en cherchant à déterminer le *centre de gravité* qui est le point d'équilibre des forces en présence ?

- **Le temps des arrogances.**

Malheureusement, en cette fin d'Accord de Nouméa, voici venu le temps des arrogances.

Des manifestations d'une extrême violence se réclamant soi-disant de « l'intérêt du pays » s'en sont prises en décembre 2020 avec acharnement à l'usine de nickel du sud (installation classée dangereuse), que les indépendantistes nationalistes devraient logiquement au contraire défendre et magnifier comme tout le patrimoine calédonien à valoriser. Et l'on a pu voir le soir même de ces événements aux informations télévisées le principal responsable de ce mouvement sauvage invoquer « la violence légitime » et « la capacité de détruire de la minorité » ... propos qui relèvent de la loi pénale.

Esprit des accords, où t'es-tu envolé ? Raison et mains tendues, comment vous êtes-vous consumées ?

Aussi faut-il constater que la situation institutionnelle à présent en mars 2021 est désastreuse. Alors que la répartition des sièges au gouvernement donnait l'égalité entre 5 indépendantistes et 5 partisans de la France, avec un onzième se prétendant « non aligné », cela aurait pu inciter une telle équipe à faire preuve d'engagement responsable pour constituer un **gouvernement de conciliation** dans le plus pur esprit de l'Accord de Nouméa et de son collègue gouvernemental pluraliste. Au demeurant, le gouvernement en place pendant un an et demi a réussi à mener sa pirogue, notamment, de manière incontestable, à travers la tempête de la crise sanitaire universelle.

Las ! Les pires réflexes antagoniques sans nuances ont conduit intempestivement les membres indépendantistes du gouvernement à démissionner en bloc afin de faire chuter cette équipe pourtant pluraliste. Or le nouveau gouvernement est composé de 5 loyalistes et 6 indépendantistes mais ceux-ci étant scindés en deux groupes irréductibles de 3 membres chacun, ce gouvernement indépendantiste n'est pas capable d'établir une majorité propre à l'installer ni de désigner son président. Le coup d'éclat n'a conduit qu'au ratage de la prise du pouvoir. L'ancien gouvernement continue donc à officier en devant en principe se limiter aux affaires courantes.

En raisonnant en termes conflictuels, d'affrontements, de moyens de lutte d'un autre âge, les Indépendantistes ont fait la démonstration de leur capacité de détruire mais de leur incapacité de construire. C'est ainsi fragilisé que le Pays doit faire face en ce mois de mars 2021 au retour de l'épidémie et à la complication de la crise sanitaire, économique et sociale par un confinement jusqu'ici évité depuis un an.

Quand on sait que faute d'adoption du budget de la collectivité avant le 31 mars, c'est l'État qui détermine cet acte essentiel de sa gouvernance, on mesure le caractère aberrant de la situation : alors que pour la première fois depuis quarante ans, les indépendantistes sont majoritaires au gouvernement, leurs manœuvres finissent par aboutir au recul de l'autonomie du pays !

Ni parole, ni partage. On avait rêvé de « destin commun » ...

Est-il encore possible de revenir à l'esprit des Accords Matignon, de rejeter les clivages, de s'accorder dans le partage ? À l'origine de l'Accord de Nouméa se trouvent les meilleures intentions, mais à quoi va-t-il aboutir ?

Collapsologie, Covid et Europe

Robert Belot

Historien et universitaire, chaire Jean Monnet EUPOPA à l'Université de Saint-Étienne



La crise sanitaire mondiale que nous venons de connaître a réactivé une tendance récente de l'opinion à imaginer le pire. Jamais les pseudo-théories « effondristes » sur la fin de l'homme et de la planète n'ont eu autant de succès. Elles se nourrissent des thèses et foutaises qui s'épanouissent dans la sphère conspirationniste et survivaliste. On a même inventé un terme pour désigner cette tendance : « collapsologie ». Le mouvement de la « cancel culture » et du déboulonnage, matériel et immatériel, des statues et des figures de l'histoire accompagne cette remise en cause radicale d'une certaine idée du progrès de l'histoire. Une relecture catastrophiste et téléologique de l'histoire fait apparaître l'Europe, depuis sa conversion au rationalisme, autour de la Renaissance, comme l'origine de tous les maux du monde, de la colonisation à la prédation des ressources naturelles de la planète.

Il faut lire le livre *Les déraisons modernes* de la philosophe Perrine Simon-Nahum (éditions de l'Observatoire, 2021) qui offre une salutaire mise en perspective critique de ce phénomène tendant à confondre opinion et connaissance, qui s'attaque même à l'éthos de la science, à sa mesure, à sa neutralité, à son attachement à la complexité du réel et à la nuance du rationnel.

Elle y voit les signes d'une nouvelle « idéologie réactionnaire » qui risque de nous « envoûter » en nous habituant aux « pensées défaitistes et mortifères ». Face à la « déraison apocalyptique », il faut apprendre à raison garder et à espérance croire. Et l'Europe nous en offre actuellement un exemple concret des raisons d'espérer.

Les prophètes de malheur ont depuis longtemps prévu le pire pour l'Europe. Le cycle de l'europhobie a commencé avec le traité de Maastricht et a connu une nouvelle vigueur avec l'annonce du Brexit. Pour disqualifier l'Europe actuelle et relégitimer le stato-national, le contre-discours nationaliste utilise massivement la doxa décliniste. Le « déclin » de l'Europe n'est jamais démontré rationnellement (il est difficile de démontrer que les Européens vivent aujourd'hui plus mal qu'en 1933 ou qu'en 1958). Il a le statut de mythe négatif qui ne se discute pas, même si, parfois, on tente de recourir à l'histoire pour le légitimer. C'est la « thèse » que développe, par exemple, un professeur d'histoire romaine de l'université libre de Bruxelles. Dans un livre fondé sur une « analogie » historique improbable (*Le Déclin. La crise de l'Union européenne et la chute de la République romaine*). Le bilan de l'Europe est simple à ses yeux : « 65 ans d'agonie politique ». Le mot « agonie »

revient sous de nombreuses plumes eurosceptiques ou europhobes. Sous celle de Jean-Pierre Chevènement, par exemple, souverainiste de gauche : « Une certaine idée de l'Europe conçue par Jean Monnet au lendemain de la Seconde Guerre mondiale se débat aujourd'hui dans les convulsions de l'agonie. Ce n'est pas l'idée européenne qui est en train de mourir, mais l'idée qu'on pouvait faire l'Europe en dehors des nations, voire contre elles, pour la mettre au service d'une hégémonie extérieure » (2014).

En ce début du mois de juin 2021, l'Europe est en train de montrer, par la puissance probante des résultats, que ces prophéties apocalyptiques relèvent d'abord de l'idéologie. Le plan de relance vient d'être validé par le Conseil européen, lundi 31 mai 2021. Pour la première fois, un accord historique s'est fait sur l'émission d'une dette commune qui va permettre d'accompagner la reprise économique. La solidarité européenne n'est plus seulement une figure rhétorique : elle s'inscrit dans une réalité tangible qui profitera à tous.

Face au Covid-19, l'Union européenne (UE) a montré que sa réaction a été à la hauteur de cette crise d'une ampleur sans

Face au Covid-19, l'Union européenne (UE) a montré que sa réaction a été à la hauteur de cette crise d'une ampleur sans précédent.

précédent. Elle a su saisir les enjeux, proposer rapidement des solutions, et se faire respecter par ses partenaires, concurrents et rivaux. Elle a su réviser certains de ses dogmes en débloquent 672 milliards d'euros de subventions et de prêts mis à la disposition des membres de l'UE.

En 2014, le rédacteur en chef adjoint de *l'Expansion* nous expliquait qu'il fallait « casser l'euro pour sauver l'Europe » et que l'aventure de l'euro s'était transformée en « tragédie économique ». Aujourd'hui, grâce à la crédibilité internationale de l'euro et à sa capacité d'emprunter sur les marchés mondiaux, c'est la monnaie européenne qui sauve l'Europe, son économie, et qui nous protège du pire. Telle est le constat pragmatique que l'on peut faire. Et cette avancée remarquable est le résultat de la longue et difficile histoire de ce qu'on appelait naguère la « construction européenne ».

Il manque à ceux qui ont critiqué la lenteur supposée du processus qui a abouti à ce résultat une connaissance de l'histoire de l'Europe et une conscience de la complexité du processus décisionnel de l'UE. Les historiens retiendront que l'Europe a su créer un événement véritablement historique. Après mai 2021, l'Europe ne sera plus ce qu'elle a été. Cet événement doit être apprécié à sa juste valeur et nous encourager à tenir en respect les adeptes du catastrophisme qui sont aussi les vecteurs dangereux du « fake knowledge ».

Ada Rossi : Cours de mathématiques, antifascisme et fédéralisme européen

Silvia Romano

Secrétaire UEF Paris Île de France et membre du Bureau de Presse fédéraliste

Interview d'Antonella Braga, auteure de *Ada Rossi*, avec Rodolfo Vittori, ed. Milano Unicopli, 2017

Après la première édition consacrée à Ursula Hirschmann à travers l'interview de l'auteure de sa biographie Silvana Boccanfuso, nous avons choisi de consacrer cette deuxième parution de la rubrique Fédé-femmes, à Ada Rossi, une grande fédéraliste et militante antifasciste qui a joué un rôle important dans la fondation du Mouvement fédéraliste européen en Italie et dans la diffusion de la pensée fédéraliste.

Née en 1899, Ada Rossi a vécu les deux guerres mondiales et en a vu les effets dévastateurs sur sa propre vie et sur celle de ses proches. Même si son parcours a croisé celui de Ursula Hirschmann, notamment à partir de Ventotene et dans les années suivantes, Ada Rossi a eu un chemin très différent, marqué par des choix très courageux et inhabituels pour l'époque, qu'elle paiera cher.

Nous avons interviewé l'historienne de la pensée antifasciste et du fédéralisme européen Antonella Braga, auteure de la biographie d'Ernesto Rossi ainsi que de nombreuses publications. Antonella Braga a écrit avec Rodolfo Vittori un ouvrage intitulé *Ada Rossi* publié par les Edizioni Unicopli dans le cadre de la collection « Novecentodonne » visant à mettre en lumière l'histoire, encore peu connue, des femmes « révolutionnaires » actrices des grands changements du XX^{ème} siècle. Antonella Braga signe également un ouvrage à paraître prochainement chez Presse fédéraliste, *Ernesto Rossi, Les États-Unis d'Europe, et autres textes fédéralistes, 1945-1948*, introduction historique, choix de textes et notes.

Forte de son éducation et des valeurs de liberté et d'égalité transmises par sa famille, Ada rejette dès le début la rhétorique et l'idéologie fascistes ainsi que les violences perpétrées par le régime.

Outre son militantisme fédéraliste, Ada Rossi est connue pour sa rigueur morale et son engagement dans des activités antifascistes clandestines. Quelles sont les origines de cette vision politique et cette moralité indéfectible ?

Il faut remonter aux origines d'Ada, à l'éducation qu'elle a reçue au sein de sa famille, à sa formation et au contexte politique dans lequel elle a grandi.

Ada Rossi naît à Baganzola (Parme) le 10 septembre 1899 dans une famille aisée et issue d'un insolite mélange de cultures. Son père Carlo Rossi¹²⁴ était un militaire de l'armée royale italienne aux idées proches des républicains, et la mère d'Ada, Concetta Montanari, venait d'une famille de la bourgeoisie de Parme

dont le père était un professeur de mathématique, « socialiste révolutionnaire ».

Ada est l'aînée d'une fratrie de quatre et passe sa jeunesse dans différentes villes italiennes où son père est envoyé par l'armée. En 1911, son père part pour la guerre en Lybie et décède peu après son retour à Palerme en 1912. Ada, commence ses études peu après dans un Collège pour enfants de militaires à Turin. Cette école, dont la devise est « Vérité, loyauté, solidarité » accueille des élèves juives, protestantes et catholiques en les formant aux valeurs du « Risorgimento » italien, voire à un patriotisme fervent.

Ada continue ses études à Bergame où sa mère s'installe avec son deuxième époux Giacomo Morandi. Elle obtient le diplôme pour enseigner à l'école primaire et choisit de poursuivre ses études de mathématiques à l'Université de Pavie. Un choix inhabituel pour une femme à l'époque.

Elle obtient son diplôme en 1924, année de l'assassinat du député Giacomo Matteotti qui marque en Italie la fin de la démocratie et la montée du régime autoritaire de Benito

Mussolini. Forte de son éducation et des valeurs de liberté et d'égalité transmises par sa famille, Ada rejette dès le début la rhétorique et l'idéologie fascistes ainsi que les violences¹²⁵ perpétrées par le régime.

À quel moment Ada décide-t-elle de passer à l'action militante ?

Peu après sa rencontre avec Ernesto Rossi, Ada insiste pour participer activement aux activités clandestines contre le régime et s'intégrer dans le milieu antifasciste italien.

En 1928, elle rejoint l'Institut technique Vittorio Emanuele II de Bergame comme professeur de mathématiques. C'est là qu'elle fait la connaissance d'Ernesto Rossi – par coïncidence homonyme plus âgé qu'elle de deux ans – professeur de droit et d'économie dans le même institut, et militant antifasciste engagé et clandestin. Depuis son arrivée en 1925 Ernesto essaye d'avoir une vie discrète pour ne pas attirer l'attention de la police politique qui le surveille déjà pour ses contributions au journal *Non Mollare* publié à Florence par

¹²⁴ L'arrière-grand-père de Ada, était un officier polonais appelé « Leroux » en raison de la couleur de ses cheveux. Arrivé à Parme dans l'armée de Napoléon avec sa femme suisse-allemande, il avait italianisé son nom de famille en « Rossi ». Ces informations sur les origines familiales de Ada Rossi viennent du livre de Caterina Barilli, *Un uomo e una donna : vita di Ernesto e Ada Rossi*, Manduria, Lacaita,

1991 et reprises dans *Ada Rossi* de A. Braga et R. Vittori, ed. Unicopli 2017, p. 25.

¹²⁵ Ada assistera à plusieurs épisodes de violence de la part du régime, dont notamment celui qui a vu son ami Ferruccio Ghinaglia – jeune étudiant en Médecine, antimilitariste, socialiste puis chef de la section du parti communiste de Pavie – battu à mort par les fascistes le 21 avril 1921.

entre autres, Gaetano Salvemini et les frères Carlo et Nello Rosselli¹²⁶, juste après l'assassinat de G. Matteotti.

À la suite de sa rencontre avec E. Rossi, Ada le convainc d'accepter son aide dans leurs activités clandestines. Elle va aider à distribuer la presse antifasciste venant de France, auprès de personnes de confiance. Grâce à la complicité de son beau-père Giacomo Morandi, lui aussi antifasciste, elle va cacher du matériel, jusque dans la cave de la Banque d'Italie.

Peu à peu Ernesto introduit Ada auprès d'autres personnalités de l'antifascisme italien et c'est alors que commence leur relation amoureuse. Les activités clandestines d'Ada contre le régime deviennent de plus en plus intenses. Elle est désormais reconnue comme une militante fiable par les dirigeants nationaux de *Ginástica e Libertà*, mouvement antifasciste fondé en 1929 à Paris par les frères Rosselli et Gaetano Salvemini, auquel E. Rossi a adhéré dès la première heure.

Le 30 octobre 1930, E. Rossi est arrêté, lors d'un cours à l'Institut de Bergame à la suite de dénonciation de Carlo Del Re qui a vendu ses camarades militants antifascistes à la police du régime. Grâce à une série de précautions, Ada n'est pas impliquée dans les accusations envers Ernesto ni arrêtée.

Les conditions de détention d'Ernesto étaient particulièrement sévères : par exemple il n'avait pas le droit d'écrire ou de prendre des notes et il lui était très difficile de recevoir des visites ?

Oui, les conditions de détention d'Ernesto sont particulièrement restrictives. Il est à l'isolement le plus strict et dans des conditions alimentaires et sanitaires très précaires, surtout pour sa santé mentale et physique déjà affectée par les blessures et conséquences de la guerre.

Sa seule possibilité d'écrire c'est la correspondance épistolaire, il n'a pas le droit de noter quoi que ce soit sur des papiers ou même par terre. Ces lettres à Ada ou à sa mère Elide sont pour lui, une façon d'exprimer ses idées et de développer sa vision fédéraliste.

Dès l'arrestation, Ada se mobilise pour embaucher un avocat, grâce à ses moyens et connaissances personnelles, et obtient une première rencontre avec Ernesto dans la prison *Regina Coeli* de Rome.

Au mois de mai 1931, Ernesto est jugé au « procès des intellectuels », où les condamnations à mort du Tribunal spécial fasciste sont nombreuses. Les auditions se déroulent à huis clos mais Ada et Elide sont présentes derrière la porte et demandent à son avocat de l'informer de leur présence.

Ernesto est enfin condamné à vingt ans de prison et transféré dans la prison de Pallanza (au nord de l'Italie, sur le Lac Majeur).

Comment la relation assez récente entre Ada et Ernesto et leur militantisme commun se maintiennent-ils pendant les longues années de détention ?

Pendant ces années, malgré son chagrin et son inquiétude pour les conditions de captivité et le sort d'Ernesto, Ada ne va jamais arrêter de se mobiliser pour le soutenir de l'extérieur, matériellement et psychologiquement. Le 24 octobre 1931, elle décide de l'épouser dans la prison de Pallanza.

¹²⁶ E. Rossi réfugié à Paris était rentré en Italie en profitant d'une amnistie en octobre 1925. Grâce à son nom de famille, très commun en Italie, il avait participé aux concours publics pour l'enseignement et, premier classé, avait choisi un petit poste de province afin de mener en toute discrétion ses activités antifascistes clandestines.

Pour Ada, ce mariage est une preuve d'amour et de loyauté extrême, mais aussi un acte politique symbolique très clair et net : elle décide d'épouser, de se lier avec un militant antifasciste condamné par le régime.

Ernesto a essayé de la dissuader, pour la protéger de la vie difficile et douloureuse qui va être la sienne en tant qu'épouse d'un condamné à une si longue peine¹²⁷. Mais Ada insiste. Elle est parfaitement consciente des peines et des difficultés auxquelles elle va faire face en raison de ce mariage, mais son sens de la justice, de la solidarité et ses sentiments pour Ernesto sont plus forts.

Pendant cette période, et le reste de sa vie, Ada commence à donner des leçons privées de mathématiques pour assurer ses propres besoins et couvrir les dépenses d'Ernesto, y compris l'achat de médicaments, de vêtements et de livres. Mais ses cours sont quelque chose de plus, ils ont été définis comme « une véritable école d'antifascisme ».

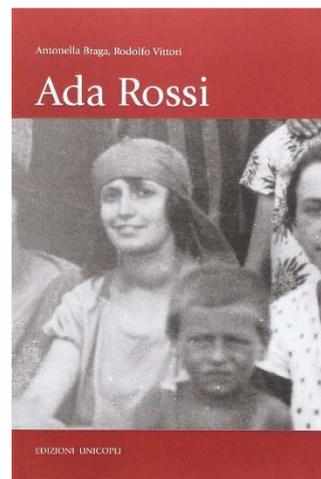
L'aspect politique du mariage d'Ada et d'Ernesto n'échappe pas à la police politique. Dans une des notes transmises par le capitaine de la gendarmerie de Bergame au Ministère des affaires intérieures, elle est considérée comme un : « *élément très dangereux, femme d'intelligence supérieure, résolument opposée au fascisme, esprit rebelle [...] elle partage les idées de son mari condamné* »¹²⁸. Ada est ainsi fichée par le régime et exclue de l'enseignement public. D'abord, elle donne des cours privés l'après-midi et enseigne, le matin, dans une école régie par des religieuses franco-suissees qui, même au courant de ses idées et de son agnosticisme, apprécient ses compétences et son professionnalisme. Bientôt, la police fasciste oblige les sœurs à renvoyer Ada de l'école, elle doit donc intensifier les leçons privées de mathématiques et physique jusqu'à une moyenne de 40 heures par semaine.

Tout en donnant ses cours, en plein régime fasciste, Ada enseigne à ces jeunes les principes de l'antifascisme démocratique et de la conception socialiste-libérale. Son principal support pédagogique sont les lettres d'Ernesto, qu'elle tient à informer du fait que ses idées sont lues et partagées par de nombreuses personnes (ces correspondances n'échappent pas à la police du régime, qui intensifie la surveillance d'Ada). C'est aussi grâce aux enseignements d'Ada qu'à partir de 1943 la résistance antifasciste de Bergame va être dotée de cadres dirigeants politiquement formés.

L'adhésion d'Ada à l'antifascisme et aux mouvements de résistance est évidente dans son parcours et ses choix, mais comment en arrive-t-elle au fédéralisme européen ?

¹²⁷ Mimmo Franzelli, évoque plusieurs cas de militants antifascistes arrêtés dans les mêmes conditions qu'Ernesto, qui furent abandonnés par leurs épouses et leurs familles, et subirent les conséquences de la solitude extrême de leur détention. *Ada Rossi* d'A. Braga et R. Vittori, *op. cit.*, 2017, p. 11.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 77.



En 1937, Ernesto bénéficie d'une amnistie partielle et son emprisonnement est transformé en confinement sur l'île de Ventotene, où il arrive en 1939.

Les conditions de vie dans l'île sont précaires, même si elles s'améliorent par rapport à la prison, et Ernesto est déjà très affaibli. L'île de Ventotene est difficile à rejoindre, Ada s'inquiète pour la santé de son mari et intensifie encore son rythme de travail afin de lui envoyer de l'argent. Le régime n'acceptera jamais la demande d'Ada de s'installer sur l'île, contrairement au cas d'Ursula Hirschmann, mais elle a le droit de lui rendre visite.

C'est donc à Ventotene qu'après huit ans de mariage, Ada et Ernesto peuvent se retrouver en décembre 1939. Elle essaye de lui rendre visite dès que son travail – nécessaire aux besoins du couple – le lui permet.

À Ventotene, Ada rencontre Altiero Spinelli et Eugenio Colorni, avec qui Ernesto va rédiger le *Manifesto de Ventotene*,

Les risques pris pour la diffusion du *Manifeste de Ventotene* en plein régime fasciste sont énormes, d'autant plus pour des personnes comme Ursula, Ada et les Spinelli, étroitement liées à des antifascistes bien connus.

document fondateur du mouvement fédéraliste européen. En 1941, Ernesto lit à Ada une ébauche du Manifeste qu'elle apprécie beaucoup, y retrouvant des idées partagées dans leurs correspondances, notamment le refus de la guerre, le visage démoniaque du nationalisme, la voie pour construire une paix durable, le projet de construire les États-Unis d'Europe et les principes d'une réforme socialiste-libérale de la société.

En effet, ces idées apparaissent déjà dans les lettres d'Ernesto à Ada et à sa mère à partir de 1935. Pour aboutir à ces idées, Ernesto, Ada (et les autres fédéralistes), vont mener un travail intellectuel d'autocritique profond. Si leur formation est ancrée dans les valeurs de justice, solidarité et loyauté, ils ont essentiellement été éduqués au patriotisme et à la ferveur nationaliste. Face aux horreurs de la guerre auxquels ils assistent, leur pensée va évoluer vers l'abandon de la vision nationaliste en identifiant dans l'exaltation de l'État-nation les germes de la guerre.

Ada Rossi, Ursula Hirschmann et d'autres femmes prennent de grands risques pour assurer la diffusion du Manifeste de Ventotene¹²⁹ et faire circuler ses idées en dehors de l'Italie ?

Le *Manifesto de Ventotene* est rédigé sur de très petits papiers et c'est surtout grâce au prosélytisme d'Ursula Hirschmann, d'Ada Rossi, des sœurs de Spinelli et d'autres militantes, qu'il va arriver à sortir de l'île et à circuler dans l'Italie continentale. Les risques pris pour la diffusion de ce document en plein régime fasciste sont énormes, d'autant plus pour des personnes comme Ursula, Ada et les Spinelli, étroitement liées à des antifascistes bien connus.

À la demande d'Ada Rossi, Mimma Quarti va transcrire entre 1941 et 1942 le *Manifesto de Ventotene* afin de le faire circuler parmi ses élèves et auprès des milieux antifascistes.

La surveillance de la police fasciste devient alors de plus en plus stricte et la répression intransigeante. Ada, déjà ciblée par le régime, reçoit en 1942 une convocation des

cadres fascistes pour se rendre au siège du parti. Malgré ses tentatives pour l'éviter, bien consciente des violences infligées par les fascistes, Ada est finalement arrêtée.

Elle est arrêtée en décembre 1942 et envoyée en confinement à Forino (sud de l'Italie) dans des conditions à la limite de la survie. Sa demande d'être transférée à Ventotene est rejetée mais elle va arriver en mars 1943 à Melfi (Italie méridionale). Elle y retrouve le couple Colorni/Hirschmann et recommence à donner des cours de mathématiques en échange de nourriture.

Grace à un stratagème, elle réussit à éviter d'être transférée dans un village encore plus isolé et à retarder son départ. Ensuite, en juillet 1943, elle est transférée à Maratea (Basilicata, sud de l'Italie) alors que les alliés ont déjà débarqué pour « libérer » l'Italie.

Le 27 juillet, elle part escortée par deux gendarmes pour se rendre au tribunal de Bergame. Le voyage est long et aventureux et se déroule pendant les jours où le régime fasciste est en train de capituler.

Une fois à Bergame, après l'accueil chaleureux de ses amis, elle apprend qu'Ernesto et d'autres camarades ont été transférés le 9 juillet à la prison *Regina Coeli* de Rome, dans l'attente d'un nouveau procès.

Comment se retrouvent Ada et Ernesto une fois libérés ? Et comment poursuivent-ils leur aventure fédéraliste en Suisse ?

Ernesto est enfin libéré le 30 juillet. C'est au mois d'août 1943 qu'Ada et Ernesto, séparés depuis un an, se retrouvent chez le fédéraliste Mario Alberto Rollier, suscitant l'enthousiasme et l'émotion. Dans ce même lieu, fin août, a eu lieu la réunion fondatrice du Movimento federalista europeo, en présence des fédéralistes de Ventotene ainsi que d'autres antifascistes d'orientation libéral-démocrate et socialiste. A. Spinelli et E. Rossi sont élus secrétaires politiques du mouvement et chargés de se rendre en Suisse pour contacter des antifascistes européens d'autres pays et appeler à l'unité européenne.

C'est donc en Suisse qu'Ada et Ernesto commencent enfin leur vie de couple marié. Leur petit appartement de Genève au 19 rue Chantepoulet est fréquenté par de nombreux intellectuels antifascistes. Le résultat concret du travail d'élaboration théorique et politique de cette période va être la Déclaration fédéraliste des mouvements de la Résistance européenne (Genève, 1944).

La santé d'Ernesto s'est dégradée : aux blessures de guerre s'ajoutent les conséquences physiques et psychiques des années de privations subies pendant l'emprisonnement et le confinement. Ada est un pilier solide et indispensable pour le soutenir. Non seulement elle s'occupe de la gestion du foyer et de l'accueil des camarades qui fréquentent leur domicile, mais elle transcrit sans se ménager (avec une machine gentiment fournie par Olivetti) les « montages de papier » produites par le travail intellectuel et assure la continuité des relations avec l'important réseau mis en place par Ernesto et les autres fédéralistes.

À côté de cela, Ada promeut le fédéralisme auprès des jeunes réfugiés et, pendant quelques temps, est la secrétaire de la section fédéraliste de Genève, dans laquelle elle implique d'autres femmes dont Ernesta Bittanti Battisti et sa fille, ainsi que Beatrice Scaler.

¹²⁹ Éd. fr., Altiero Spinelli, avec Ernesto Rossi, *Le Manifeste de Ventotene (et autres textes – 1941-47)*, collection « Textes fédéralistes », Lyon, Presse fédéraliste, 2012, 348 p., € 26 ; Altiero Spinelli, *Manifeste*

de Ventotene, coll. « Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée », Lyon, Presse fédéraliste, 2018, 48 p. € 5.

Le 25 avril 1945, à la fin de la Résistance italienne, Ernesto est convié par Ferruccio Parri, qui forme le premier gouvernement de l'Italie libérée. C'est ainsi que le couple s'établit à Rome où il restera pour le reste de sa vie. Comment Ada vit-elle cette nouvelle vie à Rome aux côtés d'Ernesto, désormais chargé d'importantes fonctions publiques ?

La ville de Rome lui rappelant la terrible période de la détention d'Ernesto, Ada aurait préféré s'établir autour de Milan, mais elle va s'adapter à ce changement, afin de suivre son époux appelé à remplir d'importantes missions¹³⁰ dans le cadre de la reconstruction démocratique de l'Italie et dont la santé reste précaire.

Ada ne reprend pas l'enseignement. Dans les premiers mois de l'après-guerre, elle travaille au Bureau des partisans et vétérans du *Partito d'Azione*, afin de recueillir médicaments et nourriture à distribuer. Ensuite, elle organise des cours pour les jeunes des quartiers périphériques et recommence à donner des leçons privées de mathématiques, d'antifascisme et de fédéralisme européen, souvent gratuitement pour ceux et celles qui n'ont pas de moyens.

Le domicile d'Ada et d'Ernesto est toujours ouvert aux jeunes étudiants, aux amis, à leurs familles et aux camarades militants rencontrés tout au long de leur vie. Le maintien des relations sociales (et politiques) et l'accueil des invités, reposent principalement sur Ada. Elle est une femme assez moderne pour l'époque, ses choix de vie dont la poursuite des études de mathématiques, le militantisme politique et l'autonomie financière. De son côté Ernesto, même s'il est libéral et reconnaît l'égalité des genres, a une vision des relations femmes-hommes plus « traditionnelle ». Si quelquefois il reproche à Ada de « trop parler » pendant les conversations politiques, en réalité il apprécie l'intelligence de son épouse et il l'implique dans ses réflexions et décisions politiques.

Ada conservera toujours son autonomie critique dans ses prises de positions et ses choix politiques. Par exemple au début des années 1950, l'échec du projet de la Communauté européenne de défense (CED) est une forte déception pour les fédéralistes, dont Ernesto, parmi lesquels plane un sentiment de pessimisme envers la possibilité de réaliser une fédération européenne. Ada, malgré la déception, est moins pessimiste qu'Ernesto et ses camarades et reste convaincue que l'unité européenne est un résultat inévitable et nécessaire, qui sera tôt ou tard atteint, pour peu qu'on la désire suffisamment et qu'on s'engage vraiment pour la réaliser.

Quand Ernesto va co-fonder le premier Parti radical en 1955, Ada n'y adhère pas car elle ne partage pas la vision de l'aile la plus modérée du parti en la considérant « peu anticléricale et peu européiste »¹³¹.

Après le décès d'Ernesto en 1967, Ada continue à militer activement en politique et à promouvoir le fédéralisme européen. En 1987 elle est candidate aux élections européennes.

¹³⁰ Dans un premier temps secrétaire d'État adjoint à la Reconstruction, en octobre 1945, Ernesto est nommé président de l'ARAR (*Azienda per il rilievo e l'alienazione dei residuati bellici*) une société très importante, dont la mission est de vendre les biens et le matériel de guerre confisqués à l'ennemi ou abandonnés par l'armée alliée. Les qualités d'Ernesto Rossi et son intégrité morale ont permis à l'ARAR de devenir l'un des premiers « moteurs » de la société italienne

Malgré la perte de son époux et son âge avancé, Ada garde une vivacité d'esprit remarquable et se distingue par la modernité de sa pensée.

Au début des années 70, elle adhère au nouveau Parti radical mené par le front des « jeunes » guidé par Marco Pannella, dont elle apprécie en particulier l'attention portée à la laïcité et à la promotion du fédéralisme européen. Militante active, elle participe aux manifestations, assiste aux réunions en prenant la parole, sans se préoccuper d'aller, dans certains cas, à contre-courant. Elle apporte son soutien, notamment financier, aux campagnes, en particulier en faveur du divorce et de l'IVG. Dans ces années, elle occupe également des fonctions à la tête des associations liées au Parti radical défendant des causes qui lui sont chères : le désarmement, l'éradication de la faim et l'environnement (un thème assez nouveau à l'époque).

En 1987, elle est candidate sur les listes du Parti radical aux élections européennes et approuve le choix de donner naissance à un Parti radical transnational, créé en 1989. Face aux hésitations de certains membres, qui craignent d'avoir fait un pas trop « avancé » pour l'époque, Ada affirme : « au contraire, nous sommes peut-être déjà en retard »¹³².

Jusqu'à ses dernières années, Ada continue à œuvrer pour la transmission des idées de démocratie, liberté et fédéralisme européen aux jeunes générations, non seulement à travers ses fameux cours de mathématiques, mais aussi en assurant un rôle important de témoignage historique.

Finalement, Ada assure sa présence et ses importants témoignages dans les cérémonies et manifestations de commémorations des mouvements antifascistes et du mouvement fédéraliste européen. Elle a également permis l'étude et la préservation des documents d'Ernesto (et notamment de G. Salvemini) soigneusement classés et conservés aux archives grâce à l'aide d'un jeune étudiant des professeurs Rossi.

Malheureusement, sa santé ne lui permet pas d'assister à la cérémonie qui l'a fait citoyenne d'honneur de la ville de Verbania, en mémoire de son mariage avec Ernesto dans la prison de Pallanza.

Elle vit les toutes dernières années de sa vie dans une maison de repos à Rome, entourée de ses amis et de ses proches, jusqu'à sa mort, le 15 juin 1993.

Dans une interview accordée à Caterina Barilli, publié en 1991, Ada exprime sa déception vis-à-vis de la construction européenne telle qu'elle a été réalisée après la guerre. Elle se lamente des limites institutionnelles résultant du processus d'intégration européenne, en particulier du rôle réduit du Parlement européen, et affirme la nécessité d'instituer une Assemblée constituante. Ada rappelait comme le Manifeste de Ventotene l'avait fait à ne pas ré-établir les États souverains à la fin de la II^{ème} guerre mondiale, mais à créer une fédération européenne avec un gouvernement supranational : « une fédération où chaque État aurait renoncé à une partie de souveraineté, pour la confier à un nouvel État qui est la grande Europe »¹³³.

d'après-guerre, représentant une source de revenus continue et concrète pour le Trésor public.

¹³¹ C. Barilli, *Un uomo e una donna: vita di Ernesto e Ada Rossi*, Manduria, Lacaita, 1991, p.106, dans *Ada Rossi*, A. Braga et R. Vittori, *op. cit.*, Ed. Unicopli 2017, p. 66.

¹³² « Souvenir d'Ada radicale » d'Emma Bonino dans *ibid.*, p.106.

¹³³ C. Barilli, « Un uomo... », dans A. Braga et R. Vittori, *Ada Rossi*, *op. cit.*, p. 96.

Appel pour l'Union des fédéralistes : Unir les fédéralistes pour répondre aux défis mondiaux

Lucio Levi

Professeur honoraire de sciences politiques à l'université de Turin, membre du MFE - Turin

Guido Montani

Ancien président du MFE italien et responsable de l'UEF Europe et du World Federalist Movement - Pavie

Nicola Vallinoto

Membre du conseil du World Federalist Movement - Gênes

Les congrès du World Federalist Movement (WFM) et de l'UEF Europe vont avoir lieu dans les prochains mois. Plusieurs militants fédéralistes européens et mondiaux lancent un appel pour que les deux associations travaillent conjointement sur les enjeux actuels, au premier titre desquels ils placent la préparation de la COP26. Une première conférence commune a eu lieu le 15 juin sur le sujet, alliant des propositions fédérales européennes et mondiales.

Le monde est confronté à la résurrection du nationalisme, qui revient sous de nouvelles formes, celles du souverainisme et du populisme, au manque de confiance mutuelle entre les protagonistes de la politique mondiale, qui génère la course aux armements, les pandémies telles que le Covid 19 ainsi que d'autres défis globaux tels que le changement climatique, le déplacement du pouvoir de décision des États vers la finance et les entreprises multinationales, l'augmentation des inégalités économiques et sociales, le crime organisé international et le terrorisme, les migrations, la déforestation, la surpopulation, l'épuisement des ressources naturelles, les catastrophes environnementales et ainsi de suite.

La dimension mondiale des défis [actuels] suggère que le moment est venu de surmonter la division historique des fédéralistes, qui remonte à leur fondation.

Malgré les difficultés auxquelles l'UEF et le WFM sont confrontés, il nous semble qu'une nouvelle tendance favorable s'est amorcée dans la politique mondiale après la défaite du souverainisme lors des élections européennes et américaines de 2019 et 2020 et les propositions avancées par le G20 pour un impôt minimum mondial sur les sociétés et une allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI, qui sont des dispositions similaires au plan de relance de l'UE conçu pour lutter contre la pandémie, financer la transition numérique et environnementale et attribuer aux pays à faible revenu et en premier lieu à l'Union africaine une quantité ostensible de ressources.

La dimension mondiale des défis susmentionnés suggère que le moment est venu de surmonter la division historique des fédéralistes, qui remonte à leur fondation. Si les fédéralistes européens et mondiaux combattent ensemble ces défis, leur engagement sera plus efficace. Unis, nous serons plus forts.

A l'approche des Congrès de l'UEF et du WFM, nous souhaitons transmettre ce message afin de créer un groupe de contact chargé des tâches suivantes :

- diffuser le mot d'ordre « L'union fait la force ».
- lancer un débat sur une stratégie commune des fédéralistes européens et mondiaux à proposer à leurs Congrès respectifs. Ceux qui sont d'accord pour lancer cette discussion sont invités à répondre à cet appel.

Individual supporters: Luca Alfieri, Young World Federalists (YWF) - Bernard Barthalay, Economist, President of Power Europe - Keith Best, Executive Chair World Federalist Movement/Institute for Global Policy - Brando Benifei, MEP and President of Spinelli Group - Andreas Bummel, Co-founder and Director of Democracy Without Borders and the UNPA Campaign - Alain Calmes, President of UEF Luxembourg - James Christie, Ambassador Canadian Multifaith Council, Past Chair Council WFM, Past President WFM-Canada - Michele Ciavarini Azzi, President of UEF Belgium - Noé Dethier, President of UEF Auvergne-Rhône-Alpes - Bob Flax, Executive Director, Citizens for Global Solutions (USA) - Daphnée Gogou, Vice-President of UEF-Greece - Fernando Iglesias, President of WFM, Member of the Chamber of Deputies of Argentina - Ivo Kaplan, Secretary-General of the UEF-Czech Republic - Philippe Laurette, Co-founder of Power Europe, General Delegate of Europe and Enterprise - Lucio Levi, Former President of MFE-Italy, Editor of *The Federalist Debate* - Pilar Llorente de Azua, UEF Federal Committee - Camila Lopez Badra, Executive Director of Democracia Global (BA) - Eston McKeague, Executive Director of the YWF - Tomás Molina, President of Democracy Without Borders, Spain - Guido Montani, Former President of MFE-Italy and Vice-President of UEF - Adeline Morais Afonso, National Board of UEF-France - Eszter Nagy, Secretary of UEF-Hungary - Ophélie Omnes, President of UEF-France - Alejandro Peinado, General Secretary of UEF Spain - Silvia Romano, General Secretary of UEF Paris Île-de-France - Domènec Ruiz Devesa, MEP and Vice President of UEF - Nicola Vallinoto, WFM, Editor of the *International Democracy Newsletter* - Catherine Vieilledent, Secretary-General of UEF Group Europe - John Vlasto, Democracy Without Borders (UK Associate), One World Trust (Trustee), Young World Federalists (Adviser) - Fergus Watt, Executive Director WFM Canada - Jean-François Billion President of Presse fédéraliste.

Organizations: Democracia Global - Democracy Without Borders - Young World Federalists - UEF France - UEF Auvergne Rhône-Alpes - UEF Paris Ile-de-France - Presse federaliste - Political Review : *Pour le fédéralisme – Fédéchoses*.

La théorie fédéraliste¹³⁴

Olivier Jehin

Responsable de la revue bibliographique, « Kiosque », de l'Agence Europe à Bruxelles – avec l'aimable autorisation de l'auteur et de l'Agence Europe

Lucio Levi, *La théorie fédéraliste*, Lyon, Presse fédéraliste. ISBN : 978-2-4914-2904-1. 281 pages. 25,00 €



Cet ouvrage nous offre à la fois une histoire du fédéralisme, avec comme point de départ la Convention de Philadelphie et l'élaboration de la Constitution américaine de 1787, et une passionnante analyse de l'évolution théorique du concept fédéral depuis le 18^e siècle.

Lucio Levi, professeur honoraire de sciences politiques à l'université de Turin, souligne dès l'introduction que les processus plus ou moins achevés tant au niveau de l'Union européenne que de certains de ses États membres (Allemagne, Belgique, Autriche, etc.) « représentent une réponse à l'agonie de l'État national et sont l'expression de la tendance à créer de nouvelles formes d'État à caractère fédératif dépassant, par le haut, le modèle d'État national, ainsi que par le bas, créant ainsi de nouveaux niveaux de gouvernement au-dessus et à l'intérieur même des nations ».

L'auteur rappelle que, dès 1795, Immanuel Kant soutint dans son projet de paix perpétuelle que seul le fédéralisme permet d'établir la paix. Tout au long du 19^e siècle, de nombreuses critiques de l'État-nation comme facteur de conflits se firent entendre. Pour Pierre-Joseph Proudhon et Constantin Frantz, « le principe national et l'État unitaire n'étaient pas des facteurs de développement de la démocratie, mais de nouvelles formes d'oppression (...) ils n'étaient pas des facteurs de paix, mais des sources d'antagonismes et de violences sans précédent entre États ». Proudhon distingue « une nationalité spontanée, qui est le résultat de liens naturels entre les communautés locales, leur territoire et leur culture, et une nationalité organisée, qui est le résultat de liens entre l'État et les individus qui vivent sur son territoire et qui est l'expression du besoin d'uniformité sociale et culturelle et d'une loyauté exclusive envers l'État bureaucratique et centralisé ». « La nation française actuelle se compose d'au moins vingt nations distinctes, dont le caractère observé dans le peuple et chez les paysans est fortement tranché (...) Le Français est un être de convention, il n'existe pas (...) Une nation si grande ne tient qu'à l'aide de la force. L'armée permanente sert surtout à cela. Ôtez cet appui à l'administration et à la police centrale, la France tombe dans le fédéralisme. Les attractions locales l'emportent », écrit Proudhon, en décrivant avec justesse la France de son époque. Le 19^e siècle a bien été en France celui de l'asservissement et de l'uniformisation des peuples, au besoin par la force, la mobilisation et les tranchées de la 1^{ère} Guerre mondiale parachevant la destruction des identités locales au profit d'un mythe national. Les fictions nationales sont toujours source d'oppression. « Dans le pacte social, convenu à la manière de Rousseau et des jacobins, le citoyen se démet de sa citoyenneté et la commune, et au-dessus d'elle le département et la province, absorbés dans l'autorité centrale, ne sont plus que des succursales sous la direction immédiate du ministère. Les conséquences ne tardent pas à se faire sentir : le citoyen et la commune sont privés de toute dignité, le sans-gêne de l'État se multiplie et les charges du contribuable croissent en proportion. Ce n'est plus le gouvernement qui est fait par le peuple, c'est le peuple qui est fait par le gouvernement. Le pouvoir envahit tout, s'empare de tout, s'arrogé tout, pour toujours », écrit encore Proudhon, décrivant sans le savoir la France d'aujourd'hui avec de nouvelles grandes régions, mais toujours frappées de la même tutelle étatique. Avec des nuances, la description vaut d'ailleurs aussi pour d'autres États centralisés, à l'instar de l'Espagne.

Dans le même esprit, l'Italien Carlo Cattaneo (1801-1869) affirmait : « Chaque peuple (il s'agit des peuples au sens culturel, distincts de la nation) peut avoir de nombreux intérêts à traiter avec d'autres peuples, mais il y a des intérêts que lui seul peut traiter, parce qu'il est le seul qui les sent, parce qu'il est seul à les comprendre. En outre, il y a aussi dans chaque peuple la conscience de son être, et aussi l'orgueil de son nom, et la jalousie de la terre de ses ancêtres. D'où le droit fédéral, c'est-à-dire le droit des peuples qui doit avoir sa place à côté du droit de la nation, à côté du droit de l'humanité ». Plaidant en 1871 pour les « États-Unis d'Europe », l'historien britannique John Robert Seeley estimait que la fédération européenne ne devrait pas être « simplement un arrangement

¹³⁴ Nous avons déjà publié sur cet ouvrage, la préface de Jean-François Billion, dans notre numéro 187, et de Michel Herland

un commentaire, « À propos d'un livre de Lucio Levi », dans notre dernier numéro.

entre gouvernements, mais une véritable union des peuples ». Et d'ajouter : « Je pense donc qu'on ne peut l'atteindre par de simples méthodes diplomatiques ou par la simple action des gouvernements, mais seulement par un mouvement populaire universel assez vaste pour imposer ce projet aux gouvernements, qui, dans de nombreux cas, y seraient par un intérêt instinctif amèrement hostiles ». Comment lui donner tort ?

Bien sûr, l'auteur ne manque pas d'évoquer le travail réalisé par Altiero Spinelli, depuis le Manifeste de Ventotene jusqu'au projet de traité d'Union européenne approuvé par le Parlement européen en 1984. Levi considère que la formule de « Fédération d'États-nations » proposée par Jacques Delors en 1995 représente « une tentative significative de définir la nature des institutions fédérales à l'époque post-nationale ». « Il ne s'agit pas d'effacer les nations (...) Il s'agit plutôt de les remanier en les transformant en l'un des niveaux de gouvernement devant être conservés avec son autonomie au sein d'un système fédéral multi-niveau », écrit-il, avant d'affirmer qu'il y a « des problématiques – en premier lieu les politiques de santé et de bien-être – qui doivent rester du ressort du niveau national ».

S'il existe de telles « problématiques », elles devraient être identifiées sur la base de l'efficacité et cela ne m'a jamais paru être le cas de la santé et du bien-être, dont la meilleure gestion ne peut provenir que d'un échelon local ou régional, c'est-à-dire au plus proche des besoins de chaque population. Tout échelon supérieur traitera toujours la question, non en fonction des besoins locaux, mais sur la base d'un système d'économie planifiée visant à atteindre la meilleure performance globale. Les défaillances bureaucratiques et les pénuries observées durant l'actuelle pandémie en sont une parfaite illustration. La santé est un domaine qui doit, à mon sens, être partagé entre l'échelon européen (mise sur le marché des médicaments et négociateur européen unique pour la fixation du prix des médicaments ; surveillance épidémiologique et recommandations relatives aux stocks et mesures sanitaires ; couverture des citoyens lors de leurs déplacements hors de leurs régions d'établissement, notamment) et l'échelon de gestion des infrastructures, équipements et personnels de santé et de l'assurance maladie, qui devrait être régional.

Enfin, alors que l'Europe est environnée de crises et de guerres, Levi ose cette phrase d'une grande naïveté : « Pour devenir indépendante en matière de sécurité et de défense, il sera suffisant à l'UE de se doter d'une petite armée professionnelle apte à la gestion des crises hors cadre, non seulement pour organiser des missions de peacekeeping, mais aussi d'assistance économique et de stabilisation politique (statebuilding) ». Une armée de boy-scouts ?

Guérillas en Amérique Latine (1959-1989). Faire, accomplir ou défaire la Révolution ?

Adeline Morais Afonso

Membre du Comité directeur de l'Union des fédéralistes européens – France et du CA de Presse fédéraliste

Thomas Péan, *Guérillas en Amérique Latine (1959-1989). Faire, accomplir ou défaire la Révolution ?*, Versailles, VA éditions, 2020, 362 pages.

Jeune français expatrié en Amérique latine depuis 2018, Thomas Péan a étudié l'histoire des Relations Internationales à l'Université Paris-Sorbonne IV. Il réalisa son mémoire de master en recherche sous la direction de l'historien Éric Bussière. Aujourd'hui, il travaille dans le secteur du commerce international au Mexique. Parlant couramment l'espagnol ainsi que le portugais, il se passionne de l'histoire du sous-continent latino-américain.

En 2020, il publie son premier essai historique sur les guérillas en Amérique latine entre les années 1960 et 1990. Une réflexion de 362 pages où l'auteur respecte scrupuleusement la méthodologie historique enseignée à la Sorbonne. Pour mener à bien son projet, Thomas Péan s'est appuyé sur de nombreuses sources historiques ainsi qu'une bibliographie, filmographie et discographie multilingue.

La notion de guérilla est très présente dans notre représentation collective de l'Amérique latine contemporaine. Pourtant, et il est important de le rappeler, cette forme de guerre irrégulière n'a pas connu son origine dans le sous-continent américain. Le terme de guérilla, qui en espagnol veut dire « petite guerre », remonte à l'époque de la résistance espagnole pendant les invasions napoléoniennes.

Et comme nous l'expose Thomas Péan dans son ouvrage, les guérillas en Amérique latine de la seconde moitié du XX^{ème} siècle sont très hétérogènes et complexes. Pourtant, la grande partie des mouvements contestataires latino-américains ont puisé leur inspiration dans les mêmes modèles révolutionnaires – la Révolution cubaine de 1959 en est le grand exemple.

L'essai historique de Thomas Péan peut servir de précis introductif dans la mesure où il détaille les idées et influences des guérillas latino-américaines (idéologies et mouvements révolutionnaires antérieurs) ainsi que leurs itinéraires indiquant les spécificités de chaque pays sur une borne chronologique qui s'étend de 1959 à 1989 – justifiée par la Révolution cubaine de 1959 jusqu'à l'élection de gouvernements nationaux démocratiquement élus entre 1989 et 1990 – et qu'il expose par ailleurs les effets des guérillas dans les sociétés latino-américaines les décennies suivantes jusqu'à nos jours.

Tout au long de l'ouvrage, on peut relire le récit de plusieurs grands mouvements révolutionnaires - comme les révolutions cubaine, sandiniste au Nicaragua ou encore zapatiste au Mexique – ainsi que la description des régimes contre-révolutionnaires – comme la dictature militaire au Brésil ou le « Processus de réorganisation nationale » en Argentine. Mais la valeur ajoutée de cet essai est qu'il brasse toute l'Amérique latine ne se focalisant pas uniquement sur les « grands » mouvements de guérillas déjà énormément abordé par la littérature.

Transformer le système des Nations-Unies¹³⁵

Michel Herland

Professeur à l'Université des Antilles et de la Guyane,
Martinique, Antilles françaises.

Joseph E. Schwartzberg, *Transformer le système des Nations Unies – esquisses pour un monde plus fonctionnel*, trad. Troy Davis. Lyon, Presse Fédéraliste - White Bear Lake, WWT - New York La Haye, WFM / IGP, Tokyo, UN University, 2020, 386 p., 30 €.

Cet ouvrage publié originellement en 2013 sous les auspices de l'Université des Nations Unies à Tokyo vient d'être traduit en français grâce au concours des diverses institutions listées ci-dessus, avec Presse fédéraliste comme maître d'œuvre. Quand on découvre ce gros volume à la typologie serrée, avec un appareil de notes substantiel, des cartes et des tableaux, la première impression est qu'il doit s'agir d'une étude destinée aux spécialistes. Il n'en est rien en réalité. Car il soulève une question que tout mondialiste conséquent devrait se poser : faire la fédération mondiale, OK, on est pour, mais concrètement qu'est-ce que cela veut dire ? Partant du principe que les pays existants ne disparaîtront pas d'un coup de baguette magique, la première question qui se pose est celle-ci : comment répartir les droits de vote entre tous ces pays ? Élémentaire ? En effet, mais la réponse l'est moins, on s'en doute. D'où ce gros ouvrage qui est d'ailleurs loin de se limiter à cette question.

Schwartzberg se propose moins de modifier l'architecture actuelle de l'ONU que de la rendre opérationnelle. Le chapitre consacré au Conseil de sécurité (CS) est particulièrement éclairant à cet égard. Après avoir rappelé les défauts du CS dans sa forme actuelle –représentativité insuffisante, droits de veto – concernant tout d'abord le premier point, l'auteur préconise un CS « universellement représentatif avec 12 sièges régionaux, disposant chacun d'un vote pondéré mathématiquement ».

Pour entrer dans le détail de la proposition, les quatre premiers pays pour lesquels la somme de ses pourcentages de la population mondiale et de ses contributions au budget régulier de l'ONU dépasse 12 % constitueraient à eux seuls une « région » (à l'heure actuelle les USA (E-U – 15,52 %) la Chine (CH – 12,24 %), l'Inde (IN – 9,30 %). Les 9 autres régions seraient alors L'Europe (EU – 15,86 %), L'Amérique Latine + Caraïbes (AL – 7,90 %), l'Asie orientale (Japon, des deux Corée au Népal – AO – 7,24 %), l'Afrique subsaharienne (AF – 7,16 %), l'Asie du Sud-Est (AS – 6,61 %), l'Asie occidentale (de la Turquie au Bangladesh – AO – 6,49 %), La Ligue arabe (Egypte, Golfe, Afrique sahélienne – 5,45 %), la Russie et ses voisins (RU – 4,67 %), enfin la « Ligue de Westminster (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, etc. – LW – 4,54 %). Les abréviations (E-U, etc.) sont celles des cartes du monde dans le livre et les chiffres en % entre parenthèses qui les suivent représentent les pondérations des droits de vote¹³⁶ calculées selon la formule

$$V = (P + R + M) / 3$$

avec pour chaque région, en pourcentages, P la population, R le PIB et M = 1/12 % (facteur contribuant à établir une

certaine égalité entre les douze régions). La répartition préalable des droits de vote entre pays au sein des régions pourrait être (ou non) calculée selon la même formule. Quant à la distribution géographique des pays proposée par Schwartzberg, si elle obéit à une double logique – géographique et culturelle – évidente, elle est soumise à l'adhésion des États et l'auteur anticipe des modifications probables par rapport à son schéma initial.

L'existence des droits de veto, indéfendables dans leur principe, soulève évidemment une difficulté majeure pour toute réforme du CS. L'auteur qui en est bien conscient propose des formules de suppression progressives qui, malheureusement, risquent d'être tout aussi difficiles à faire passer.

L'actuelle AG de l'ONU, qui fonctionne sur le principe un pays une voix, est condamnée à l'impuissance parce que, selon Schwartzberg, cette répartition des droits de vote « ne reflète aucunement la répartition des pouvoirs en dehors de l'ONU ». L'auteur, qui souhaite la transformation de l'AG en une véritable Assemblée parlementaire mondiale (APM) avec pouvoir législatif, doit donc proposer un nouveau mode de représentation. Écartant d'emblée le principe un homme une voix qui confisquerait le pouvoir au profit de quelques pays les plus peuplés, il entend ici, à la différence du CS, laisser une place à chaque pays. Il suggère alors d'accorder une voix au pays dont le poids V est le plus faible. V étant évalué par une formule semblable à celle du CS pour les grandes régions du monde, soit toujours $V = (P + C + M) / 3$ où M représente cette fois l'appartenance (en pourcentage) du pays à l'ONU, donc à égalité avec tous les autres. Puisqu'il y avait 192 États représentés à l'ONU lorsque le livre a été écrit, $M = 1/192 \%$ ou 0,5208 %. Calculé ainsi, le poids V le plus faible est celui de Tuvalu et Nauru (0,1738 %). Schwartzberg décide alors d'accorder un siège à l'APM à tous les pays dont le poids va jusqu'à 1,5 fois celui de Tuvalu et Nauru, le nombre de sièges augmentant ensuite selon une formule progressive jusqu'à 57 sièges pour les États-Unis, 55 pour la Chine, etc., pour total de députés à l'APM égal à 564.

Même si, selon ce mode de calcul, 114 pays, soit 60 % des membres, n'auraient qu'un seul siège, l'auteur remarque que, rapporté au nombre d'habitants, ils sont largement surreprésentés (un député pour 9300 citoyens de Tuvalu et Nauru contre un député pour 24,5 millions de Chinois).

Ajoutons que les quelques paragraphes qui précèdent ne donnent qu'un aperçu très partiel du livre de Schwartzberg, lequel couvre à peu près tout le spectre des problématiques de l'ONU : les agences, le financement, le maintien de la paix, la participation des ONG et bien d'autres. En définitive, cet ouvrage constitue une somme passionnante pour tous ceux qui, au-delà de l'idéal mondialiste, cherchent à comprendre ce qu'il entraînerait concrètement au niveau des institutions à mettre en œuvre. Seul bémol – mais qui pourrait faire mieux à cet égard ? – les pistes envisagées pour parvenir au gouvernement mondial par des voies pacifiques paraissent bien hasardeuses. *Volens nolens*, on adhèrera plutôt à la toute dernière conclusion : « Quelle que soit la stratégie qui prévaudra au final, elle aura probablement lieu après une catastrophe mondiale, comme cela fut le cas pour la Société des nations et les Nations unies après la première et la seconde guerre mondiale ». Comme nul n'en ignore, ce ne sont pas les causes de la catastrophe annoncée qui manquent.

¹³⁵ Cf. sur cet ouvrage deux textes dans notre n° 186 de Ibrahim Gambari et Lloyd Axworthy, et de Pierre Jouvenat.

¹³⁶ Ils ne sont donc pas ceux qui ont conduit à définir les trois « régions-États » (c'est pourquoi celui de l'Inde peut s'avérer inférieur à 12 %).



Presse fédéraliste

Une Europe Unie dans un monde uni

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Créée en 1973, *Pour le fédéralisme - Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française.

Pour le fédéralisme - Fédéchoses, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, [re]fondée au Congrès de Lyon de 1974). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

Ils et elles ont contribué à (où ont été repris dans) ce numéro

Domingos Abreu, Tuna Altinel, Régine Anglard, Jérôme Baschet, Bernardo J. Bilhã, Robert Belot, Jean-Francis Billion, Théo Boucart, William Bourdon, Antonela Braga, Michel Caillouët, Xavier Dupret, Jean-Yves Faberon, Chloé Fabre, Jean-Guy Giraud, Michel Herland, Fernando Iglesias, Olivier Jehin, Pierre Jouvenat, Carlos Kleber Saraiva de Sousa, Lucio Levi, Antonio Longo, Valmir Lopes, Guido Montani, Adeline Morais Afonso, Hervé Moritz, Luis Guillermo Pérez Casas, Camilo Pérez Niño, Germinal Peiro, Jean-François Richard, Silvia Romano, Charly Salkazanov, Nicola Vallinoto, Rene Wadlow.

Ainsi que nos lectrices et lecteurs

Malika Bordes – Boudellal (Hendaye), Joël Broquet (Paris), Jeannie Lagier (Besançon), Jean Marsia (Bruxelles), Daniela Preda (Gênes)

S'abonner aux revues éditées par Presse fédéraliste

Nom

Prénom

Adresse

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro € 5

Abonnement couplé avec la revue *Carnet d'Europe – Lettre d'actualité européenne*. Le devoir d'informer :
€ 40 - Militant € 80

Chèque ou virement à l'ordre de **PRESSE FÉDÉRALISTE**

Maison des Européens – 346 Rue Garibaldi - 69007 - Lyon - France C.C.P. 2490 82 P LYON

Pour le fédéralisme – Fédéchoses

Directeur de la publication : Jean-François Richard

Rédacteur en chef : Jean-Francis Billion

Comité de rédaction : Adelina Mourais Afonso - Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Théo Boucart - Maurice Braud - Didier Colmont - Domenec Devesa - Chloé Fabre - Sandra Fernandes - Dafni Gogou - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - Hervé Moritz - Silvia Romano

Édition et mise en page : Chloé Fabre

Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site www.pressefederaliste.eu : Valéry-Xavier Lentz

Impression Messidor P'Interface – 69200 Vénissieux